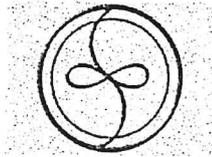


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT



CREAD

Refonte du système de l'aide directe en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur

VERSION PROVISOIRE N° 02

(DRAFT 02)

ETUDE MENEES POUR LE COMPTE DU
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CONTRAT N°
ALGER - JUIN 2001

SOMMAIRE

	PAGES
Introduction générale	01
Chapitre 1. Présentation des systèmes de bourses dans le monde et dans quelques pays arabes	06
Chapitre 2. Les œuvres universitaires en Algérie : organisation et gestion.	21
Chapitre 3. Aspects méthodologiques.	30
Chapitre 4. Analyse de l'état de la répartition des boursiers en fonction des revenus des parents.	38
Chapitre 5. Les conditions de vie des étudiants	55
Chapitre 6. L'offre de service, le prestataire et l'utilisateur	74
Chapitre 7. Scenarii de réformes	103
Chapitre 8. Perspectives	119



INTRODUCTION GENERALE

L'étude générale préliminaire au présent travail intitulée « l'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur : quels choix pour l'Algérie » (ETUDE MESRS / CREAD – Juin 2000), avait mis en lumière les limites critiques en matière d'efficacité, de qualité et d'équité du système d'aide financière aux étudiants en Algérie. Ces trois principes enregistrent une forte altération qui remet en cause le fondement même, et donc les objectifs de la politique de l'État en matière de formation supérieure et de son développement. Les effets concrets de cette situation, à la limite du blocage, peuvent être résumés ainsi :

- ◆ **Une tendance forte à la dérive budgétaire.**
- ◆ **Une forte tendance à l'accroissement plus que proportionnelle des dépenses de fonctionnement de l'administration et des personnels des œuvres.**
- ◆ **Une forte tendance à l'accumulation des dettes et leur glissement dans le temps.**
- ◆ **L'incapacité des dotations publiques réelles à satisfaire les besoins des étudiants en terme d'aide directe et d'aide indirecte.**

Partant de cet énoncé général, trois scénarii ont été envisagés, pouvant s'articuler dans le cadre d'une démarche processuelle comme des étapes successives à travers lesquelles serait conduit le travail de réforme du système :

- 1. Le maintien de la situation actuelle**, en étant bien conscient que cette voie ne peut être soutenable longtemps. La démographie estudiantine étant loin d'être stabilisée, il est à prévoir une forte augmentation des effectifs d'étudiants durant la décennie qui vient de commencer. Dans le cas d'un maintien du système de l'aide aux étudiants dans sa configuration actuelle il est y a lieu de s'attendre à un doublement des dépenses tous les trois ans, sans amélioration notable de la qualité des prestations

en matière d'hébergement, de restauration, de transport, d'activités culturelles et sportives. **Au delà du coût financier exorbitant que cela représentera pour les finances de l'Etat, il y a lieu de percevoir une montée de menaces dans les comportements que pourrait générer des dysfonctionnements qui iraient en s'aggravant.**

- 2. La modification des règles de répartition de l'aide sans modifications structurelles :** Dans une première phase, de court terme, il convient de décider et de lancer un programme dont l'objectif central consiste à réaménager les règles d'affectations des ressources publiques et des modalités de leur gestion par l'administration en charge des œuvres sociales universitaires.
- 3. La réforme radicale du système d'aide :** A plus long terme, et dans le prolongement des actions déjà entreprises lors de la phase précédente, il s'agit d'engager un ensemble de changements d'ordre structurel, organisationnel, culturel et comportemental sur une période relativement longue (de cinq à dix ans), afin d'éviter que des ruptures trop brutales ne viennent annuler les effets positifs attendus de cette réforme.

La reconfiguration du système devrait s'orienter dans trois directions simultanément :

- La première consiste à transformer progressivement l'aide indirecte en une aide directe au profit de l'étudiant qui deviendra un acteur du système développant une stratégie et des comportements de consommation.
- La deuxième direction est celle qui consiste à ouvrir le marché des prestations intra-espace universitaire, restauration – transport, à l'initiative privée.
- La troisième direction consiste à mettre en place un système de financement plus ouvert qui combine diverses sources complémentaires à celle de l'Etat.

Dans le prolongement des réflexions émises dans l'étude préliminaire, Le présent travail a pour objet de **mesurer et tester la robustesse** des scénarii envisagés et les conséquences qui en découlent par rapport aux différentes composantes du système.

Il est important de noter que la réflexion sur les mises en oeuvres de transformations ou de réformes que suscitent les problèmes de financement et d'organisation de l'aide aux étudiants en Algérie n'ont rien de fondamentalement spécifiques au regard de ce qui peut être observé actuellement un peu partout dans le monde, et notamment dans les pays comparables (chapitre 1).

Les pouvoirs publics en Algérie ont pratiquement mis, au lendemain de l'indépendance, un système pour assurer une aide conséquente aux étudiants. Cette politique d'aide n'a pas subi des bouleversements notables. Bien au contraire, elle a été souvent consolidée d'une manière linéaire et figée malgré la croissance continue et massive des effectifs et des budgets (chapitre 2). Aujourd'hui, ayant atteint ses limites critiques du fait des multiples et graves dysfonctionnements, le système d'aide aux étudiants incite à une véritable réforme qui touchera tout aussi bien son organisation, son fonctionnement et son financement. Cette réforme est d'autant plus urgente aujourd'hui que l'environnement contextuel est en pleine mutation.

S'agissant de mesurer et de tester la robustesse des scénarii de réforme, élément central du redéploiement du système d'aide, il était nécessaire de procéder préalablement à une évaluation exhaustive par une enquête de terrain d'envergure nationale. Les objectifs assignés à cette enquête consistent notamment à générer une **banque de données inédites** indispensable à toute analyse approfondie. Ces exigences ont été formalisées et dans un cadre méthodologique qui explicite les procédures d'échantillonnage et de traitements statistiques (chapitre 3)

L'analyse des résultats d'enquête, après exploitation et traitements statistiques complexes des données produites, c'est orientée dans trois directions ayant pour objet de construire trois « angles d'éclairage » sur le degré **d'adéquation** des principes d'équité, d'efficacité et de qualité des services réellement produits par les Œuvres sociales au profit des étudiants. Le système d'aide aux étudiants est-il équitable et efficace du point de vue des revenus familiaux des étudiants bénéficiaires ? (chapitre 4). L'est-il du point de vue des conditions de vie des étudiants ? (chapitre 5). L'est-il du point de vue de l'offre de services aux étudiants et de leurs attentes ? (chapitre 6)

Les conclusions tirées des trois éclairages relatives au degré d'adéquation entre les principes et la réalité, constitueront la plateforme à partir de laquelle s'organisera la conception et l'élaboration des scénarii de refonte du système d'aide aux étudiants, avec comme levier de commande la *bourse d'études supérieures*. (chapitre 8).

L'étude dans sa partie finale apporte une contribution en présentant les options plausibles et leurs conséquences aux pouvoirs publics, ainsi qu'une proposition de réorganisation des structures de gestion de l'aide directe (chapitre 9).

**CHAPITRE
1**

***PRESENTATION DES SYSTEMES DE BOURSES
DANS LE MONDE
ET DANS QUELQUES PAYS ARABES.***

Introduction.

Les systèmes de bourse d'études supérieures s'articulent généralement autour des politiques de financement de la formation universitaire. Leur objectif vise à procurer des fonds aux demandeurs de la formation supérieure afin de réunir les meilleures conditions possibles aux étudiants. Néanmoins, l'expansion de l'enseignement supérieur et l'ouverture d'accès à toutes les couches de la société posent aujourd'hui aux pouvoirs publics de sérieux problèmes de financement. Chercheurs et décideurs sont à la recherche de modèles de financement qui soient à la fois équitables et performants. Les deux dernières décennies ont connu des changements spectaculaires dans la politique de l'aide envers les étudiants. Les débats sont d'actualité et des chantiers de réformes sont lancés. L'une des questions primordiales reste de savoir comment garantir un financement durable et équitable tout en allégeant le poids de la source de financement publique. Ce chapitre vise à présenter un aperçu global sur les systèmes de bourse à travers le monde.

1. les bourses de formation supérieure : quelle rationalité ?

Les bourses sont accordées par l'Etat, par les collectivités locales, par les entreprises, et par les organismes nationaux et internationaux. Les bénéficiaires sont toujours des demandeurs de la formation universitaires mais les objectifs des bailleurs de fonds diffèrent. Les raisons derrière l'octroi des bourses peuvent être brièvement sus-énumérées.

1.1. Le soutien à la formation du capital humain.

Les besoins de l'économie et de la société en capital humain performant et de haut niveau justifient la mise de système d'aide aux étudiant, et notamment l'octroi de bourses par les pouvoirs publics.

Les besoins en capital humain qualifié obligent les pouvoirs publics à instaurer des mesures incitatives pour augmenter le nombre d'étudiants et les encourager à suivre des études.

1.2. L'égalisation des chances.

La deuxième variable explicative du système de bourses concerne l'égalisation des chances. L'Etat peut adopter une politique sociale catégorielle visant à financer les étudiants dont le revenu des parents est considéré comme faible. Par souci d'égalisation des chances des mécanismes de financement de la formation supérieure sont mis en place. La politique de financement peut avoir un autre objectif celui d'encourager une autre catégorie, les filles par exemple. Dans certains pays où le taux de scolarisation des filles au niveau supérieur est jugé insatisfaisant, des mesures sont prises pour améliorer le taux. Le financement pourrait avoir des sources différentes, financement public, financement privé, financement par les organismes internationaux (UNESCO, Banque Mondiale). Le système de bourses pourrait viser une autre catégorie, les ruraux peuvent en constituer une cible. A cet effet des dispositions sont prises en compte pour les aider et les encourager. Pour ce genre de financement l'idée reste celle d'égaliser les chances et permettre aux citoyens à revenus faibles de ne pas se priver de la formation supérieure. Les mesures diffèrent d'un pays à un autre en fonction des politiques économiques et sociales.

1.3. La théorie de la pépinière.

La bourse est accordée en application de la « théorie de la pépinière ». Cette théorie a été développée par rapport aux besoins en enseignants. Les bourses prennent la forme de présalaires. La source de financement reste celle de l'Etat. L'objectif derrière cette forme de financement vise de former un nombre déterminé d'enseignants, appelés au cours de la formation les élèves-enseignants, dans des institutions appropriées, généralement les ENS ou les IUFM (France), pour une durée limitée. Une fois diplômés les enseignants sont affectés dans les institutions de formation pour prendre en charge la formation des autres générations. Ce système de bourse est spécifique. Il est fluctuant en fonction de l'offre et la demande.

1.4. La question de l'équité.

La bourse est accordée Par souci d'équité dans la société. La notion d'équité s'est développée en éducation par prolongement aux

principes de justice sociale. Les pouvoirs publics à travers le monde et les organismes internationaux, notamment l'UNESCO et la Banque Mondiale, oeuvrent dans le Sens d'atteindre de hauts niveaux d'équité. A la différence du principe de la justice sociale généralement égalitaire le principe de l'équité prend en considération différents niveaux de revenus. La bourse est accordée par tranche de revenus. Dans ces conditions les taux de bourse différent en fonction du revenu des parents des étudiants.

1.5. Les bourses de mérite.

En plus de l'aide directe sur critères sociaux il y a lieu de noter que les critères pédagogiques gagnent davantage du terrain. Des bourses sont octroyées aux étudiants qui réalisent de bons résultats dans leurs études. Dans ces conditions le critère social n'est pas pris en considération, seul le critère pédagogique l'est. Ce genre de politique de financement vise la réalisation de la concurrence et l'obtention de hauts niveaux de performance.

2. Qui financer : l'étudiant, les parents, le système de formation, les œuvres universitaires, ...

Les systèmes de bourses à travers le monde posent la question de la destination de l'aide aux étudiants en terme d'alternative entre l'aide directe et l'aide indirecte. De nombreux débats et controverses ont eu lieu autour de cette question centrale. A la question « qui financer », un certain nombre de mécanismes ont été envisagés à travers le monde.

2.1. Financer l'étudiant

Le financement direct de l'étudiant est motivé par le fait qu'il est considéré comme personne adulte autonome. Le montant de la bourse sert à couvrir les dépenses d'entretien. Néanmoins la question reste posée autour de la meilleure politique d'aide directe. L'Etat finance-t-il les étudiants selon des critères sociaux ou pédagogiques ? Calculer un montant de bourse par rapport au coût de la vie tout en laissant aux étudiants la liberté de choisir le type de consommation et le type de marché sur lequel elle est assurée, ou éventuellement prendre en charge une partie de l'entretien (restauration, hébergement et transport) la bourse servant à couvrir d'autres dépenses ?

2.2. Financer les parents

Le système de bourses peut s'orienter vers le financement des parents. La première formule concerne les allègements fiscaux. La deuxième formule concerne des allocations familiales pour études. La troisième concerne les systèmes de bons de l'éducation. Les embûches auxquelles est confronté ce mécanisme de financement s'articule autour de l'absence de garanties. Il n'est pas toujours sûr que les fonds vont servir les enfants demandeurs de la formation supérieure. Il y a donc risque de déviation des montants de bourses à d'autres types de consommation.

2.3. Financer l'institution de formation

Le financement peut prendre une autre forme, celle de financer les institutions de formation. Ces dernières assurent en contrepartie les meilleures conditions d'enseignement. Si ce mécanisme est utile le problème de gestion rationnelle des fonds est posé. Il est difficile de garantir une efficacité et un haut niveau de performance. Le financement de l'institution de formation a l'avantage de garantir un minimum de services accessibles sans ségrégation aux étudiants, néanmoins il pose le problème de gestion irrationnelle et éventuellement l'apparition de poches de gaspillage.

2.4. Financer les institutions des œuvres

Le modèle de bourses peut financer des institutions spécialisées en services. Ces dernières sont soumises à des cahiers de charge afin de garantir des services de qualité permettant aux étudiants de se concentrer sur l'accumulation du savoir et bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage. Cette formule déjà testée dans des pays différents n'a pas échappé aux critiques. Premièrement par rapport aux modes de gestion de ces institutions, ensuite par rapport aux coûts des services et enfin par rapport à la qualité des services offerts.

3. L'état actuel des systèmes de bourses dans le monde, un diagnostic.

L'analyse de l'état actuel des systèmes de bourses à travers le monde présente des situations diversifiées. Nous passons de système de bourses généreux où l'ensemble des étudiants en bénéficient, la source de financement dans ce cas se base sur les fonds publics, à un système de bourses reposant uniquement sur les formules de prêts, Le

financement dans ce modèle est souvent de source privée, et quelquefois de sources publiques.

3.1. Le système américain, un système ouvert, varié et diversifié.

Le financement de l'aide directe aux étudiants aux États-Unis obéit à un système qui se distingue de l'ensemble des autres pays. Il est caractérisé par la diversification des possibilités d'aide ainsi que la manière dont elle est gérée. Globalement les modes de financement de l'aide sont basés sur le système de **prêts**, le système de **bourses**, le système des **services subventionnés** à l'intention des étudiants, et un système de vastes programmes **travail-études** dont l'objectif est de permettre aux étudiants de travailler sur le campus tout en suivant des études à plein temps. **La spécificité du modèle américain repose sur la gestion de l'aide par les établissements d'enseignement supérieur.** Un bureau est spécialement chargé pour donner assistance et conseils aux étudiants afin de bénéficier de toutes les combinaisons possibles et opter pour les meilleurs choix. La politique américaine de l'aide aux étudiants a connu plusieurs étapes et des modifications successives. Actuellement l'étudiant américain peut bénéficier d'un ensemble d'aides groupées : allocations, prêt bonifié, et emploi à temps partiel subventionné.

3.2. Le système européen, un système hétérogène.

Le système de bourses en Europe diffère d'un pays à un autre. Tout d'abord par rapport aux effectifs d'étudiants bénéficiaires, on passe de pays où le taux est de 100% (Danemark, Pays bas) à des pays où le taux n'excède pas 10% (Italie, Grèce) en passant par des pays où les taux varient entre 20% (Belgique, Espagne, France) et 80% (Luxembourg). Ensuite par rapport à la nature de financement de l'aide directe. A cet effet mis à part l'Espagne dont le système des prêts n'est pas développé tous les pays européens préconisent un système mixte (bourse + prêts). Néanmoins la proportion d'accessibilité à chaque type d'aide diffère. En Grande Bretagne par exemple, 76% des effectifs d'étudiants bénéficient du système de bourse et 28% de la formule de prêt. Toutefois cette tendance a été inversée graduellement. Enfin par rapport aux critères d'octroi, quatre pays en l'occurrence le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal, ne préconisent pas les critères académiques, l'accessibilité aux bourses dans les autres pays est soumise aux critères académiques. En plus de l'aide directe plusieurs formules d'avantages sociaux sont mises en place. (EURYDICE, 1996).

3.3. Les pays en voie de développement, le chantier des réformes.

Les politiques d'aide aux étudiants dans les pays en voie de développement obéissent généralement aux mêmes logiques observées dans les pays développés. Le durcissement de la crise économique et l'expansion spectaculaire de l'enseignement supérieur ont obligé les pouvoirs publics de ces pays de réviser la politique de financement de l'aide aux étudiants. Le système de prêts qui a été recommandé aux pays en développement pour des raisons d'équité et d'efficacité (Psacharopoulos et Woodhall, 1988) a vu un regain d'intérêt. Des pays comme le Kenya, le Nigeria, l'Inde, Sri Lanka, le Pakistan et 18 pays en Amérique latine et aux Caraïbes (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Equateur, République Dominicaine, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Vénézuéla) l'ont adopté.

En plus de l'introduction des systèmes de prêts pour étudiants des mesures ont été prises telles que les réductions des bourses, l'introduction des droits d'inscription et le développement des institutions d'enseignement supérieur privées.

Les pays africains, en particulier ceux du sud du Sahara, connaissent des systèmes de financement d'aide aux étudiants différents. Le rapport de l'UNESCO (1992) révèle des situations extrêmes. La Zambie par exemple dispose d'un système de financement public d'aide aux étudiants sous forme de bourses attribuées sans distinction à tous les étudiants y compris ceux à mi-temps ou qui suivent des cours par correspondance. Par contre le Malawi avait introduit depuis 1988 un système d'aide sous forme de prêts. En plus des bourses les œuvres universitaires constituent un élément commun à beaucoup de pays africains. Au Malawi et en Zambie les pouvoirs publics obligent les étudiants à plein temps de résider à l'internat. Au Soudan et au Rwanda les autorités sont obligées de louer des logements pour héberger les étudiants.

En plus de l'introduction des systèmes de prêts pour étudiants des mesures ont été prises telles que les réductions des bourses, l'introduction des droits d'inscription et le développement des institutions d'enseignement supérieur privées. Au Sénégal, à partir de 1994 il fut supprimé le bénéfice automatique des œuvres, ce qui a ramené le nombre de bénéficiaire de 25 000 à 9755 dont 335 étrangers. Les restaurants universitaires ont été mis en gérance privée et les prix ont été augmentés de 40 à 110 Francs CFA pour le petit déjeuner, et de 110 à 165 francs CFA pour les repas. La même

augmentation a été décidée pour les chambres qui passent de 2500 Francs CFA à 4000 Francs CFA pour les chambres doubles et de 3250 F CFA à 5000 F CFA la chambre individuelle, quant aux studios des mariés ils passent de 5000 F CFA à 7500 F CFA (Afrique Education, 1996).

Le Cameroun a introduit une réforme en 1993 qui vise entre autre l'adoption des droits de scolarité et le rétrécissement des bourses. L'université de Yaoundé compte 15 000 étudiants et ne compte aucun boursier. En plus de la naissance de l'université catholique privée dont l'accès est soumis à un test et le financement est assuré par les droits de scolarité et frais d'inscription.

3.4. Les systèmes de bourses des pays arabes.

Les pays arabes selon les rapports de l'UNESCO sont des pays qui fournissent un effort considérable en faveur de l'enseignement supérieur. Néanmoins cet effort diffère d'un pays à un autre. La dépense moyenne de l'enseignement supérieur par tête varie entre des dépenses inférieures à 10\$ (Somalie, Soudan, Djibouti, Yémen, Mauritanie), supérieure à 10\$ et inférieure à 20\$ (Maroc, Syrie, Egypte, Algérie), supérieure à 20\$ et inférieure à 60\$ (Irak, Tunisie, Palestine, Libye, Oman, Jordanie), supérieure à 60\$ et inférieure à 100\$ (Emirates, Liban, Bahreïn), entre 120\$ et 180\$ (Katar, Arabie Saoudite, Koweït). [ONU, 1999]. La dépense moyenne de l'enseignement supérieur par tête nous renseigne sur l'état économique des pays arabes, il semble que l'effort financier en faveur de l'enseignement supérieur est nettement corrélé à la richesse des pays.

L'aide en faveur des étudiants s'analyse par rapport à deux variables, la première concerne la présence ou l'absence du secteur d'enseignement supérieur privé ; la deuxième concerne les modes de financement de l'aide directe.

3.4.1. La présence du secteur de l'enseignement supérieur privé, une expérience récente.

Le système de bourse est influencé par la présence du secteur d'enseignement supérieur privé. Les pays où ce secteur est présent se sont désengagés du financement public en faveur de l'encouragement des sources de financement privées. Pour mieux situer cette question nous passons en revue l'existence ou non du secteur privé dans les pays arabes.

D'après le recensement du secrétariat général de l'union des universités arabes (UUA, 1999), on peut distinguer trois catégories de pays. La première concerne les pays où le secteur privé est très développé [Jordanie (9 universités), Yémen (7 universités privées), Liban (6 universités privées)]. La deuxième catégorie concerne les pays où le secteur privé commence à se développer [Palestine (3 universités), Egypte (3 universités), Maroc (1 université)]. La troisième catégorie est celle des pays où seul le secteur public garantit la formation universitaire [Algérie, Irak, Syrie, Arabie Saoudite, Libye, Koweït, etc..].

A travers le niveau de développement du secteur d'enseignement supérieur privé nous pouvons imaginer le système de bourses.

3.4.2. Les systèmes de bourses dans les pays arabes.

Les systèmes de bourses dans les pays arabes se rapprochent des modèles mis en oeuvre dans les pays où prédomine un secteur public. Il y a lieu de noter, cependant, quelques spécificités.

3.4.2.1. Le système jordanien.

Le système d'aide directe jordanien se compose de bourses (critères sociaux et académiques), de prêt et de travail partiel sur le campus, (UUA, 1999). Les bourses sont destinées aux nécessiteux selon des critères pédagogiques. Les étudiants dont le revenu est très faible peuvent bénéficier d'une réduction des frais d'inscription. Le système de prêts repose sur le fonds des étudiants. Les étudiants bénéficiaires de prêts les remboursent 6 mois après l'obtention du diplôme (rapport annuel n°24, université jordanienne, 1997).

La Jordanie préconise un système de financement de l'enseignement supérieur où les droits d'inscription constituent un apport considérable. Le bilan financier de l'université jordanienne affiche pour l'année 1996 un montant de 9.648.000 dinars jordaniens sur un budget global de 27.564.000 dinars soit 35% de l'ensemble des recettes. Pour mieux illustrer la question du fonds des étudiants les tableaux 1 et 2 suivants nous informent.

Tableau 1. Fonds des étudiants, université jordanienne. Recettes.

<i>Source de financement</i>	<i>1995 1000 dinars</i>	<i>1996 1000 dinars</i>
Remboursement de prêts	129	114
Bénéfices bancaires	26	34
Dons	-	5
Total	161	153

Source : rapport annuel, 1997, p.62, université jordanienne, Amman, (notre traduction)

Tableau 2. Fonds des étudiants, université jordanienne. Emplois.

<i>Emplois</i>	<i>1995 1000 dinars</i>	<i>1996 1000 dinars</i>
Prêts pour étudiants	27	56
Travail partiel étudiants	28	31
Total emploi	55	87
Epargne	106	66

Source : rapport annuel, 1997, p.63, université jordanienne, Amman, (notre traduction)

En plus du système des prêts il y a lieu de signaler que les droits d'inscription constituent une forme de financement importante. Le tableau 3 renseigne sur cette formule.

Tableau 3. Les droits d'inscription dans l'université jordanienne publique.

Faculté	Diplôme préparé	Droits d'inscription		
		Résident	Non résident	Etranger
Sciences Humaines	Licence	08 DJ/heure	40 \$/heure	60 \$/heure
	Diplômât	12 DJ/heure	60 \$/heure	90 \$/heure
	Magister	15 DJ/heure	75 \$/heure	112,5 \$/heure
	Doctorat	30 DJ/heure	150 \$/heure	225 \$/heure
Sciences	Diplômât	12 DJ/heure	60 \$/heure	90 \$/heure
	Magister	20 DJ/heure	100 \$/heure	150 \$/heure

Source : Université jordanienne, 1999, in « guide des universités arabes », UUA, Jordanie.

NB. L'heure est une unité de valeur pour chaque diplôme. Pour le doctorat, par exemple, il faut accomplir 60 heures. Ces droits d'inscription concernent une université publique.

Ce qu'il faut retenir du système jordanien c'est qu'il s'agit d'un système de bourses basé sur la présence de bourses, de système de prêts remboursables, de formules de travail partiel sur le campus. Les doits d'inscription représentent plus de 35% des recettes de l'université publique.

3.4.2.2. Le système de bourse tunisien.

L'analyse du système de bourses tunisien a connu des changements importants durant les années 90. Une série de réformes a été entamée, tout d'abord en 1991 puis en 1995 et 1997. Les doits d'inscription ont été multiplié par 12 (de 2,5 dinars tunisiens à 30 dinars tunisiens). Malgré les décisions prises en 1995 et 1997 les études menées sur le financement de l'enseignement supérieur tunisien sont unanimes pour noter que l'étudiant tunisien continue à bénéficier d'avantages multiples. Selon (Lévy-Garboua, 1997) l'étudiant n'achète que 9,1% de sa consommation alimentaire et 38,6% de sa consommation de logement. Depuis 1997 un système de prêts est mis en place. La bourse n'est accordée à l'étudiant que lorsqu'il réussit ses études, donc sur critères de réussite académique (UNESCO, 1997).

L'aide directe aux élèves-enseignants en Tunisie.

Le manque d'enseignants qualifiés dans l'enseignement primaire tunisien a été recensé. L'Etat s'est impliqué directement dans le financement, la production et le contrôle de la formation initiale des enseignants. Des mesures incitatives sont alors prises pour attirer les candidats. La formation des enseignants est vue comme garantie de la qualité de la formation et comme solution pour améliorer les taux de survie dans l'enseignement primaire. Un ensemble d'avantages est accordé aux élèves-enseignants.

1. avantage fiscal aux parents
2. subvention au régime de sécurité sociale
3. présalaires (montant annuel 600 dinars tunisiens penda deux ans)
4. allocation pour fournitures
5. restauration
6. logement (internat obligatoire)
7. ancienneté, les deux années de formation so comptabilisées comme ancienneté

Source : Annabi, Y. 1999.

Pour comprendre le système d'aide tunisien, il est utile d'examiner le tableau 4.

Tableau 4. Les aides destinées aux étudiants tunisiens.

Nature de l'aide	Conditions		Montants
Avantage fiscal	Oui		
Subvention au régime de sécurité sociale	Oui		
Bourse (26% des étudiants en bénéficient)	1 ^{er} cycle : revenu annuel des parents < 1500 dt.		500 dt
	2 ^{ème} cycle : revenu des parents < 1500 dt.		500 dt
	3 ^{ème} cycle : revenu des parents < 1500 dt.		1400 dt
Prêts	1 ^{er} cycle : revenu annuel des parents		500 dt.
	2 ^{ème} cycle : revenu annuel des parents		500 dt.
	3 ^{ème} cycle : : revenu annuel des parents		1400 dt.
Allocation pour fournitures	Oui / étudiants boursiers		
Logement (32,2% de bénéficiaires 97/98)	Oui / Rationné au profit des 1 ^{er} cycle, des filles et des étudiants boursiers.		
Frais d'inscription	1 ^{er} cycle	lres sc.humaines	30 dt
		sc Fondamentales	40 dt
		sc. Ing. et médicales	60 dt
	2 ^{ème} cycle :	lettres et sc.humaines	40
		sc. Fondamentales :	60
		sc. Ing. et médicales	80

Source: Annabi, Y. 1999. *Le mode de financement et l'efficacité de la formation initiale des enseignants*, in «L'économie sociale formes d'organisation et institutions », ouvrage collectif, L'Harmattan, France.

NB. Ces dispositions sont en application des dispositions du décret n°97-1359 du 14 juillet 1997, du décret n°97-1575 du 18 août 1997, et de l'arrêté du MES du 18 août 1997.

Le système de bourses tunisien affiche une volonté de changement envers la gratuité de l'enseignement supérieur. Le taux de boursiers, l'introduction du système de prêt et le rationnement du logement ainsi que l'augmentation des frais d'inscription sont des indicateurs suffisants annonçant les débuts d'un changement radical.

3.4.2.3. Le système d'aide égyptien.

Lors du débat national organisé sur l'enseignement supérieur égyptien durant l'an 2000 le principe de la gratuité de l'enseignement supérieur a été retenu. Néanmoins la volonté des pouvoirs publics d'autoriser la création d'universités privées à partir de 1996 va certainement agir sur le changement des comportements.

Le système d'aide en Egypte est composé aujourd'hui de formules de bourses, d'aides financières aux étudiants réalisant des scores importants lors des examens, d'un système de prêts géré par la banque ANNASR, et d'un programme de travail partiel des étudiants sur les campus (voir documents des universités Ain Chems et Assiout, UUA, 1999). Les droits d'inscription sont régis par l'article 271 de l'arrêté d'exécution de la loi portant organisation des universités. Le montant des droits varie en fonction du type de faculté et du cycle. Il est de 1500 pounds pour les filières scientifiques et 1000 pounds pour le reste des facultés. Au niveau magister les droits d'inscription sont de l'ordre de 1200 à 1700 pounds pour les nouveaux inscrits, quant au doctorat les montants sont de 2000 à 2500 pounds.

3.4.2.4. Le système de bourse syrien.

La Syrie ne compte que des universités publiques. Le système de bourses est similaire au système égyptien, il est composé de bourses, de formules de prêts, et de travail partiel des étudiants. Les droits d'inscription obéissent à une formule qui sanctionne le redoublement. L'étudiant paie 132 liras lors de la première inscription et 112 liras chaque réinscription en cas de progression normale. En cas de redoublement il paie 262 liras dans les facultés des sciences et 212 liras dans les autres facultés.

SYNTHESE :

L'analyse des systèmes de bourses dans les pays arabes met en avant les tentatives de redressement par le biais de l'introduction du secteur de formation privé, par la révision des politiques d'aide directe, par l'introduction des systèmes de prêts et enfin la révision des droits d'inscription. Le chantier des réformes est ouvert dans l'ensemble des pays arabes. Les années à venir vont certainement obliger les pouvoirs publics à réajuster davantage les politiques d'aides en faveur des étudiants.

Il est clair qu'à travers les expériences des différentes régions, la question de la politique de l'aide aux étudiants diffère d'un pays à un autre. Aucun système n'a bénéficié d'une unanimité quelconque. Néanmoins il faut noter que la tendance actuelle dans les pays développés s'articule sur deux dimensions : faire participer davantage les étudiants et leur famille dans le financement de la formation d'une part, et renforcer un ensemble de mécanismes de financement public et/ou d'autres financeurs pour garantir le maximum d'équité d'autre part.

Les recommandations des organismes internationaux envers les pays en voie de développement s'articulent sur le travail en faveur de réforme pour au moins arriver à recouvrer 20% des coûts de la formation supérieure par des sources privées. Les tentatives d'ajustement initiées dans différents pays sont encourageantes. L'objectif derrière ces changements ne vise pas de créer de modèles de financement sélectif par l'argent mais d'atteindre des niveaux d'équité et d'efficacité acceptables.

Le système de prêts commence à prendre de l'ampleur à travers le monde. Néanmoins ce système pose un problème de mécanismes de remboursement et de recouvrement. En plus des systèmes de prêts les pouvoirs publics agissent sur les modalités d'octroi de bourses où on constate le recul des effectifs d'étudiants bénéficiaires.

Les droits d'inscription sont un moyen de régulation et de contrôle de l'aide. Leur importance s'accroît rapidement. Les montants ont été multiplié par un multiplicateur de plus 25. D'autres formules sont envisagées notamment la révision de la politique de l'aide indirecte en faveur de l'aide directe étudiée et équitable.

Les réponses que l'on doit donner à la question posée par le financement et l'organisation de l'aide publique aux étudiants en

Algérie, ne doivent pas ignorer les tendances lourdes de l'évolution des finances publiques. Car il n'est plus possible que l'État, unique bailleur de fonds jusqu'à maintenant, puisse continuer à prendre en charge l'ensemble des dépenses: celles liées directement à l'enseignement et la formation de l'étudiant et celles liées à son entretien et à sa subsistance. La contraction des ressources, due à la crise structurelle de notre économie et de nos finances, et l'expansion des besoins liée à la nécessité de formation des futures cadres du pays, impliquent nécessairement une reconfiguration réfléchie des modalités de financement de l'enseignement supérieur d'une manière générale et de l'aide aux étudiants d'une manière toute particulière. A l'œuvre depuis plus d'une décennie dans un grand nombre de pays, cette évolution est inéluctable en Algérie. Sous peine d'une détérioration des conditions de fonctionnement de l'enseignement supérieur, et de la perte complète de l'efficacité du système, le schéma traditionnel de dépendance à l'égard des ressources publiques s'il ne doit pas totalement être remis en cause - et il ne doit pas l'être - doit faire l'objet d'une profonde réforme allant dans le sens d'une convergence progressive du rôle de l'État et de l'ensemble des acteurs du système.

**CHAPITRE
2**

***LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
EN ALGERIE
ORGANISATION ET GESTION***

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance la situation économique, sociale et politique était relativement difficile. Il n'était possible qu'exceptionnellement pour une famille algérienne moyenne de prendre en charge les dépenses pour des études supérieures. Le nombre d'étudiants algériens, de l'ordre de 2000 pour une population estimée à 8 millions d'habitants, présentait un indice très faible. La prise en charge immédiate de la formation universitaire par l'Etat est d'emblée exigée par le déficit en cadres dont la continuité du fonctionnement des institutions avait besoin. Il y a lieu de comprendre que sans le soutien et le financement public de l'enseignement supérieur, rares sont ceux qui pouvaient prendre en charge le coût de formation de leurs enfants. L'indice de pauvreté de la population était des plus élevé. En plus d'un environnement économique et social complexe les pouvoirs publics ont proclamé clairement l'important rôle assigné à l'Etat et le degré de son interventionnisme.

1. LE CONTEXTE GENERAL D'APPARITION DU SYSTEME D'AIDE AUX ETUDIANT EN ALGERIE.

La politique de l'aide aux étudiants est donc née dans un contexte particulier avec la mise en place du système des œuvres universitaires. Cette politique visait deux objectifs :

- Alléger la charge financière des familles les plus démunies par l'octroi de bourses d'études;
- offrir à des prix très réduits des services tels que la restauration, l'hébergement, le transport, etc....

Au-delà d'une profonde conviction, d'ordre économique, largement partagée, que la croissance et le développement sont intimement liés à l'élévation de la productivité du travail par la formation et l'éducation, la prise en charge par l'Etat de l'appareil de formation et d'éducation faisait partie d'une stratégie de rupture avec la politique élitiste de la période coloniale. A partir de là, et en ce qui concerne l'enseignement et la formation supérieurs, tout un système d'aide aux étudiants a été mis en œuvre pour que ce pallier supérieur profite à l'ensemble des

couches sociales. Etant donné le coût excessivement élevé de la formation supérieure, rares étaient les familles qui pouvaient couvrir les frais des études supérieures tout en se privant d'un revenu supplémentaire.

En termes de revenus réels, le manque à gagner des étudiants, pendant la durée de formation, est important ainsi que les gains d'opportunité sacrifiés par les familles. Même si l'enseignement lui-même est dispensé gratuitement, beaucoup ne peuvent se permettre de le suivre sans une aide pour subsister pendant la période des études. D'où cette double politique d'offre de biens et services et de redistribution de revenus, qui a pour objectif majeur la formation du maximum de cadres dont l'économie nationale avait besoin.

La nature du modèle de développement économique préconisé par l'Algérie à la fin des années 60 s'est fixé comme priorité d'intégrer l'université dans l'ensemble du processus et lui confier des missions importantes. Ce nouveau rôle est clairement défini dans les textes de la refonte de l'enseignement supérieur de 1971. Ainsi tout en assurant la gratuité de l'enseignement supérieur, l'Etat a mis en place un système d'aides aux étudiants basé sur deux types, l'aide directe et l'aide indirecte. La gestion a été confiée aux établissements des œuvres universitaires. Ces structures qui assurent un ensemble de services et de prestations en direction des étudiants tout en profitant aux travailleurs du secteur de l'enseignement supérieur, ont joué un rôle primordiale dans la massification de l'enseignement supérieur. Le développement d'un enseignement de masse implique non seulement la gratuité des cours, mais également l'adoption de mesures permettant aux étudiants devenant de plus en plus nombreux de disposer de revenus qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes.

Depuis 1962 l'effort considérable consenti par les pouvoirs publics en matière d'aide aux étudiants a revêtu principalement deux formes: une aide directe sous forme de bourses (et présalaires), et une aide indirecte sous forme de subventions à de multiples services offerts aux étudiants. En effet, en plus de l'aide directe exprimée sous forme de bourses et de présalaires, l'étudiant algérien bénéficie d'une aide indirecte consistante sous forme de prestations multiples assurées par les établissements gestionnaires des œuvres universitaires. Ces prestations concernent le transport, l'hébergement, la restauration, les activités culturelles et sportives dont certaines sont offertes à tous les étudiants sans conditions particulières, comme par exemple le transport ou la restauration, par contre d'autres sont fournies sous

conditions, comme par exemple l'hébergement pour cause d'éloignement.

2. L'ADMINISTRATION DES ŒUVRES : BREF HISTORIQUE .

Les centres des œuvres sociales universitaires (COSU) ont été créés par le décret n° 86-314 du 23/12/86. Ce décret avait pour objet de définir la réglementation et les prérogatives liées à l'organisation et à la gestion des structures chargées des œuvres sociales universitaires.

L'existence d'un établissement des œuvres universitaires est souvent conditionnée par l'existence d'un établissement d'enseignement universitaire. Quand le nombre des étudiants est inférieur à 2000, la gestion des œuvres universitaires est rattachée aux établissements pédagogiques.

Les centres des œuvres universitaires étaient placés sous l'autorité d'un directeur qui assurait la charge de la gestion et un conseil d'orientation présidé par un représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le conseil était une structure de délibération composée du directeur du COUSU à titre consultatif, des représentants des enseignants et des wilayate.

Les structures du COSU employaient 14.532 personnes en majorité non qualifiées.

Trois directions centrales intervenaient dans la gestion du COSU: la direction du personnel, la direction des finances et des moyens généraux et la direction de la planification et de l'orientation. L'importance du nombre des directions intervenant directement dans la gestion du COSU a rendu celle-ci trop bureaucratique et peu opérationnelle, d'autant plus que, les frais de gestion n'ont fait qu'augmenter. Ce mode d'organisation a rendu le centre des œuvres sociales universitaires incapable de résoudre les problèmes, surtout ceux liés à l'augmentation du nombre des étudiants et la croissance des coûts unitaires des services rendus.

En 1995, dans le cadre des réformes lancées par le ministère d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, un office national des œuvres universitaires a été créé par le décret n° 84-95 du

22/03/95. Les COSU sont désormais devenu ONOU. L'objet de cette réadaptation, était d'assurer une gestion plus rationnelle des moyens matériels, humains et financiers. Un mode de gestion plus souple devrait s'appuyer sur une décentralisation des établissements des œuvres universitaires.

Administré par un conseil d'orientation et dirigé par un directeur général, l'ONOU dispose pour la réalisation de ces tâches, de structures centrales, de structures locales (résidences universitaires) et de délégués régionaux.

Le directeur assure la gestion, il est secondé par un sous – directeur, des chefs de départements et des délégués régionaux. Ces derniers assistent le directeur général pour la réalisation des missions de coordination, de contrôle et dévaluation de l'activité des résidences universitaires.

L'organe d'orientation est une structure de délibération. Il est composé du directeur de l'ONOU, de membres permanents et de trois représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, désignés par le ministre.

L'organisation et la gestion des structures de l'office sont déterminées par l'arrêté interministériel du 04/11/95 complété par l'arrêté du 25/06/96.

Au niveau de la résidence universitaire, le directeur est devenu un ordonnateur financier (secondaire) délégué du directeur général de l'ONOU, il approuve les transactions d'approvisionnements et gère le personnel. Ce rapprochement de la décision de son lieu d'exécution devrait, en principe, se traduire par une amélioration des services rendus aux étudiants et un contrôle plus efficace des coûts. Dans cet ordre d'idées, en 1996, tous les centres des œuvres sociales ont été dissous pour être remplacé par 98 résidences universitaires autonomes considérées comme des structures décentralisées (ordonnateurs financiers secondaires).

3. TENDANCES ACTUELLES : QUELQUES AGREGATS

Le parc universitaire compte actuellement **122 résidences**. Après l'indépendance il comptait trois résidences universitaires.

Actuellement, on compte **250 816 étudiants résidents**, la plus grande concentration est observée au niveau des grandes villes universitaires (Alger, Oran, Constantine, Annaba)

EVOLUTION DU NOMBRE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONOU

<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Rapport fonctionnaires sur étudiants résidents</i>
1995	14 406	1 / 8
1997	16 664	1 / 10
1998	16 659	1 / 10
1999	16 987	1 / 11
2000	16 987	1 / 13

Source MESRS

On note que la norme universellement reconnue est *de un fonctionnaire pour 30 étudiants*. La majorité des fonctionnaires de l'ONOU ne sont pas qualifiés et sont généralement recrutés sur contrat à durée déterminée.

EVOLUTION DU BUDGET DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

<i>Année</i>	<i>Budget de fonctionnement MESRS (1)</i>	<i>Budget de fonctionnement ONOU (2)</i>	<i>(2) / (1) En %</i>
1990	5 643 945	2 202 000	39.02
1997	22 462 057	8 988 122	40.01
1998	25 004 337	9 310 272	37.23
1999	35 067 709	13 059 600	37.24

Source MESRS

La part du budget de fonctionnement ONOU représente une moyenne, sur la période considérée (1990-1999), de 38 % sur le budget de fonctionnement du MESRS.

4. CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'OCTROI DE LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

4.1. Graduation

L'ordonnance n° 78 -71 daté du 3 / 12 /71 considère la bourse comme une aide pour couvrir les frais d'études et un complément pour subvenir aux besoins courants de l'étudiant. La bourse est attribuée en fonction des revenus des parents, la nature des études poursuivies et des résultats obtenus.

En 1974, le montant de la bourse égalait 300 DA / mois, l'équivalent du SNMG. Le montant de la bourse a connu deux augmentations : la première augmentation de 20 % en 1980, pour atteindre, avec la deuxième augmentation, la valeur de 600 DA / mois en 1990.

En 1991 le montant de la bourse a augmenté à la somme de 900 DA / mois, avec l'introduction de la catégorisation suivante :

- 900 DA / mois pour les étudiants dont le revenu des parents est inférieur à quatre fois le SNMG. Ce qui correspond actuellement à 32 000 DA (4 * 8 000 DA).
- 800 DA / mois pour les étudiants dont le revenu des parents est supérieur à quatre fois le SNMG et inférieur à sept fois le SNMG. Ce qui correspond actuellement à 56 000 DA (7 * 8 000 DA).
- 600 DA / mois pour les étudiants dont le revenu des parents est supérieur à sept fois le SNMG et inférieur à huit fois le SNMG. Ce qui correspond actuellement à 64 000 DA (8 * 8 000 DA).

Le relèvement du SNMG combiné à une relative stagnation des revenus, ainsi que la difficulté de contrôler la sincérité des pièces produites à l'appui des demandes de bourses, notamment celles des professions libérales et des travailleurs indépendants, font qu'aujourd'hui **83 %** des étudiants sont boursiers.

L'octroi de la bourse et d'une chambre à la cité universitaire est conditionné successivement par la condition sur le revenu des parents et la distance du lieu de résidence (50 Km pour les garçons et 30 Km pour les filles).

La constitution du dossier est composée des pièces justificatives suivantes :

<i>Bourse</i>	<i>Hébergement</i>
<ul style="list-style-type: none">• <i>Copie attestation de succès au baccalauréat.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Copie attestation de succès au baccalauréat.
<ul style="list-style-type: none">• <i>Copie du certificat d'inscription</i>	<ul style="list-style-type: none">• Copie du certificat d'inscription.
<ul style="list-style-type: none">• <i>Acte de naissance.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Attestation de résidence.
<ul style="list-style-type: none">• <i>Relevé des émoluments ou un certificat de non-imposition des parents ou tuteurs non salariés.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Acte de naissance.
<ul style="list-style-type: none">• <i>Un extrait de rôles, apuré, des parents ou tuteurs non - salariés portant la mention «n'est valable que pour la constitution d'un dossier de demande de bourse »</i>	<ul style="list-style-type: none">• Attestations médicales.

4.2. Post- Graduation

L'allocation d'études et de recherche, correspondant à un cycle d'étude de deux années, est servie sur la base des taux de 1.300 DA / mois, en première année et de 1.600 DA / mois en deuxième année. Cette allocation peut être prolongée à la troisième année, sous réserve de l'avis du conseil scientifique. La bourse d'études et de recherche est exclusive de tous autres avantages.

NB - Les textes en vigueur prévoient la suppression de la bourse pour les cas de falsification, sans préjudices des poursuites judiciaires.

**CHAPITRE
3**

ASPECTS METHODOLOGIQUES.

INTRODUCTION.

L'objet de cette étude consiste dans l'évaluation du système d'aide directe (bourses) et indirecte (œuvres universitaires) actuellement en œuvre, et ses possibilités d'évolution dans une vision prospective concrète. Il s'agit d'une manière plus précise de mesurer et de tester la robustesse des hypothèses entrant dans la constructions des scénarii de réforme possible, élément central du redéploiement du système d'aide aux étudiants. Ce travail ne peut être menée à bien sans la construction d'une banque de données à travers de terrain d'envergure nationale.

METHODE D'INVESTIGATION :

Ainsi cette étude prendra appui essentiellement sur une double enquête:

- 1.l'exploitation d'un échantillon représentatif prélevé sur les données disponibles au niveau des services centraux de l'ONOU et/ou des résidences universitaires. Cette première démarche aura pour but de construire une base d'information préliminaire.
- 2.Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population estudiantine. Cette deuxième enquête aura pour objet de compléter et d'affiner l'information construite à partir des fichiers de l'ONOU.

Construction des échantillons :

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'étudiants (ou fiches d'étudiants boursiers) régulièrement inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur et poursuivant en plein temps leurs études. Sont, alors, écartés les étudiants de la formation continue, les étudiants algériens poursuivant leurs études à l'étranger et les étudiants étrangers.

Les échantillons seront construits à partir de deux populations : celle des fiches des boursiers, existantes dans la base de données des sites universitaires, et celle des étudiants au niveau de ces mêmes sites. Pour les deux échantillons, nous choisirons un plan de sondage qui combine à la fois une approche théorique permettant d'obtenir des estimateurs efficaces et une stratégie pour maîtriser les coûts de cette enquête.

Calcul des tailles :

Dans un sondage, la taille minimale d'un échantillon, tiré sans remise, est calculée par l'application de la formule suivante :

$$e.a = t_{\alpha} \sqrt{\left(\frac{M-m}{M}\right) \frac{pq}{m-1}}$$

Avec :

- e.a = erreur aléatoire sur l'estimation de la proportion p (calculée sur un échantillon aléatoire). En l'absence d'une connaissance préalable sur la variance, on prend la proportion p égale à 50 %
- q = 1-p
- M = 394 188 : taille de la population des étudiants boursiers, année 2000/2001, pour **l'enquête sur les fichiers**.
- M = 423 700 : taille de la population des étudiants, année 2000/2001, pour **l'enquête étudiants**.
- m = taille de l'échantillon, calculé en fonction de l'erreur aléatoire admise.
- $t_{\alpha} = \alpha$ - quantile au seuil de confiance 1- α (avec une statistique normalement distribuée, suit une loi de Gauss), à un seuil de confiance de 95 % on a $U_{\alpha} = 1.96 \cong 2$.

On pose l'hypothèse suivante :

pq = 0.25, ce qui correspond à une variance maximale de la proportion estimée p. Ceci bornera l'erreur aléatoire et l'erreur totale commise lors des différentes estimations.

On obtient les résultats suivants :

Au niveau de confiance de 95 % et avec les erreurs admise e.a suivantes on obtient la taille de l'échantillon m :

- Pour e.a = 1 % on aura m = 9 753, (enquête fichiers) et m = 9 770 (enquête étudiants).
- e.a = 2 % on aura m = 2 484, (enquête fichiers) et m = 2 486 (enquête étudiants).

- e.a = 3 % on aura $m = 1\ 108$, (enquête fichiers) et $m = 1\ 109$ (enquête étudiants).

Il s'agit de faire un choix entre les trois tailles, sachant que les coûts y sont rattachés. Ainsi, si on augmente la taille de l'échantillon, l'erreur diminue et le coût augmente.

Méthode de tirage :

Nous choisirons un sondage à trois degrés avec une stratification représentative. Cette méthode consiste à choisir un échantillon qui permet le type de tirage suivant :

On définit la wilaya comme l'unité primaire (UP), la résidence universitaire comme l'unité secondaire (US) et l'étudiant comme l'unité tertiaire (UT). Le tirage de l'échantillon aura lieu en trois temps (ou degrés) :

Premier degré : tirage d'un échantillon d'unités primaires

Deuxième degré : dans chaque UP on tire un échantillon d'unités secondaires.

Troisième degré : dans chaque US on tire un échantillon d'unités tertiaires.

Algorithme de tirage :

Premier degré : Tirage des unités primaires (wilayate)

- Afin d'augmenter la précision des estimateurs recherchés, on fait une stratification représentative des unités primaires par grande région (Centre, Est et Ouest) et par taille d'étudiants.
- Tirage systématique à probabilités égales des UP.

Deuxième degré : Tirage des unités secondaires (résidences universitaires) d'une manière systématique et à probabilités égales.

Troisième degré : Tirage des unités tertiaires (étudiants / fiches)

La précision des estimateurs peut être augmenté par une stratification des unités tertiaires. Les strates sont déterminées par la modalité discipline étudiée.

- Tirage systématique à probabilités égales des UT.

Pour bénéficier à la fois de l'efficacité de l'échantillon optimum et des facilités de dépouillement, on adoptera des fractions de sondage différentes mais ayant entre elle des rapport simples . Dans notre cas il suffit de s'assurer l'égalité :

$$f_{UP,h} * f_{US,h} * f_{UT,h} = f$$

On dira alors qu'on a tiré un échantillon auto- pondéré.

Répartition de Wilayate tirés au hasard par les strates dues au croisement des variables (Région – Taille) –UP (Unités primaires)

	<i>Région 1 (Centre)</i>	<i>Région 2 (Ouest)</i>	<i>Région 3 (Est)</i>
<i>Taille 1 > 20 000</i>	Alger	Oran	Constantine
<i>Taille 2 10 000 – 20 000</i>	Blida	Tlemcen	Batna
<i>Taille 3 5000 - 10 000</i>	Chlef	Mostaganem	Béjaia
<i>Taille 4 < 5000</i>	Laghouat	Mascara	Tebessa

Répartition des Questionnaires validés par wilaya et par résidence

<i>Wilaya</i>	<i>Résidence Tirée</i>	<i>Enquête étudiant</i>	<i>Enquête fiches de bourse</i>
ALGER	RUB 1	450	190
	REVOIL		95
	BEN AKNOUN FILLES		188
BLIDA	SOUMAA	263	133
	BEN BOULAIID		132
CHLEF	R U GARCONS	65	66
LAGHOUAT	RU AGHOUAT	94	96
ORAN	VOLONTAIRE	169	67
	HAI BADR		21
	ETO		82
TLEMCEN	BAKHTI MADJID	141	135
MOSTAGHANEM	BEN YAHIA BELKACEM	97	98
MASCARA	RU MASCARA	83	82
CONSTANTINE	NAHAS NABIL	498	124
	MENTOURI		128
	AIN SMARA		232
BATNA	19.05.56	51	21
	DOUADI SALAH		35
BEDJALA	IHADADEN	189	200
TEBESSA	RU GARCONS (EX Mixte)	90	98.
	TOTAL GENERAL	2190	2 223

Etablissements d'enseignement et disciplines enquêtées

<i>Wilaya</i>	<i>Enquête étudiant</i>
ALGER	USTHB, Sciences et sciences de l'ingénieur
	LAPERINE, Sciences médicales et de la vie
	SOCIOLOGIE BOUZAREAH, SCIENCES POLITIQUE ITFC SCIENCES ISLAMIQUE CARROUBIER
BLIDA	U.BLIDA, SOUMAA (Toutes disciplines confondues)
CHLEF	CU CHLEF (Toutes disciplines confondues)
LAGHOUAT	CU LAGHOUAT (Toutes disciplines confondues)
ORAN	ENSET, Sciences et sciences de l'ingénieur
	PHARMACIE, SCIENCES MEDICALES SCIENCES DE LA VIE, CHIRURGIE DENTAIRE
	DROIT, SCIENCES COMMERCIALES PSYCHOLOGIE
TLEMCEM	SCIENCES JURIDIQUES POST GRAD (Toutes disciplines comprises)
	U. MOSTAGHANEM (Toutes disciplines confondues)
MASCARA	C U MASCARA (Toutes disciplines confondues)
CONSTANTINE	TECHNOLOGIE
	MEDECINE, PHARMACIE, CHIRURGIE DENTAIRE BIOLOGIE
	SCIENCES SOCIALES
BATNA	TECHNOLOGIE, GENIE MECANIQUE, INFORMATIQUE
BEDJAJA	ECONOMIE, DROIT, LANGUES VIVANTES SCIENCES EXACTES
TEBESSA	TECHNOLOGIE, BIOLOGIE DROIT, SCIENCES COMMERCIALES

Elaboration des questionnaires :

Pour répondre pleinement à l'objet de cette étude, deux types de questionnaires ont été élaborés : Un est destiné aux étudiants dans les établissements de l'enseignement supérieur et l'autre questionnaire est rempli sur la base des informations inscrites sur les fiches des boursiers au niveau des services des bourses des résidences universitaires. Une pré-enquête a été lancée au niveau de quelques établissements et résidences universitaires de l'algérois, nous a permis de contrôler et de valider les questions posées ainsi que le redresser des hypothèses utilisées,

Questionnaire étudiants : Ce questionnaire est composé de trois parties :

- Partie identification : Cette partie est composée de 17 variables, dont 12 variables utilisées pour identifier l'étudiant par son âge, sexe, discipline des études, la bourse, etc... Le reste des variables sont utilisées pour identifier l'étudiant à travers la fonction de ces parents, leur âge et leur niveau de revenu.
- Partie des conditions socio-économiques : les variables utilisées dans cette partie, vont nous permettre d'analyser la condition sociale des étudiants en fonction du type d'habitation chez les parents, et dans la résidence universitaires. Les conditions économiques sont analysées à travers les moyens d'ingéniosité, l'endettement, les sources de cet endettement, le modèle de consommation, le niveau des dépenses quotidienne et mensuelles et la gestion des vacances.
- Partie de satisfaction et attentes : Dans cette partie les variables utilisées sont liées à la mesure de l'affluence des étudiants sur les différents types de services offerts par les œuvres universitaires, aux attitudes des étudiants quant à la perception de la qualité des produits et services rendus (restauration, transport et hébergement), et enfin aux attentes et prédisposition pour des augmentations probables des prix des services.

Questionnaire fichiers : Ce questionnaire est composé de trois parties :

- **Partie identification :** Cette partie est composée de 7 variables liées à la localisation de la résidence, discipline d'études, état de la scolarité et période de la bourse.
- **Partie situation des parents :** les variables utilisées dans cette partie concernent la fonction des parents, leur revenu et montant de la bourse.
- **Services de gestion des bourses :** dans cette partie les variables utilisées sont liées à l'avis de la commission d'études des dossiers de demande des bourses et au montant de la bourse.

L'ensemble des questions (exprimées ci dessus en terme de variables), destinées aux étudiants et remplie sur la base des informations trouvées sur les fiches des boursiers, vont permettre de recueillir les information générales et pertinentes pour l'élaboration de toutes les parties entamées dans cette étude. La base de sondage est statistiquement représentatives de la majorité des tendances des variables étudiées. Toute extrapolation, qui tend à renvoyer à l'image les tendances chez l'ensemble des étudiants Algériens visés par cette étude, sont possible. Le risque d'erreur statistiquement admis dans notre démarche est de 5 %.

**CHAPITRE
4**

***ANALYSE DE L'ETAT DE LA REPARTITION
DES BOURSIERS EN FONCTION DES
REVENUS DES PARENTS.***

INTRODUCTION

Dans cette partie nous allons analyser la répartition des boursiers en fonction des seuils de revenus des parents, reflète-t-elle une certaine équité ? . Quel est la raison acceptable qui justifie l'importance du taux des boursiers , s'agit-il d'un mauvais contrôle des critères réglementaires pour l'allocation d'une bourse ou tout simplement : les critères d'octroi, à la base du système de bourse tel qu'il est conçu actuellement, sont source d'inefficacité étant donné l'importance de ce taux .

Les résultats des deux enquêtes (étudiants et fichiers) sont organisés sous formes de tableaux dits plats et croisés. Nous adapterons, pour cela, la configuration et les croisements des données qui peuvent nous renseigner sur le maximum d'informations et nous permettent les conclusions les plus pertinentes possibles. Il nous semble un tant soit peu simpliste de penser que les données, sur les revenus des parents des étudiants, sont assez fiables pour se contenter des seules tendances qu'elles révèlent. Souvent les déclarations des revenus sont entachées de sous estimation de leur niveau réel. Une lecture d'une partie des résultats de cette enquête qui se réfère aux catégories professionnelles des parents, permettra d'appuyer et / ou de redresser les tendances mises au clair par les revenus. Les données sont analysées, selon les cas, par type d'enquête.

Dans ce chapitre , nous avons organisé les résultats des deux enquêtes sous formes de tableaux dits plats et croisés. Nous adapterons, pour cela, la configuration et les croisements des données qui peuvent nous renseigner sur le maximum d'informations et nous permettent les conclusions pertinentes possibles.

Il nous semble un tant soit peu simpliste de penser que les données, sur les revenus des parents des étudiants, sont assez fiables pour se contenter des seules tendances qu'elles révèlent. Souvent les déclarations des revenus sont entachées de sous estimation de leur niveau réel. Une lecture d'une partie des résultats de cette enquête qui se réfère aux catégories professionnelles des parents, permettra d'appuyer et / ou de redresser les tendances mises au clair par les revenus. Les données sont analysées, selon les cas, par type d'enquête.

1. ENQUETE ETUDIANTS

Table 1 : Répartition des revenus des parents par intervalles déciles

Tranche de revenu décile	Nombre	Moyenne	Std. Error of Mean	Minimum	Maximum	% du Total N	% cumulé de N
1	201	188,16	31,32	0	1500	10,0%	10,0
2	214	5212,80	107,42	1700	7000	10,6%	20,6
3	193	8398,96	37,02	7500	9000	9,6%	30,1
4	235	9982,85	5,67	9500	10000	11,6%	41,8
5	194	12038,14	37,05	10100	12500	9,6%	51,4
6	245	14829,39	43,36	13000	15000	12,2%	63,5
7	140	17053,57	76,15	15500	18000	6,9%	70,5
8	230	19963,04	13,03	18500	20000	11,4%	81,9
9	216	27293,98	200,11	20500	30000	10,7%	92,6
10	150	68529,33	6633,77	31000	800000	7,4%	100,0
Total	2018	16968,70	612,66	0	800000	100,0%	

La lecture de la table 1 de la répartition des revenus des parents des étudiants y compris les étudiants de la post- graduation, classés par intervalles de déciles, montre que 41.80 % de la population estudiantine sont issus de familles dont le revenu déclaré des parents est inférieur ou égal à 10 000 DA, 81.90 % déclarent un revenu inférieur ou égale à 20 000 DA et 92.60 % déclarent un revenu inférieur ou égale à 30 000 DA .

Table 2 : Répartition des revenus par tranches code ONOU

Code des revenus ONOU	Nombre	Moyenne	Std. Error of Mean	Minimum	Maximum	% du Total N	% cumulé de N
<=32000	1781	12995,22	186,57	0	32000	92,5%	92,5
> 32000 et <=56000	96	42722,92	557,39	34000	52000	5,0%	97,5
>56000 et <=64000	9	60000,00	,00	60000	60000	,5%	98,0
>64000	39	139461,5	21924,14	70000	800000	2,0%	100,0
Total	1925	17259,68	640,41	0	800000	100,0%	

La répartition de ces mêmes revenus par tranches selon le code des bourses, ONOU, actuellement en vigueur, donne la table 2. Cette table montre que 92.5 % des étudiants de la graduation sont issues de famille dont le revenu des parents déclaré est inférieur à 32 000 DA ; seulement 7.5 % ont un revenu supérieur à 32 000 DA, dont 2.0 % se

placent au-dessus du seuil qui n'ouvre pas droit à la bourse. Ainsi donc, suivant la réglementation en vigueur, un taux de 98 % d'étudiants ouvrent droit à une bourse.

a-1 : Répartition des boursiers par classes de revenus :

Les données de l'enquête auprès des étudiants de graduation (table 3) indique 83 % d'étudiants boursiers, 11 % d'étudiants dont la bourse est suspendue et 6 % d'étudiants sans bourse. Dans chaque classe de revenu, le nombre de boursiers est supérieur à 85 %.

Table.3 : Tranche de revenu par deciles par " Est ce que vous êtes boursier"

tranche de revenu par deciles		Est ce que vous êtes boursier			Total
		oui	bourse suspendue	jamais été boursier	
<=1500	Nombre	151	26	9	186
	% du Total	7,8%	1,4%	,5%	9,7%
>1500 et <=7000	Nombre	166	26	6	198
	% du Total	8,6%	1,4%	,3%	10,3%
>7000 et <= 9000	Nombre	156	18	6	180
	% du Total	8,1%	,9%	,3%	9,4%
>9000 et <=10000	Nombre	197	18	11	226
	% du Total	10,2%	,9%	,6%	11,7%
>10000 et <=13000	Nombre	122	17	6	145
	% du Total	6,3%	,9%	,3%	7,5%
>13000 et <=15000	Nombre	230	21	11	262
	% du Total	12,0%	1,1%	,6%	13,6%
>15000 et <=18000	Nombre	112	14	6	132
	% du Total	5,8%	,7%	,3%	6,9%
>18000 et <=20000	Nombre	184	27	11	222
	% du Total	9,6%	1,4%	,6%	11,5%
>20000 et <=30000	Nombre	171	24	20	215
	% du Total	8,9%	1,2%	1,0%	11,2%
>30000	Nombre	110	20	28	158
	% du Total	5,7%	1,0%	1,5%	8,2%
Total	Nombre	1599	211	114	1924
	% du Total	83,1%	11,0%	5,9%	100,0%

Le nombre de boursiers de graduation réparti entre les classes des revenus établies pour l'octroi d'une bourse (cf. table 4) indique que parmi les étudiants boursiers :

- 1.5 % issus de familles dont le revenu des parents est > à 64 000 DA.
- 77.7 % appartiennent à la catégorie dont le revenu des parents est < 32 000 DA.

Table 4 : Tranches de revenu code ONOU par Est ce que vous êtes boursier

		Est ce que vous êtes boursier			Total
		oui	bourse suspendue	jamais été boursier	
revenu <=32000	Nombre	1494	191	86	1771
	% du Total	77,7%	9,9%	4,5%	92,0%
revenu > 32000 et revenu <=56000	Nombre	71	13	16	100
	% du Total	3,8%	,6%	,8%	5,2%
revenu >56000 et revenu <=64000	Nombre	6	2	3	11
	% du Total	,3%	,1%	,2%	,6%
revenu >64000	Nombre	28	5	9	42
	% du Total	1,5%	,3%	,5%	2,2%
Total	Nombre	1599	211	114	1924
	% du Total	83,1%	11,0%	5,9%	100,0%

La lecture des ces quatre tables nous amène vers les conclusions partielles suivantes :

- Importance du nombre d'étudiants dont le revenu des parents est inférieur à 32 000 DA, soit 92.5 %.
- Le montant des seuils de revenus actuellement en vigueur pour l'octroi d'une bourse, nous semble trop élevé. La fixation réglementaire des seuils actuels ne peut qu'engendrer un taux important de boursier, soit 83.1 %.

a-2. Lecture de la répartition des boursiers par montant :

La lecture de la première ligne de la table 5 de répartition des catégories de bourses par les tranches de revenu, prévues par la réglementation, indique :

- Prédominance du taux maximum : 96.4 % des boursiers sont au taux de 2 700 DA
- 90.3 % des boursiers de la graduation qui sont au taux de 2 700 DA, appartiennent à la tranche des revenus < à 32 000 DA, 4.1 % appartiennent à la tranche 32 000 DA - 56 000 DA et 1.7 % appartiennent à la tranche dont le revenu des parents est supérieur à 64 000 DA.
- Les résultats de la table 5 révèlent que les étudiants issus des tranches qui n'ouvrent pas droit à une bourse ou des étudiants qui ne pouvaient prétendre qu'au taux incomplet sont en fait boursiers au taux complet de 2 700 DA.

Table 5 : Catégorie montant de la bourse par code ONOU

		Code ONOU				Total
		revenu ≤32000	revenu > 32000 et revenu ≤56000	revenu >56000 et revenu ≤64000	revenu >64000	
2700	Nombre	1445	63	6	28	1542
	% parmi montant de la bourse	93,6%	4,2%	,4%	1,8%	100,0%
	% parmi code ONOU	96,7%	89,0%	100,0%	100,0%	96,4%
	% du Total	90,3%	4,1%	,4%	1,7%	96,4%
2400	Nombre	45	7			52
	% parmi montant de la bourse	86,5%	13,5%			100,0%
	% parmi code ONOU	3,0%	9,6%			3,2%
	% du Total	2,8%	,4%			3,2%
1800	Nombre	4	1			5
	% parmi montant de la bourse	80,0%	20,0%			100,0%
	% parmi code ONOU	,3%	1,4%			,3%
	% du Total	,2%	,1%			,3%
Total	Nombre	1494	71	6	28	1599
	% parmi montant de la bourse	93,3%	4,6%	,4%	1,7%	100,0%
	% parmi code ONOU	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	% du Total	93,3%	4,6%	,4%	1,7%	100,0%

L'analyse descriptive des deux paragraphes ci-dessus nous fait observer :

- La prédominance du taux complet (2 700 DA) de la bourse dans toutes les tranches de revenu, soit 96.4 % des boursiers de la graduation.
- La grille des taux de bourse ne semble pas, en réalité, correspondre à la catégorisation des tranches de revenus fixés réglementairement

a-3. Lecture par catégories professionnelles (CP) :

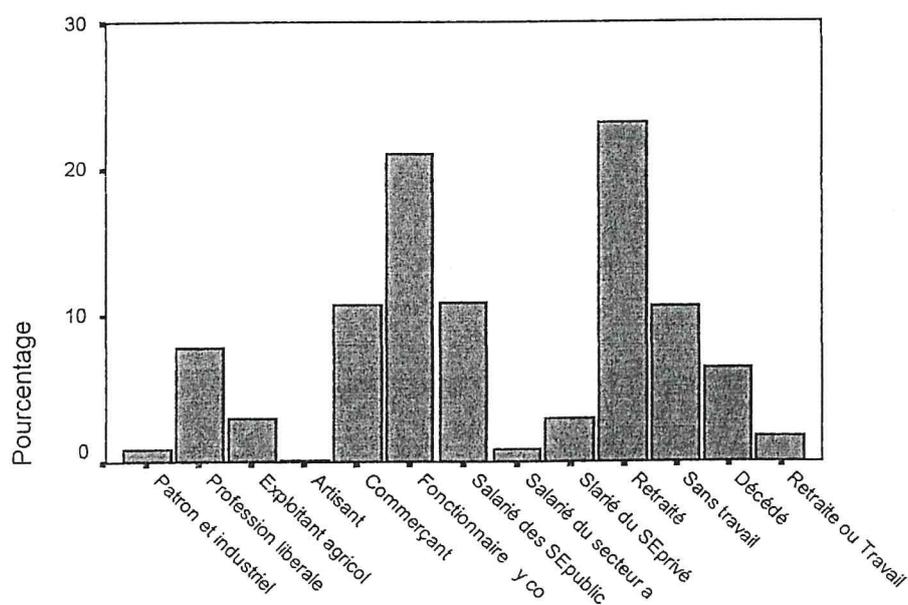
L'analyse de la répartition des étudiants boursiers par catégories professionnelles des parents, va nous permettre d'approcher autrement les classes des revenus déclarés. En effet, une analyse par CP peut réduire le biais dû à l'effet des sous- estimations ou des surestimations des revenus des parents. Cette approche permettra, en outre, de voir les tendances obtenues par les croisements avec les revenus.

Table 6 : Catégorie professionnelle du père

	Fréquence absolue	Fréquence relative	Fréquence cumulée
Patron et industriel	19	,9	,9
Profession liberale	168	7,7	8,5
Exploitant agricole	65	3,0	11,5
Artisan	2	,1	11,6
Commerçant	232	10,6	22,2
Fonctionnaire y compris corps constitué	456	20,8	43,1
Salarié des SEpublic	233	10,6	53,7
Salarié du secteur agricole	21	1,0	54,7
Salarié du SEprivé	62	2,8	57,5
Retraité	511	23,4	80,9
Sans travail	234	10,7	91,5
Décédé	146	6,7	98,2
Retraite ou Travail à l'étranger	39	1,8	100,0
Total	2188	100,0	

(*) Y compris les étudiants de la post- graduation

Graphe 1 : CP



La lecture de la table 6 et du graphe 1 montre que :

- 22.2 % des parents d'étudiants (y compris ceux de la post graduation) exercent une activité indépendante.
- 31.4 % dépendent d'un organisme public.
- Le reste est partagé en grande partie entre 23.4 % de « retraités », 10.7 % de parents « sans travail » et 6.7 % de « décédés ».

L'agrégation des CP en fonction du facteur d'indépendance de l'activité aboutit aux résultats de la table 7 suivants :

Table 7 : Catégories professionnelles agrégées

	Fréquence absolue	Fréquence relative	Fréquence cumulée
Fonction indépendante	483	23,1	23,1
Fonctions du secteur Etatique	655	31,4	54,5
Autres	952	45,5	100,0
Total	2091	100,0	

(*) Etudiants de la graduation seulement

Le croisement, des « CP agrégées des parents » avec les « étudiants boursiers » de la graduation est illustré dans la table 8 :

Table 8 : Est ce que vous êtes boursier par CP agrégées

		CP agrégées			Total
		Fonction indépendante	Fonctions du secteur Etatique	Autres	
est ce que vous êtes boursier	oui	17,6%	27,2%	38,3%	83,0%
	bourse suspendue	3,0%	3,0%	5,0%	11,0%
	jamais été boursier	2,5%	1,2%	2,3%	6,0%
Total		23,1%	31,4%	45,6%	100,0%

La table 8 montre que :

- 17.6 % des étudiants boursiers appartiennent à la catégorie professionnelle des parents indépendants.
- 27.0 % des boursiers sont issus des catégories dont la fonction des parents dépend d'un organisme étatique.

- La catégorie autres représente 38.3 % de boursiers.

La table 9 suivante donne la répartition des montants des bourses selon les catégories agrégées

Table 9 : Montant de la bourse par CP agrégés

	montant	CP agrégées			Total
		Fonction indépendante	Fonctions du secteur Etatique	Autres	
categorie de la bourse	2700	20,7%	30,5%	45,0%	96,2%
	2400	,3%	2,0%	1,0%	3,4%
	1800	,1%	,2%	,1%	,4%
Total		21,2%	32,7%	46,1%	100,0%

La lecture des résultats mentionnés dans cette table, montre que 20.7 % des étudiants de la graduation boursiers aux taux maximums (2 700 DA) sont issus de la catégorie des indépendants. Cette catégorie est supposée être la plus aisée financièrement.

Quand à la table 10, elle illustre la moyenne des revenus de chaque CP agrégée. La CP des indépendants est la mieux classée en terme de montant de revenu moyen, celle des autres se classe en dernière position avec un revenu moyen de 10 888 DA.

Table 10 : Revenu par CP agrégées

CP agrégées	Nombre	Moyenne	Std. Error of Mean	% of Total N
Fonction indépendante	419	27905,12	2526,76	21,8%
Fonctions du secteur Etatique	613	19905,17	660,87	31,8%
Autres	893	10888,56	384,80	46,4%
Total	1924	17462,42	633,67	100,0%

La lecture par les CP agrégées, qui s'appuie sur les déclarations des étudiants enquêtés, confirme les résultats illustrés par l'analyse des tables des tranches de revenu. La grille des bourses n'est pas respectée, la répartition des boursiers sur les tranches de cette grille ne semble pas correspondre aux seuils de revenu des parents.

B . ENQUETE FICHIERS :

Dans cette partie nous allons observer la distribution des revenus, collectés sur les fiches des boursiers au niveau des services des

résidences universitaires enquêtés. L'objet est de chercher comment se répartissent les boursiers sur les tranches de revenus calculés par les déciles. Quelles sont les classes de revenu dominantes ? Est-ce que les critères d'allocation d'une bourse sont significatifs, en d'autres termes, reflète – il l'appartenance de l'étudiant à une classe de revenu définie réglementairement.

L'analyse qui va suivre nous permettra de tester la signification statistique des différences entre les résultats des deux enquêtes, à savoir celle « Etudiants » et « Fichiers ». Par ailleurs, ces tests permettront de déceler les CP qui peuvent représenter des sources d'écarts opaques.

Table 11 : Répartition des revenus par déciles

Déciles	Nombre N	Moyenne	Minimum	Maximum	Std. Error of Mean	% du Total N
3	872	,00	0	0	,00	40,4%
5	207	4390,14	307	7080	133,59	9,6%
6	216	9064,29	7094	10548	65,79	10,0%
7	216	12036,44	10549	13408	56,89	10,0%
8	216	14728,28	13457	15869	50,92	10,0%
9	216	17649,64	15882	20281	83,61	10,0%
10	215	36535,37	20384	193993	1603,91	10,0%
Total	2158	9413,92	0	193993	286,78	100,0%

La lecture de la table 11, construite sur les informations collectées des fiches des boursiers au niveau des services des résidences universitaires, montre que 70.02 % des étudiants déclarent des parents avec un revenu moyen inférieur à 13 000 DA. Parmi ceux-ci, 40.4 % des étudiants déclarent avoir des parents sans revenu.

Table 12 : Répartition des revenus selon les tranches du code ON

Tranches code ONOU	Nombre N	Moyenne	Minimum	Maximum	Std. Error of Mean	% du Total N
<= 32 000	2073	7565,38	0	31930	174,93	96,1%
> 32 000 et <= 56 000	56	40829,59	32160	53681	836,54	2,6%
> 56 000 et <= 64 000	13	58794,62	54584	62927	733,63	,6%
> 64 000	16	98839,00	65734	193993	10638,32	,7%
Total	2158	9413,92	0	193993	286,78	100,0%

La table 12, construite sur la base des tranches des revenus ouvrant droit à un seuil de bourse, montre que 96.1 % des étudiants déclarent

des parents avec un revenu inférieur à 32 000 DA. Ce seuil ouvre automatiquement droit à une bourse complète.

La comparaison avec les données de l'enquête « étudiants » aboutit aux résultats suivants :

Test de student de comparaison des moyennes des deux enquêtes par tranche de revenu code ONOU
 α (risque d'erreur) = 5 %

Tranche de revenu	Fichiers		Etudiants		t	$H_0: \mu_F = \mu_E$
	N	Moyenne μ_F	N	Moyenne μ_E		
$\leq 32\ 000$	2073	7 565	1781	12 995	- 20.082	Significative H_0 est rejetée
$] 32\ 000-56\ 000]$	55	40 830	96	42 723	- 1.394	Non significative H_0 est acceptée
$] 56\ 000-64\ 000]$	13	58 795	9	60 000	0.177	Non significative H_0 est acceptée
$> 64\ 000$	16	98 839	39	139 461	- 1.15	Non significative H_0 est acceptée

Les déclarations sont différentes au seuil de 32 000 DA. Au-delà de ce seuil, les données relatives aux revenus des parents, collectées à partir des fichiers, et celles déclarées par les étudiants ne montrent pas une différence statistiquement significative.

La table 13 exprime la répartition des revenus fichiers en fonction des tranches de revenus construites à partir des déciles des revenus de l'enquête « étudiants », les résultats s'énoncent ainsi :

Table 13 : Répartitions des revenus selon tranches des déciles enquêtés

Tranche de revenu par déciles	Nombre	Moyenne	Minimum	Maximum	Std. Error of Mean	% du Total N	% du cumulé de N
<=1500	897	23,21	0	1457	5,07	41,6%	41,6
>1500 et <=7000	179	4842,75	1531	6921	109,68	8,3%	49,9
>7000 et <= 9000	93	8028,67	7002	9000	56,44	4,3%	54,2
>9000 et <=10000	87	9564,67	9026	10000	32,17	4,0%	58,2
>10000 et <=13000	220	11534,12	10002	13000	59,35	10,2%	68,4
>13000 et <=15000	173	14047,38	13016	15000	45,91	8,0%	76,4
>15000 et <=18000	212	16360,83	15011	18000	54,38	9,8%	86,2
>18000 et <=20000	75	18884,21	18005	20000	68,75	3,5%	89,7
>20000 et <=30000	125	23922,98	20038	29934	256,52	5,8%	95,5
>30000	97	51607,22	30543	193993	2881,14	4,5%	100,0
Total	2158	9413,92	0	193993	286,78	100,0%	

(*) Données sur les revenus enquête fichiers.

La lecture de cette table indique que 41.6 % des revenus, lus sur les fiches de bourses des étudiants, sont inférieurs à 1 500 DA.

La comparaison avec les résultats des revenus, répartis en fonction de ces mêmes tranches, nous permet de dresser la table des tests des différences suivantes :

Table 14 : Test de Student de comparaison des moyennes des deux enquêtes par tranche de revenu déclarations étudiants
 α (risque d'erreur) = 5 %

Tranche de revenu	Fichiers		Etudiants		t	$H_0: \mu_F = \mu_E$
	N	Moyenne μ_F	N	Moyenne μ_E		
$\leq 1\ 500$	897	23.21	201	188.16	-8.917	Significative H_0 est rejetée
$] 1\ 500 - 7\ 000]$	179	4 843	214	5212	-2.227	Significative H_0 est rejetée
$] 7\ 000 - 9\ 000]$	93	8 028	193	8 398	-5.646	Significative H_0 est rejetée
$] 9\ 000 - 10\ 000]$	87	9 565	235	9 983	-19.608	Significative H_0 est rejetée
$] 10\ 000 - 13\ 000]$	220	11 534	194	12 038	-17.802	Significative H_0 est rejetée
$] 13\ 000 - 15\ 000]$	173	14 047	245	14 829	-16.278	Significative H_0 est rejetée
$] 15\ 000 - 18\ 000]$	212	16 361	140	17 054	-7.595	Significative H_0 est rejetée
$] 18\ 000 - 20\ 000]$	75	18 884	230	19 963	-24.096	Significative H_0 est rejetée
$] 20\ 000 - 30\ 000]$	125	23 923	216	27 293	-10.363	Significative H_0 est rejetée
$> 30\ 000$	97	51 607	150	68 529	-1.148	Non significative H_0 est acceptée

Les revenus déclarés par les étudiants sont différents de ceux collectés à partir des fiches des boursiers, l'hypothèse nulle d'égalité entre les moyennes de revenu des deux enquêtes est rejetée, pour les revenus inférieurs à 30 000 DA. Au-delà de ce seuil de revenu, les résultats des deux enquêtes ne sont pas significativement différents.

b-1. Recherche des sources de différences :

L'objet de cette partie est de rechercher, parmi les parents des étudiants boursiers, les catégories professionnelles qui peuvent être à la base des différences entre les moyennes des revenus observées dans les deux enquêtes. Pour cela, nous avons sélectionné certaines CP pour leur commodité et le faible nombre des non-réponses.

Table 15 : Test de Student de comparaison des moyennes des deux enquêtes par tranche de revenu « déclarations étudiants »
 α (risque d'erreur) = 5 %

CSP	Fichiers		Étudiants		T	$H_0 : \mu_F = \mu_E$
	N	Moyenne μ_F	N	Moyenne μ_E		
Patron et individuel Profession libérale	46	26 807	164	27 612	0.100	Non significative H_0 est acceptée
Commerçant	90	14 544	200	29 960	- 2.915	Significative H_0 est rejetée
Secteur Etatique	776	17 054	646	19 347	-1.319	Non significative H_0 est acceptée
Sans travail	789	409	234	5 489	-14.911	Significative H_0 est rejetée
Retraité	310	11 807	459	11 133	1.239	Non significative H_0 est acceptée

La table des tests des CP ci - dessus montre que : les sources des variations sont dues à la catégorie des « commerçants » et à celle des « sans travail ». Cette différence est due aux sous estimations des revenus déclarés dans les fiches pour le cas des « commerçants » et à la *non déclaration* des revenus informels pour le cas des « sans travail ».

b- 2. Répartition des boursiers par tranches code des bourses :

Table 16 : Avis de la commission d'étude par tranche de revenu code ONOU

		Code ONOU				Total	
		<= 32 000	> 32 000 et <= 56 000	> 56 000 et <= 64 000	> 64 000		
Avis de la commissio d'étude	Accepté	Nombre 1938	41	9	8	1996	
		% du Total	91,4%	1,9%	,4%	,4%	94,2%
	Rejeté	Nombre 22	12	3	8	45	
	% du Total	1,0%	,6%	,1%	,4%	2,1%	
	Suspendue	Nombre 78		1		79	
	% du Total	3,7%		,0%		3,7%	
Total	Nombre	2038	53	13	16	2120	
	% du Total	96,1%	2,5%	,6%	,8%	100,0%	

La lecture de cette table indique qu'au niveau de la ligne des étudiants acceptés pour l'octroi d'une bourse, 91.4 % des boursiers sont issus

de la tranche $\leq 32\ 000$ DA. Toutefois, le taux de boursiers dans la tranche de revenu $>64\ 000$ DA, soit la moitié des bénéficiaires de la bourse dans cette tranche, nous semble important, *puisque à ce niveau de revenu, l'étudiant n'a pas droit à la bourse.*

La table 17 ci-après nous permet de constater cette anomalie comme très persistante.

Table 17 : Montant de la bourse par tranche de revenu code ONOU

		Code ONOU				Total
		$\leq 32\ 000$	$> 32\ 000$ et $\leq 56\ 000$	$> 56\ 000$ et $\leq 64\ 000$	$> 64\ 000$	
2700	Nombre	1758	17	6	7	1788
	% du Total	88,1%	,9%	,3%	,4%	89,6%
2400	Nombre	158	18	1		177
	% du Total	7,9%	,9%	,1%		8,9%
1800	Nombre	22	6	2	1	31
	% du Total	1,1%	,3%	,1%	,1%	1,6%
Total	Nombre	1938	41	9	8	1996
	% du Total	97,1%	2,1%	,5%	,4%	100,0%

La table 17 doit être diagonale¹. Elle présente des irrégularités dans la relation réglementaire qui devrait lier les tranches du revenu au montant de la bourse.

La première colonne (tranche de revenu $<32\ 000$ DA) est dominante quel que soit le montant de la bourse. 8 % des étudiants sont au seuil 2 400 DA, alors qu'il devrait être au seuil de 2700 DA et 88.9 % des étudiants appartenant à la tranche de revenu $> 64\ 000$ DA sont boursier au taux de 2 700 DA. Ces derniers n'ouvrent pas, en principe, droit à la bourse.

La lecture comparée de la table 16 et de la table 17, nous révèle deux types d'irrégularités liées à la gestion des bourses. Ces irrégularités apparaissent au niveau du droit à l'octroi d'une bourse, et au niveau du montant réglementaire lié au seuil de revenu des parents.

¹ C'est à dire que les cases de part et d'autre de la diagonale doivent être des cases vides, parce que à chaque tranche de revenu doit correspondre un et un seul montant de la bourse.

L'importance du taux des boursiers est due :

- Au fait qu'une partie importante des étudiants, soit 92.5 %, est issue des familles dont les parents ont un revenu inférieur à 32 000 DA.
- A l'effet des sous-estimations des revenus. L'écart est apparent dans les déclarations des étudiants dont les parents sont des « commerçants » et ceux dont les parents sont « sans travail ».

SYNTHESE.

Cette analyse, quelque soit l'angle d'approche adopté, n'a cessé de montrer:

- Qu'une partie importante des étudiants, soit 92.5 %, est issue des familles dont les parents ont un revenu inférieur à 32 000 DA.
- L'effet des sous-estimations des revenus : l'écart est apparent dans les déclarations des étudiants dont les parents sont des « commerçants » et ceux dont les parents sont « sans travail ».

Il apparaît ainsi, au vu de l'analyse descriptive, que le seuil minimum du revenu parental, ouvrant droit à l'octroi d'une bourse, semble très élevé notamment si on identifie le sens de la bourse à celui de son sens premier, qui est une allocation d'aide de l'Etat à l'entretien de l'étudiant nécessaire pour que celui-ci puisse poursuivre ses études supérieures.

Rééquilibrer le seuil d'octroi ouvrant droit à une bourse permettra de redéployer le nombre des bénéficiaires en permettant d'atteindre l'objectif d'équité pour l'accès et la poursuite des études, à savoir permettre aux plus nécessiteux de bénéficier d'un montant d'une bourse conséquente.

Le système de bourse actuel ne peut répondre à l'efficacité et l'équité escompté par l'esprit même de la logique de l'aide, sans une réforme de fond.

**CHAPITRE
5**

LES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS

INTRODUCTION

La caractérisation des conditions générales de la vie des étudiants se fera dans une double direction. Il s'agira dans un premier lieu de décrire les conditions sociales des étudiants, et dans un deuxième lieu les conditions économiques.

Pour des raisons méthodologiques, soulignons d'emblée que cette approche restera circonscrite rigoureusement au champ de l'énoncé de l'étude soutenue par l'enquête nationale.

d'une manière globale le monde étudiant, comme segment de la jeunesse, se distingue des autres segments par une double caractérisation, à savoir : la poursuite des études au delà de l'âge commun d'entrée dans la vie active, et à ce titre sa dépendance de ressources publiques ou privées qu'elle ne produit pas elle-même. De ce fait le monde étudiant représente, sur le plan intellectuel une élite de la jeunesse, devant être «héritière» de l'ensemble des institutions – sociale, économique et politique de la société. Ces «héritiers» sont ainsi investis d'un statut social hautement valorisé. Ce monde représente également une capacité d'action sur la dynamique de la société, et à ce titre un «pouvoir», plus virtuel et symbolique, qui fait des étudiants une *force sociale* incontournable dans la gestion de la société. Enfin, ce monde véhicule souvent les valeurs d'innovation et de changement. Cette dynamique sociale ne se réalise pas toujours sans heurts avec les valeurs de la génération précédente, de sorte que cette inter-action peut générer à chaque période historique une *crise de génération*, portée à l'extrême par le monde des étudiants constamment à la recherche de leur autonomie.

L'analyse qui suit se fonde exclusivement sur les conditions de vie des jeunes étudiants algériens inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur sur le territoire national, donc sont exclus de cette étude, les étudiants algériens à l'étranger et les étudiants étrangers en Algérie.

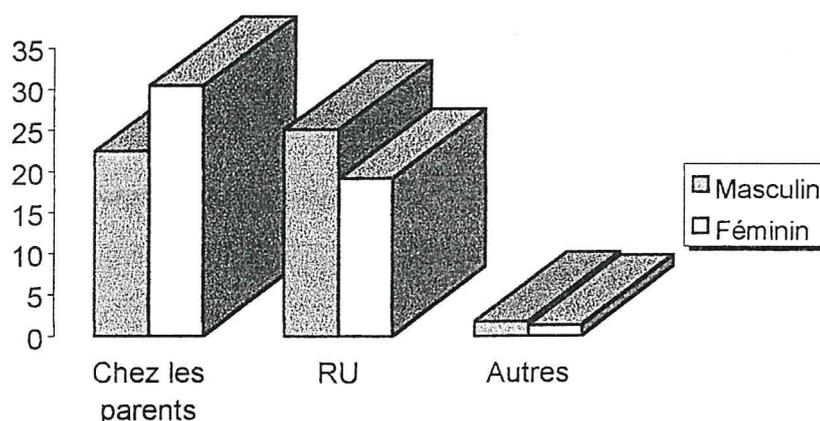
1. LES CONDITIONS SOCIALES DE L'ETUDIANT

L'objet de cette partie est de décrire, à partir des données de l'enquête, les conditions sociales des étudiants, notamment les rapports à la cellule familiale et les conditions d'habitation.

1.1. Les conditions familiales des étudiants

L'un des premiers éléments de la forte relation entre l'étudiant et sa famille est certainement le lieu de résidence – plus de la moitié des étudiants habitent encore chez les parents (53%), dont 30% sont les filles. A l'inverse, parmi ceux qui résident en Cité Universitaire (44,2%), nous relevons plus de garçons (56.7 %) que de filles(43.3%). Enfin, il reste une marge de 3% des étudiants qui ont un « autre lieu » de résidence.

Figure N° 1 : Répartition des étudiants le lieu de résidence



En somme, cette dépendance des étudiants en rapport avec la famille demeure une contrainte assez forte pour les deux parties. L'aide sociale de l'Etat est garantie à tous les citoyens, sous certaines conditions, pour la poursuite des études universitaires. Selon notre enquête, il n'y a qu'une marge de 6% des inscrits qui n'ont jamais perçu de l'aide sociale de l'Etat, sous la forme d'une bourse directe.

Tableau N° 1
Répartition de la population enquêtée par sexe
selon l'aide sociale

	Boursier	bourse suspendue	jamais été boursier	
Masculin	39.4%	7.0%	2.6%	49.0%
Féminin	43.6%	4.0%	3.4%	51.0%
Ensemble	83.0%	11%	6.1%	100.0%

On peut relever, à ce niveau, la massivité de l'aide sociale de l'Etat, ce qui traduit en clair, malgré les restrictions à l'attribution des bourses, à l'hypothèse d'une absence de discernement. Ce manque de discernement est suffisamment lisible au regard de la situation professionnelle des parents déclarée par les étudiants boursiers.

L'une des révélations de cette étude est certainement ce constat d'une très grande dispersion des groupes sociaux (ici construits sur la base de la profession du père) en rapport avec les filières de l'enseignement supérieur. Cette dispersion presque «égalitaire» semble confirmer (Tableau N°) que la reproduction sociale semble n'avoir aucune relation avec la catégorie sociale d'appartenance des boursiers. Ce – ci est sans doute du à la politique de démocratisation de l'enseignement supérieur, adoptée depuis l'indépendance.

Tableau N°2 : Situation professionnelle du père selon les boursiers

				Total
	Sc./Sc. ingénieur	Sc. sociales	Sc. médicales et de la vie	
CP Patron et industriel	1,1%	,6%	1,1%	,9%
Profession libérale	6,8%	8,4%	7,3%	7,7%
Exploitant agricole	3,1%	3,0%	2,5%	3,0%
Artisan	,3%			,1%
Commerçant	9,9%	10,9%	11,2%	10,6%
Fonctionnaire y compris	19,9%	20,6%	23,8%	20,9%
Salarié des SEpublic	11,4%	11,0%	8,1%	10,7%
Salarié du secteur agricole	,8%	,9%	1,4%	1,0%
Salarié du SEprivé	3,2%	2,6%	2,8%	2,8%
Retraité	23,2%	23,2%	24,1%	23,4%
Sans travail	11,5%	9,7%	12,0%	10,7%
Décédé	7,9%	6,5%	4,2%	6,6%
Retraite ou Travail à	,8%	2,6%	1,4%	1,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La ventilation des boursiers selon la profession du père introduit indirectement la question du « revenu déclaré » de la famille. Cette déclaration est souvent suspecte pour des raisons sociologiques. A titre indicatif, on peut noter que 63,5% des déclarations sont situées à un seuil inférieur à 15 000 DA/mois. Cette tendance n'est pas étrangère à la structure des revenus au niveau national.

12. Formation double pour une sortie honorable... ou acquisition d'une ressource financière supplémentaire.

Il y a lieu de s'interroger sur l'existence de la pratique, non réglementaire, de la double inscription qui représente 7.7% des étudiants. S'agit il d'une stratégie d'investissement dans une double formation ou la recherche d'une ressource financière supplémentaire ?

On peut aisément observer cette tendance qui concerne aussi bien les filles que les garçons dans l'ensemble des filières enquêtées.

Table N° 2 bis : Formation en parallèle

Discipline d'études			SEXE		Total
			MASCULIN	FEMININ	
Sc. et sc ingénieur	formation en parallèle	Oui	4,4%	2,3%	6,7%
		Non	52,5%	40,8%	93,3%
	Total		56,9%	43,1%	100,0%
Sc. sociales	formation en parallèle	Oui	4,7%	3,8%	8,5%
		Non	41,9%	49,7%	91,5%
	Total		46,6%	53,4%	100,0%
Sc. médicales et de la vie	formation en parallèle	Oui	4,5%	3,1%	7,6%
		Non	36,4%	55,9%	92,4%
	Total		41,0%	59,0%	100,0%

C'est surtout parmi les étudiants en sciences sociales (8.5%) que l'assentiment d'une formation parallèle est le plus fort, avec une prédominance de cette tendance chez les garçons quelque soit la discipline.

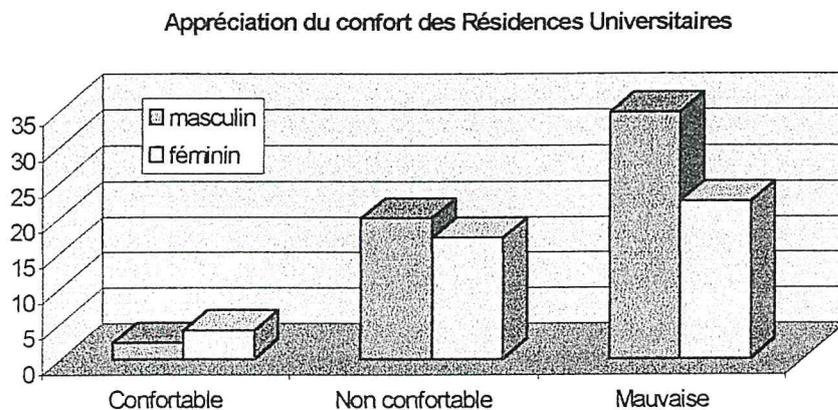
1.3.. Les Conditions d'habitations

Les étudiants sont partagés entre la résidence familiale et la résidence universitaire. Selon notre enquête, comme souligné si-haut, 44,2% des étudiants sont logés dans les Cités Universitaires. Les conditions de vie dans ces résidences ont été souvent objets de critiques sévères par les observateurs et autres analystes.

Dans ce document, on s'abstiendra de revenir sur la situation vétuste des constructions, sur les normes d'habitations initiales prévues par les concepteurs et architectes, il semble que devant la forte demande des étudiants et devant la crise générale du logement qui sévit en Algérie, les capacités d'accueil ont été vite saturées et l'entassement des étudiants, à deux puis à quatre et même plus à présent, dans des chambres, ait été adopté au détriment de la qualité et de la structure fonctionnelle de cet espace d'étude et de repos de l'étudiant.

L'appréciation des résidents de leurs conditions de vie dans la Cité Universitaire conforte cette hypothèse générale de la dégradation de ces résidences. Ils ne sont qu'une marge infime à apprécier positivement le niveau de confort (6,3%) offert dans les Cités Universitaires.

Figure N° 3



On comprendra aisément cette attitude au regard de nombre d'étudiants qui co-habitent dans une chambre universitaire. Ils ne sont que 22% qui habitent à moins de deux étudiants par chambre, autrement dit, presque 80% sont dans une situation de surcharge. Cette cohabitation n'est pas toujours aisée pour les uns et pour les autres.

Tableau N° 3. Nombre d'étudiant dans une Chambre Universitaire

Nombre	masculin	Féminin	Ensemble
1	1,24	0,72	1,96
2	15,91	5,79	21,69
3	14,77	16,32	31,10
4	12,40	11,26	23,66
5 et plus	12,40	9,19	21,59
Ensemble	56,71	43,29	100,00

En fait, l'opinion partagée de la majorité des étudiants résidant dans les Cités Universitaires consisterait à partager la chambre avec un colocataire – ils sont à 71% de cet avis. La recherche d'une « chambre individuelle » existe aussi mais elle est relativement moins représentée.

Tableau N° 4 Habitabilité de la Chambre Universitaire

Habitabilité	Masculin	féminin	ensemble
Une	9,06	5,22	14,29
Deux	39,77	31,24	71,00
Plus de quatre	8,21	6,50	14,71
Ensemble	57,04	42,96	100,00

Enfin les conditions d'hébergement des étudiants ne semblent pas en adéquation avec les exigences de la vie estudiantines et les aspirations des étudiants.

2. CONDITIONS ECONOMIQUES DES ETUDIANTS

L'examen global de la situation économique des ménages algériens a conduit certains analystes à formuler l'hypothèse d'un processus de paupérisation sévère, notamment pour les catégories sociales au bas de l'échelle sociétale. L'aide sociale attribuée aux étudiants semble aussi dérisoire par rapport au niveau de vie d'une manière générale. Mais cette hypothèse est à relativiser dès qu'on examine les prix pratiqués par les services destinés exclusivement aux étudiants. En effet, si la bourse servie est faible, les prix du repas, du transport, de l'hébergement sont aussi dérisoires avec une qualité de plus en plus médiocre.

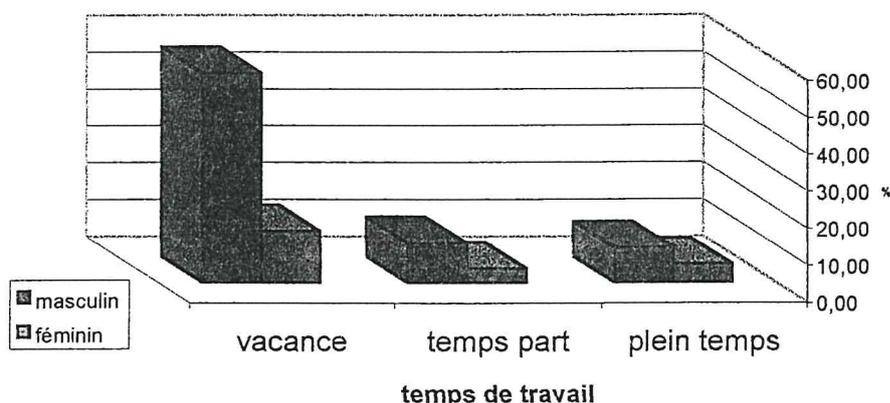
L'examen des conditions économiques semble indispensable pour mesurer l'ingéniosité et le degré de dépendance du monde étudiantin.

2.1. L'ingéniosité et mode de vie des étudiants

A la lumière des résultats de l'enquête, l'ingéniosité ou « débrouille » semble être une activité largement pratiquée par les étudiants. Les garçons (cf. figure N° 1) s'adonnent plus que les filles à des activités économiques. Toutefois il est à relever que le taux de filles ayant une activité permanente est nettement plus important (soit 20% sur l'ensemble des filles qui se débrouillent) contre seulement 10,27% pour les garçons. Le taux global des étudiants travailleurs permanent parmi l'ensemble qui se débrouille est estimé à 12,7%. La « débrouille » durant l'année universitaire se poursuit même durant la période des vacances.

En fait, c'est durant la période estivale que les étudiants s'adonnent à fond à des activités rémunératrices. Cette recherche de gain est universelle et elle est le propre de la jeunesse étudiantine qui tente de coupler les plaisirs des vacances avec une activité rémunérée.

Figure N° 4 : Les étudiants sur le marché du travail



2.2. La bourse, l'ingéniosité et l'endettement pour survivre.

Si le travail des étudiants permet, dans une certaine mesure, de réaliser un gain complémentaire pour la satisfaction de leurs besoins, il leur arrive d'être à court d'argent. Dans ces circonstances, l'emprunt devient obligatoire.

Selon les données de notre enquête, ils sont presque 50% des boursiers qui travaillent et qui doivent emprunter de l'argent pour pouvoir continuer leur cursus universitaire dans des conditions décentes. Ce sont surtout les garçons qui s'endettent le plus, notamment auprès des amis, des commerçants et autres prestataires de services de proximité, et enfin de la famille.

2.2.1 Parmi les étudiants qui s'endettent (cf. tableau 5)

les besoins financiers sont satisfait à raison de : 25 % par la bourse, 41 % par la participation directe de la famille et 34 % des besoins financiers sont satisfait par le recours à l'emprunt.

Table 5 : Structures des ressources : Cas des étudiants qui empruntent

	Nombre	Minimum	Maximum	Proportion	Moyenne	
	Statistic	Statistic	Statistic	Statistic	Statistic	Std. Error
Montant mensuel de l'apport	1030	,00	9000,00	41%	214,2702	38,9331
Montant mensuel de l'emprunt	1030	50,00	10000,00	34%	001,4093	38,9954
Montant mensuel de la bourse	1030	0	900	25%	742,88	10,53
				100 %	2958,56	

Les plus grands taux des étudiants boursiers de la graduation qui s'endettent, se trouvent dans la catégorie la plus défavorisées (Autres)²(cf. tableau 6), soit 49 %.

² Les catégories agrégées sont comme suit :

Fonction indépendants : Patron industriel, Profession libérale, Exploitant agricole et commerçant
Fonction dépendante d'un organisme étatique : fonctionnaires et salarié du secteur public économique

Autres : salarié agricole, salarié du secteur économique privé, retraité et les sans travail

Tableau 6 : Structure des empruntants par C.P agrégée et discipline

	Discipline d'études			Total
	Sces/Sces ing.	Sces sociales	Sces médicales et de la vie	
Fonction indépendante	6,7%	10,7%	4,1%	21,5%
Fonctions du secteur étatique	10,0%	15,4%	4,2%	29,5%
Autres	18,5%	23,8%	6,7%	49,0%
Total	35,2%	49,9%	15,0%	100,0%

27% des étudiants qui s'endettent, sont de sexe masculin (cf. tableau 7).

Table 7 : Structure des endettés par sexe

	SEXE		Total	
	MASCULIN	FEMININ		
vous arrive il de contracter des emprunts	oui	27,0%	22,2%	49,3%
	non	22,0%	28,8%	50,7%
Total		49,0%	51,0%	100,0%

2.2.2. Parmi les étudiants qui ne s'endettent pas .

les besoins financiers sont satisfait à raison de : 37 % par la bourse et 63 % par la participation directe de la famille. (cf. tableau 6)

Tableau 8 : Structures des ressources : Cas des étudiants qui ne s'endettent pas

	Nombre	Minimum	Maximum	Proportion	Moyenne	
	Statistic	Statistic	Statistic	Statistic	Statistic	Std. Error
Montant mensuel de l'apport	1062	,00	8000,00	63%	1256,8191	36,355
Montant mensuel de l'emprunt	0			0%		
Montant mensuel de la bourse	1062	0	900	37%	742,81	10,36
				100%	1999,62	

Cette situation d'endettement, pour l'ensemble des étudiants, malgré la bourse et les petits travaux, constituent un risque permanent et peut induire dans des cas extrêmes des comportements déviants. Les modalités de remboursement s'articulent autour des périodes mensuelles, trimestrielles et même annuelles pour une minorité.

Tableau N°9.
Modalités de remboursement de la dette des boursiers

Sexe	mois	Trimestre	Année
masculin	21,73	25,82	2,50
féminin	20,99	21,81	2,78
Total	42,18	47,63	7,72

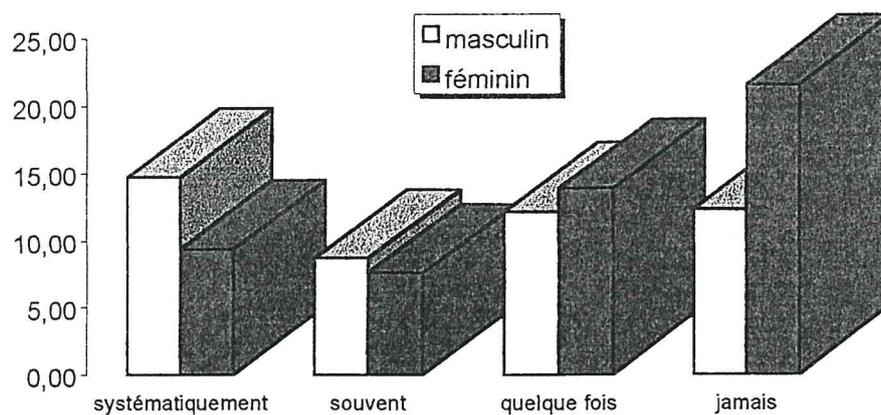
2.3. Les modèles de consommation

Les dépenses classiques des étudiants sont compensées par les œuvres sociales universitaires notamment l'hébergement (que nous avons déjà relevé), la restauration, les déplacements et l'habillement. Outre ces dépenses obligatoires, d'autres besoins primaires comme celles liées aux achats (d'équipements et de matériels pédagogiques) ne seront pas examinées dans cette étude.

2.3.1. La restauration universitaire.

La question de la restauration universitaire est au cœur même du monde des étudiants. Ils ne sont que 24% de la population estudiantine qui fréquentent *systématiquement* les restaurants universitaires, dont 14% des garçons et 10% des filles. Et ils sont 34% qui affirment n'avoir jamais consommé dans un restaurant universitaire.

Figure N° 6. Fréquentation des restaurants universitaires



Les étudiants ne semblent pas, contrairement à certaines idées reçues, plus portés à fréquenter les restaurateurs privés. Ils ne sont que 12% à consommer *systématiquement* chez un privé. Une autre tendance, assez pratique, est observée celle qui consiste à attendre le retour à la maison ou à la Cité Universitaire pour s'alimenter. Ils sont 18% qui optent pour cette pratique.

La dernière pratique semble marginale. Il y a moins de 1% qui préfèrent « ramener » leurs repas avec eux pour consommer au niveau du campus universitaire.

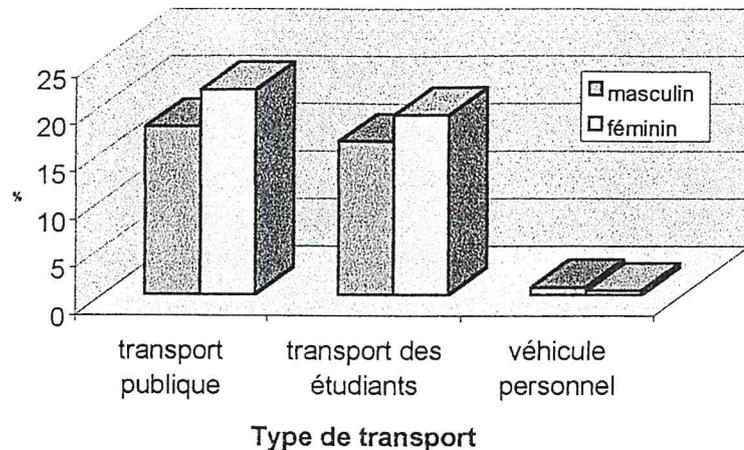
Globalement, les étudiants se confinent dans des pratiques quasi régulières pour l'alimentation – soit globalement 24% au restaurant universitaire, 5,2% chez le privé, 18% à la « maison ». Ce modèle diffère sensiblement selon le sexe, les filles ne partagent pas totalement ce modèle général, elles sont plus présentes à la « maison » et moins assidues au restaurant universitaire ou chez le privé.

2.3.2. Le transport et les modes de déplacement.

Pour le transport, le modèle de déplacement dépend naturellement de la distance à parcourir entre le lieu de résidence et le site universitaire. Le parcours est estimé à moins de 30 km pour au 54,5% des étudiants, à moins de 50 km pour 13,7% et à plus de 50 km pour 31,8% de l'effectif enquêté.

Trois modes de déplacement sont généralement utilisés par les étudiants, le transport universitaire, le transport public et le véhicule personnel.

Figure N° 7 : Modalités de déplacement des étudiants



Le mode de déplacement le plus utilisé semble être le transport public, aussi bien pour les garçons que pour les filles, avec un taux moyen régulier de l'ordre de 40% des effectifs. Ensuite vient le déplacement par le transport des étudiants, avec une moyenne globale de l'ordre de 35%. Une légère dominance des filles peut être observée. Enfin, l'utilisation du véhicule personnel semble être marginale pour se rendre à l'université avec une moyenne de l'ordre de moins de 1,21%. Un taux légèrement plus élevé pour les garçons est à relever.

Certes, d'autres modalités sont utilisées, sous certaines conditions, par exemple la «marche à pieds», le train (selon l'existence des réseaux ferroviaires), le « stop », le transport familial, taxi... Le modèle global semble être partagé par l'ensemble de la population enquêtée – aucune distinction profonde n'est observée ni en rapport au genre ni en rapport avec les disciplines d'études.

2.3.3. La manière de s'habiller.

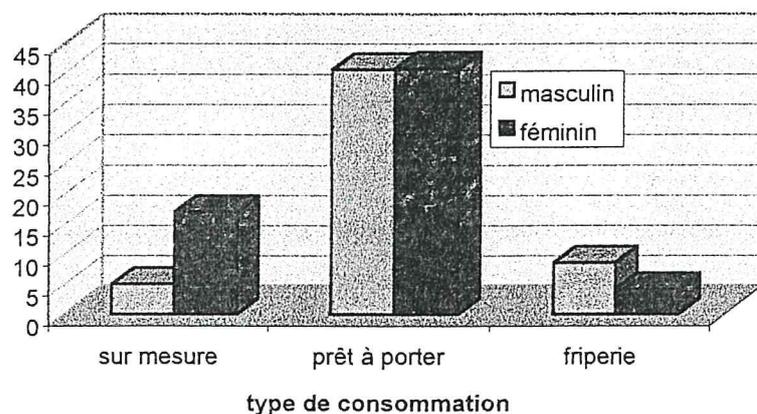
Les étudiants en Algérie, à l'instar de leurs homologues de par le monde semble ouverts à tous les goûts, à la créativité et à l'innovation en ce qui concerne le style vestimentaire. Cette ouverture se veut être en rupture avec la règle d'uniformisation, de certains établissements universitaires, notamment anglo-saxons. L'image projetée ainsi est celle d'un changement permanent, créatif et innovant qui brise la

monotonie mais qui conduit aussi à une dés-identification avec l'image de l'établissement.

Le premier élément à cerner, en ce nous concerne, est la capacité de financement des besoins vestimentaires des étudiants. A ce niveau, il semble que ni la discipline ni la condition de « boursier » n'interviennent dans le mode de financement des achats: les parents, dans tous les cas, interviennent à 60% dans les dépenses vestimentaires des étudiants ! Une seule distinction apparaît selon le genre, la famille compense 70% des achats pour les filles et contribue à 50% pour les garçons.

Le modèle de consommation peut être construit autour de trois composants : le prêt à porter, la friperie, la couture sur mesure (à ne pas confondre avec la haute couture). Enfin, l'une des pratiques courantes dans ce monde est le « partage » des tenues, cette pratique est souvent occasionnelle...

Figure N° 8 : Modalités d'achat des vêtements



Il apparaît clairement, à l'observation de cette figure, que le prêt à porter est largement dominant (près de 80%) de l'effectif enquêté, filles et garçons sont pratiquement au même niveau de consommation de cette gamme de produits. Ensuite, les filles se démarquent nettement des garçons concernant les produits sur mesure. Mais l'une des pratiques nouvelles des étudiants (12.7%) est d'acheter de la fripe. Cette pratique est plus importante chez les garçons que chez filles. Enfin, nos étudiants semblent pour la majorité attentifs aux effets de la mode vestimentaire. 54% de l'effectif enquêté déclarent suivre la mode. Et comme la tradition oblige, les filles sont encore plus

attentives que les garçons, avec une pointe intéressante pour les étudiantes en sciences sociales.

Pour maintenir et refaire en permanence leur manière de s'habiller selon la norme du moment, les étudiants adoptent l'une des vieilles méthodes utilisée par les jeunes, à savoir la pratique l'échange, même occasionnel, des tenues vestimentaires soit entre la fratrie soit entre les ami(e)s. Cette pratique est très prononcée entre la fratrie avec un taux d'échange de vêtement assez élevé, soit 68% pour les filles et 52% pour les garçons. Le taux moyen d'échange s'articule autour de 60% quelle que soit la filière d'études suivie. Toutefois entre les amies, l'échange est assez faible, moins de 20% des étudiants s'adonnent à cette pratique.

En bref, le statut social de l'étudiant impose un modèle de consommation, construit ici autour de la restauration, du transport et de l'habillement, pour le maintien d'un régime alimentaire, d'un rythme de déplacement et d'une image sociale en parfaite symbiose avec la poursuite des études universitaires.

2.4. Les dépenses quotidiennes des étudiants

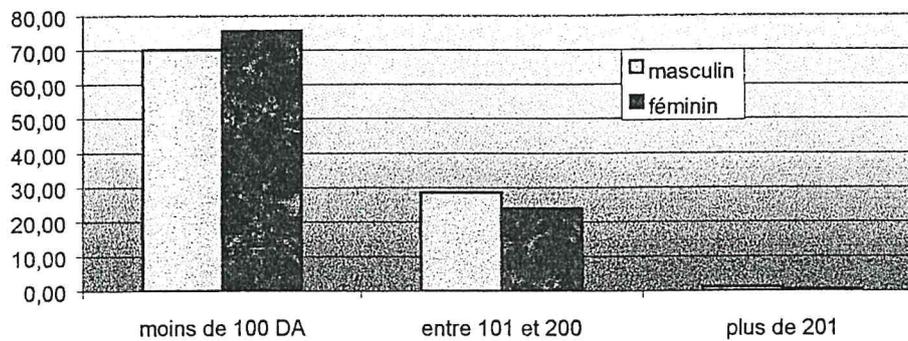
L'examen des dépenses quotidiennes des étudiants est un des postes d'observation assez révélatrice des stratégies mises en œuvre pour assurer d'abord les dépenses obligatoires et ensuite celles accessoires en fonction des disponibilités des ressources et des mobilisations possibles.

Selon les déclarations de la population enquêtée, les observations suivantes sont assez significatives : 73,4% des boursiers dépensent au moins 100 DA/jr, 25% au moins 200 DA/jr et une infime proportion affirme dépenser au moins 300 DA/jr. En admettant, une moyenne mensuelle de 20 jours ouvrables à l'université, le montant des dépenses trimestrielles serait de l'ordre de 6 000 DA, 12 000 DA et 18 000 DA respectivement pour chaque classe de boursier. Cet exercice indique parfaitement le net décalage entre le montant des bourses octroyées et les dépenses engagées par les étudiants boursiers...

Ce train de dépenses quotidiennes ne semble pas être lié aux filières des études poursuivies, mais selon le genre, on peut relever, une proportion légèrement supérieure pour les garçons que pour les filles,

dans la deuxième classe des dépenses quotidiennes. Il semblerait ainsi que les besoins des filles seraient moins importants dans le quotidien que ceux des garçons.

Figure N° 6 : Apports des parents aux boursiers



Ces dépenses quotidiennes excluent les dépenses occasionnelles, liées à l'hébergement, à l'habillement, aux soins d'hygiène et de santé, aux loisirs, à l'équipement et l'outillage pédagogique. Elles sont exclusives aux besoins quotidiens de restauration, de déplacement et aux menus besoins journaliers (presse, café, cigarettes ou produits de maquillage et aux dépenses collectives des pairs).

Il est maintenant parfaitement évident que la contribution des tiers (parents, amis ...) soit régulièrement sollicitée. Pour une fraction assez importante des boursiers, l'ingéniosité, le travail et l'endettement apportent le complément nécessaire pour les besoins quotidiens estimés incompressibles et doivent couvrir totalement les dépenses occasionnelles.

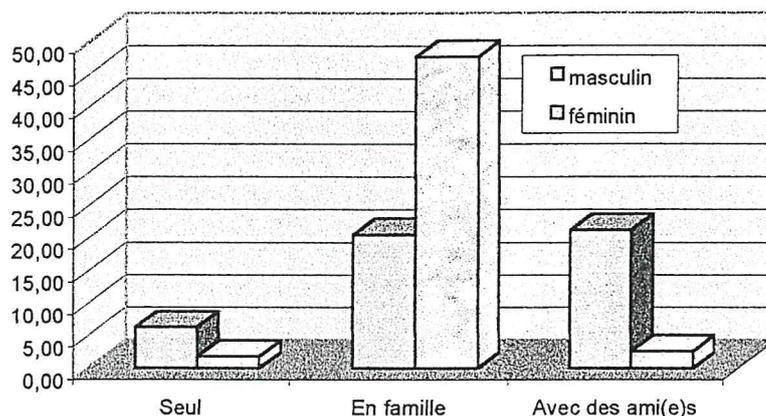
2.5. La gestion des vacances

Enfin, et non des moindres, la période des vacances, pour les étudiants est rentabilisée, comme nous l'avons déjà souligné, pour une fraction des boursiers qui se présente sur le marché du travail. La gestion des vacances occasionne une gestion exceptionnelle avec la contribution essentielle des familles.

Outre ceux qui travaillent, nous enregistrons en effets deux extrêmes sur la question des vacances - d'une part, pour une minorité d'étudiants boursiers les vacances n'existent pas (1,25%); d'autre part, pour une autre minorité les vacances, c'est les voyages à

l'étranger (2,55%). Pour la majorité des étudiants boursiers (51,7%), les lieux de détente ne sont pas choisis, ils restent dans leur quartier ou se rendent chez la famille dans la wilaya d'origine. La dernière fraction, soit un taux assez important (44%) se déplace sur le territoire national – dans les Auberges de Jeunes(7,34%), sur les lieux aménagés en « Camping » (73,65%) ou encore, le plus heureux, dans les « Complexes Touristiques » (19,01).

Figure N° 10 : Modalité de détente durant les vacances



Dans les faits, la majorité (68,16%) bénéficie d'un appoint important durant les vacances en accompagnant la famille. Ils ne sont en fait que 8,02% qui prennent les vacances en solitaire et près de 24% partent se détendre avec les ami(e)s. Très peu de filles boursières s'aventurent en solitaires ou avec leurs camarades.

SYNTHESE :

Ainsi l'enquête menée auprès des étudiants révèle que les services des œuvres sociales, dans leur fonctionnement actuel, ne semblent contribuer que d'une manière marginale à la satisfaction des besoins des étudiants. Les conditions socio-économiques des étudiants telles que révélées par le sondage suggèrent les constatations suivantes:

- La condition socio-économique de l'étudiant algérien est entrée dans un processus de dévalorisation inquiétant. Le maintien de la dépendance vis à vis de la famille constitue une charge qui peut mettre à rude épreuve la solidarité familiale, notamment pour les ménages à faible revenu.
- L'aide sociale directe de l'Etat, à travers la « bourse » ne couvrent qu'une fraction des dépenses quotidiennes des étudiants. Pour satisfaire leurs besoins journaliers, les boursiers empruntent les voies classiques de l'ingéniosité, dédoublent leur formation pour bénéficier d'une double bourse, exercent des activités rémunérées, et s'endettent auprès des parents, des amis et des tiers. Autant de facteurs qui perturbent la réussite des études.
- Les conditions d'hébergement dans les résidences universitaires semblent se rapprocher d'un dortoir. L'entassement n'autorise ni la tranquillité nécessaire pour se reposer, ni l'intimité souhaitée pour retrouver ne serait-ce qu'un « semblant d'autonomie », propre au travail et à la concentration nécessaire aux études.
- Le modèle de consommation « élaboré » par les étudiants apparaît en rupture avec le schéma classique prévu par la société pour la formation de ses élites. **En fait l'aide sociale consentie par les pouvoirs publics pour servir et construire un environnement décent et propice aux études semble s'éloigner de son objectif :** outre la question des cités dortoirs, la restauration ne sert qu'une fraction minimale de la population estudiantine. Cette déviation de l'aide sociale destinée aux

étudiants par rapport à ses objectifs constitue en réalité un **gaspillage considérable**.

- Enfin, l'Etat et la famille participent, chacun à sa manière, à subventionner le « prix » des compétences nécessaires à la société. Si l'effort de l'Etat est estimé importante, la contribution des familles semble l'être encore d'avantage, et intervient pour non seulement compenser le dysfonctionnement des œuvres sociales mais aussi à maintenir l'effort à même de répondre aux besoins multiples de leurs enfants.

**CHAPITRE
6**

***L'OFFRE DE SERVICE
LE PRESTATAIRE ET L'USAGER***

Introduction.

Ce chapitre est consacré à l'analyse de la relation de service liant le prestataire (ONOU) à son usager (l'étudiant). Elle s'appuie sur les résultats d'une enquête empirique menée auprès d'un échantillon de 2190 étudiants appartenant à différentes spécialités, différents niveaux de formation et réparti sur tout le territoire nationale.

Elle se fixe deux objectifs :

- L'évaluation de la qualité des prestations offertes aux étudiants en matière d'hébergement, de restauration et de transport,
- Et le repérage des attentes exprimées par les étudiants en vue précisément d'une amélioration de la qualité des services offerts.

Le point focal de l'analyse de l'efficacité de cette relation de service, mettant en jeu les deux acteurs en l'occurrence le prestataire (ONOU) et l'usager (étudiant), reste l'appréciation (satisfaction/insatisfaction) de la qualité des services offerts par le prestataire à l'usager-consommateur.

En effet, les études, qui ont été menées autour de cette question, se sont focalisées sur le prestataire (ONOU) et ont accordé que peu d'intérêts à l'usager (étudiant). Or, il est temps aujourd'hui de s'intéresser de près à cet acteur, de prendre en compte ses appréciations dans l'évaluation de la qualité de la relation de service, d'ajuster l'offre en fonction des attentes, etc. En d'autres termes, il faudrait faire en sorte que l'étudiant puisse devenir progressivement un « Client-consommateur » capable d'un comportement « rationnel », et en tout état de cause de le traiter en tant que tel.

Analyser le rapport, liant l'ONOU à l'étudiant, sous l'angle de la qualité des prestations offertes et la nature des relations de services, constitue sans aucun doute le terrain objectif pour aborder les questions d'évaluation des produits de l'ONOU (Hébergement, Restauration et Transport), mais aussi un moyen pour analyser les causes de dysfonctionnement qui entravent **l'instauration d'une**

bonne relation de service basée sur la confiance entre le prestataire et l'utilisateur.

Il nous paraît également intéressant de focaliser notre analyse sur les attentes des étudiants-utilisateurs en matière d'amélioration des prestations offertes en se basant sur **les enjeux de cette relation marchande et les risques de perte de la clientèle étudiante**. Il est évident que le prestataire ou l'offreur ONOU doit apporter une **valeur acceptable par le client étudiant**, tant au niveau des prestations de base (Hébergement, Restauration et Transport) qu'au niveau des services d'accompagnement (accueil, traitement des dossiers des étudiants, etc.), car le risque de non satisfaction de cette clause entraînerait sans aucun doute une **rupture de la relation de confiance**. Conséquemment, une confiance rompue se traduit chez l'étudiant par des comportements d'insatisfaction (contestation) ou des comportements de fuite, c'est à dire la recherche d'autres prestataires susceptibles de lui offrir des services de meilleure qualité.

La démarche, adoptée dans cette partie, consiste à repérer les causes objectives qui font que l'ONOU se trouve dans **une situation d'incapacité à garantir une affluence permanente** dans ses locaux, mais aussi à **assurer une satisfaction de sa clientèle étudiante** à l'égard des prestations offertes.

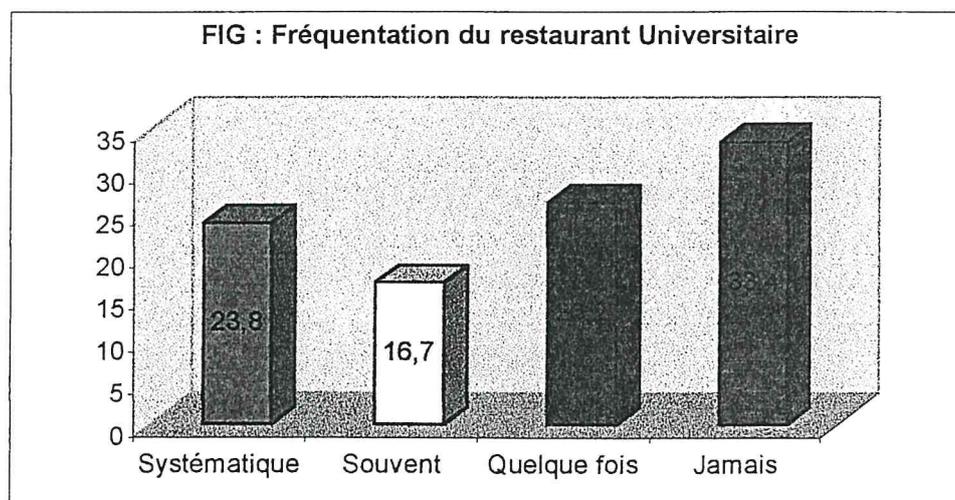
6.1. le Prestataire et l'Utilisateur , la problématique de l'Affluence .

Du point de vue de l'offreur ONOU, il doit veiller à offrir des prestations de qualité qui garantiraient une affluence permanente dans ses locaux et s'atteler à maintenir des services de qualité qui lui assureraient la fidélité des étudiants. Du point de vue de l'utilisateur (l'étudiant), la confiance accordée au prestataire ONOU dépendra évidemment de la qualité et de la variété de l'offre mais aussi de la manière d'être traité par le prestataire.

6.1.1 - Qualité des prestations ONOU et Affluence des étudiants: *La restauration :*

Une première vue l'affluence dans les locaux "restaurant" de l'ONOU est faible. Une lecture approfondie de la figure suivante révèle qu'environ 60% des étudiants ont une fréquentation réduite ou rare du restaurant universitaire. En effet, 33,4% des étudiants ne fréquentent

pas le restaurant universitaire. 26,2% le fréquentent quelques fois seulement. Par contre ils sont respectivement 23,8% et 16,7% à fréquenter systématiquement ou souvent le restaurant universitaire.



Ces premières données montrent que **l'affluence des étudiants vers le restaurant universitaire reste faible**. Si cette affluence vers le restaurant universitaire est faible, elle est le fait de quel groupe d'étudiants ?

Tout d'abord, elle semble fortement déterminée par le sexe des étudiants. En effet, une lecture du tableau suivant révèle que les filles ne fréquentent pas régulièrement 26,7% ou jamais 41,3% le restaurant universitaire. Contrairement aux étudiants de sexe masculin qui ont une fréquentation régulière 50% (systématiquement et souvent). Ce premier constat indique que la population estudiantine de sexe féminin n'est pas une catégorie de consommateur fidèle qui fait confiance aux prestations de l'ONOU.

Tableau N° 1 Fréquentation du restaurant universitaire selon le sexe

Sexe	systématiquement	Souvent	Quelque fois	jamais	Total
Masculin	314	200	267	262	1043
%	30,1%	19,2%	25,6%	25,1%	100,0%
Féminin	190	158	291	450	1089
%	17,4%	14,5%	26,7%	41,3%	100,0%
Total	504	358	558	712	2132
%	23,6%	16,8%	26,2%	33,4%	100,0%

En outre, nous remarquons que plus de 82,7% des étudiants qui résident chez leurs parents ne fréquentent pas 53,3% ou rarement 29,4% le restaurant universitaire. L'importance de cette proportion est un indicateur fort qui révèle sur la faible fréquentation du restaurant universitaire par les non résidents.

Par contre, les étudiants qui résident dans les cités universitaires fréquentent à plus de 70% le restaurant. En proportion relative, ils sont 45,1% à fréquenter systématiquement le restaurant universitaire et 25,8% y vont souvent.

Tableau N° 2 Fréquentation du restaurant universitaire selon le lieu de résidence

<i>Lieu de résidence</i>	<i>systématiquement</i>	<i>souvent</i>	<i>Quelque fois</i>	<i>jamais.</i>	<i>Total</i>
<i>Chez les parents</i>	91	110	343	622	1166
<i>%</i>	7,8%	9,4%	29,4%	53,3%	100,0%
<i>Résidence universitaire</i>	411	235	199	66	911
<i>%</i>	45,1%	25,8%	21,8%	7,2%	100,0%
<i>Autres</i>	5	6	12	21	44
<i>%</i>	11,4%	13,6%	27,3%	47,7%	100,0%
<i>Total</i>	507	351	554	709	2121
<i>%</i>	23,9%	16,5%	26,1%	33,4%	100,0%

En terme d'années d'études, nous remarquons que les taux de fréquentation du restaurant universitaire sont d'une manière générale rapprochés au niveau de la graduation ils sont 39,4% en première et deuxième années et environ 40% en troisième, quatrième et cinquième années. Par contre en post graduation, les étudiants sont plus nombreux 56,2% à fréquenter le restaurant universitaire.

Tableau N° 3 Fréquentation du restaurant universitaire selon l'année d'études

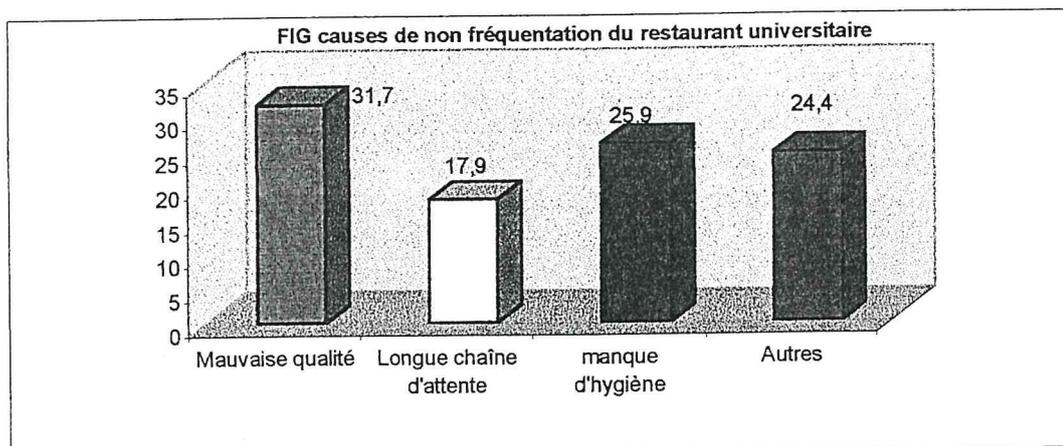
<i>Année d'études</i>	<i>systématiquement</i>	<i>souvent</i>	<i>Quelque fois</i>	<i>jamais.</i>	<i>Total</i>
<i>1^{ère}, 2^{ème}</i>	230	166	279	330	1005
<i>%</i>	22,9%	16,5%	27,8%	32,8%	100,0%
<i>3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}</i>	253	165	265	362	1045
<i>%</i>	24,2%	15,8%	25,4%	34,6%	100,0%
<i>Post Grad</i>	27	27	18	24	96
<i>%</i>	28,1%	28,1%	18,8%	25,0%	100,0%
<i>Total</i>	510	358	562	716	2146
<i>%</i>	23,8%	16,7%	26,2%	33,4%	100,0%

En somme, un premier profil de l'étudiant, qui refuse de fréquenter le restaurant universitaire, se dégage de ces premières données : il s'agit des étudiants de sexe féminin, et des étudiants qui ne résident pas au niveau des cités universitaires.

Quelles sont les causes à l'origine de cette faible affluence des étudiants ?

Une opération de catégorisation de la rubrique "ne fréquente jamais le restaurant universitaire" nous a permis de dégager trois grands sous-items redondants, à savoir la "mauvaise qualité" des repas servis, "longues queues et l'insuffisance de temps", le "manque d'hygiène" et enfin un sous-item "autres" qui regroupe les informations disparates difficilement catégorisable.

Parmi les causes les plus importantes mentionnées par les étudiants pour justifier leur refus de ne pas fréquenter le restaurant universitaire, nous trouvons en première position la mauvaise qualité citée par environ 31,7%. En seconde position le manque d'hygiène cité par 25,9% d'étudiants, 17,9% ont mentionné un problème de longue chaîne d'attente et enfin, 24,4% ont mentionné diverses causes..



Une lecture rapide de ces données indique que, parmi les étudiants qui ne fréquentent pas le restaurant universitaire, **57% ne font plus confiance à cette structure parce qu'ils remettent en cause la mauvaise qualité des repas servis ainsi que le manque d'hygiène.**

Ils sont 31,7% d'étudiants à remettre en cause la qualité des repas, 25,9% le manque d'hygiène et 17,9% le temps d'attente très long pour manger.

Tableau N°4 Non Fréquentation du restaurant selon le sexe.

	<i>Mauvaise qualité</i>	<i>Longue queue</i>	<i>Manque d'hygiène</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>masculin</i>	95	41	72	53	261
<i>%</i>	36.3%	15.7%	27.5%	20.3%	100,0%
<i>féminin</i>	130	86	112	120	448
<i>%</i>	29.0%	19.1%	25%	26.7%	100,0%
<i>Total</i>	225	127	184	173	709
<i>%</i>	31.7%	17.9%	25.9%	24.4%	100,0%

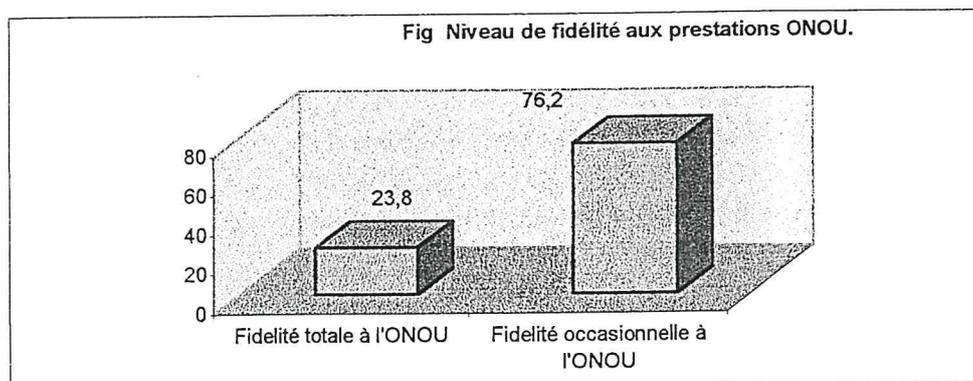
Dans ce cadre là, il est important de souligner que les **étudiants de sexe masculin ont une attitude plus critique par rapport aux étudiantes** en ce qui concerne la prestation restauration. Ils sont 36,3% des garçons à citer la mauvaise qualité des repas contre seulement 29% pour les filles, Concernant le manque d'hygiène, les scores enregistré sont relativement rapprochés 27,5% pour les garçons

et 25% pour les filles, ce qui dénote une attitude commune partagée par tous les étudiants. Cette attitude indique que **le phénomène hygiène est une réalité estudiantine vécue de la même manière par les deux sexes**. Les étudiants de graduation, de la première à la cinquième années, ont une attitude plus critique par rapport à ceux qui suivent une formation de post-graduation, vis à vis de la prestation restauration tant du point de vue de la qualité des repas servis que du point de vue du manque d'hygiène.

Tableau N°5 Non Fréquentation du restaurant selon l'années d'études

	<i>Mauvaise qualité</i>	<i>Longue queue</i>	<i>Manque d'hygiène</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
<i>1ère, 2^{ème}</i>	113	49	87	66	315
%	35,8%	15,5%	27,6%	20,9%	100,0%
<i>3ème, 4ème, 5ème</i>	106	75	91	78	350
%	30,2%	21,4%	26%	22,2%	100,0%
<i>Post Grad</i>	6	3	6	29	44
%	13,6%	6,8%	13,6%	65,9%	100,0%
<i>Total</i>	225	127	184	173	709
%	31,7%	17,9%	25,9%	24,4%	100,0%

Conclusion sur l'affluence des étudiants en matière de restauration. A travers l'exploitation de ces premières données, nous pouvons déjà conclure que le prestataire ONOU n'assure pas une prestation **acceptable pour l'étudiant**.



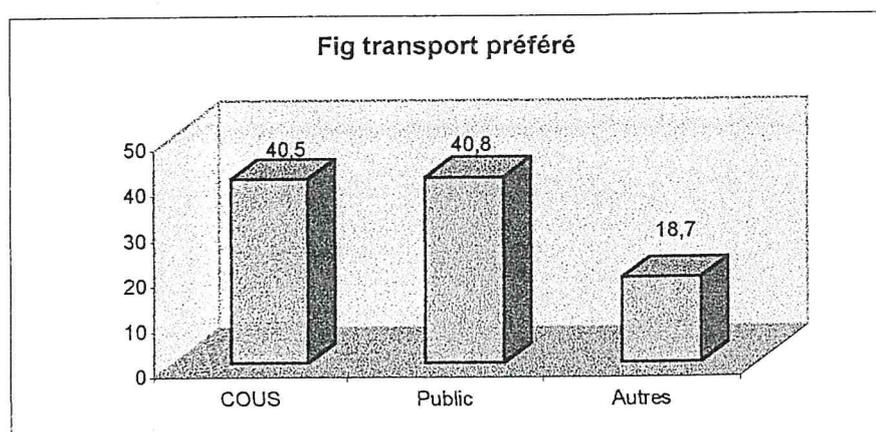
Concernant l'affluence dans les locaux de l'ONOU, nous remarquons que seulement 23,8% des étudiants font totalement confiance ou sont dans l'obligation de faire confiance à la prestation restauration de l'ONOU et fréquentent d'une manière permanente et régulière ses espaces. Ce groupe compose la clientèle fidèle ou plus probablement captive de l'ONOU.

Par contre, le reste des étudiants soit environ 76,2 %, L'ONOU se partage cette part de marché avec les autres prestataires.

Cette illustration graphique nous renseigne également sur les parts de marché sous contrôle direct de l'ONOU et celles qu'il partage avec les autres concurrents.

6.1.2 - Qualité des prestations ONOU et Affluence des étudiants: *Le Transport.*

Concernant le transport, nous avons remarqué également que l'affluence des étudiants pour ce type de service "Transport Cous" est moyenne. Une analyse en terme d'attitude pourrait nous renseigner sur les pratiques des étudiants et leurs préférences pour le mode de transport le plus performant.



A la question générale sur le type de transport qui arrange le plus les étudiants, nous avons enregistré des taux similaires entre ceux qui ont cité le transport ONOU 40,5% et ceux qui ont cité le transport public 40,8%.

Pour comprendre la logique de ces comportements, nous allons utiliser la technique des échelles d'attitudes. Celle-ci est intéressante parce

qu'elle permet non seulement de saisir l'ordre de préférence dans le choix du mode de transport mais surtout elle révèle sur les stratégies des étudiants dans l'utilisation du transport.

Attitudes des étudiants en matière de transport.

Tableau N° 6 Echelle d'attitude sur l'utilisation du transport

<i>Transport utilisé</i>	<i>Souvent</i>	<i>Quelque fois</i>	<i>jamais</i>	<i>SR</i>
<i>COUS</i>	6.7	6.2	6.9	0.12
<i>Véhicule personnel</i>	0.3	0.6	18.8	0.21
<i>Transport public</i>	7.8	8.9	3.05	0.15
<i>Marche à pied</i>	3.3	5.4	11.01	0.17
<i>Accompagné</i>	1.6	4.6	13.5	0.15

Trois attitudes semblent caractériser la population des étudiants en matière d'utilisation du transport :

- La première attitude dominante est constituée par les étudiants qui prennent régulièrement "souvent" le transport public, occasionnellement "quelque fois" le transport COUS et "jamais" de véhicule personnel. Cette attitude semble être le fait d'environ 32.8% des étudiants.
- La seconde attitude est constituée par les catégories d'étudiants qui prennent "souvent" le transport COUS et "quelquefois" le transport public. Cette attitude concerne environ 15.6% des étudiants enquêtés.
- La troisième attitude concerne la catégorie des étudiants qui vient souvent à pied, utilise quelque fois le véhicule personnel et n'utilise jamais le transport COUS. Cette attitude concerne environ 10.8% des étudiants enquêtés.

Cette échelle d'attitude révèle l'ordre de préférence dans l'utilisation du transport par les étudiants. En effet, nous avons remarqué que **les étudiants en majorité choisissent en priorité le transport public et quelque fois le transport Cous**. Cette attitude semble être le fait de

stratégies élaborées par les étudiants en matière de choix d'itinéraires de transport.

En outre, une analyse de cette prestation transport, selon la variable lieu de résidence, révèle que les étudiants qui résident dans les cités universitaires utilisent en priorité le transport cou, par contre ceux qui résident chez leurs parents utilisent en priorité le transport public.

Deux faits majeurs se dégagent de ce premier chapitre :

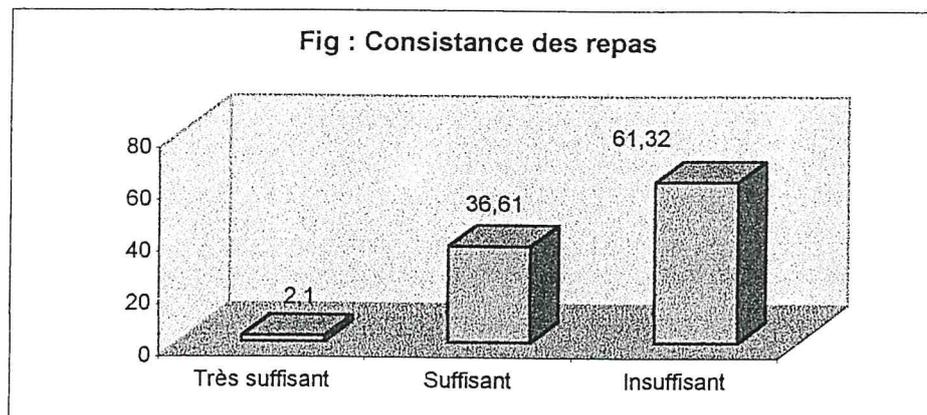
- **D'abord, nombreux sont les étudiants qui n'accèdent pas systématiquement aux prestations ONOU. Cette situation est le fait particulièrement des filles et des étudiants qui ont le statut d'externe.**
- **En matière de transport, les étudiants sont plutôt portés sur des itinéraires qui les arrangent le plus. Ainsi, le transport public est souvent favorisé par rapport au transport Cou qui est sollicité occasionnellement.**

6.2 : le Prestataire et l'Usager , une relation de confiance compromise.

Il est évident que l'analyse de la qualité des prestations offertes par l'ONOU se fera sous l'angle de la **valeur acceptable que trouvera l'étudiant** au niveau de la prestation de base restauration. Trois paramètres seront au centre de l'évaluation, il s'agit de la consistance des repas, de la qualité des repas et la qualité du service.

6.2.1 - Qualité des prestations ONOU et Confiance des étudiants

L'appréciation des produits servis reste le point déterminant dans l'évaluation de la qualité des prestations ONOU. A ce sujet, plus de 61,32 % des étudiants estiment que la consistance des repas est insuffisante, 36,61% la trouve suffisante et seulement 2,1% considèrent qu'elle est très suffisante. En somme, les **étudiants remettent en cause la qualité de la prestation restauration dans sa composition , c'est à dire la consistance des repas.**



Comment se comportent les étudiants par rapport à la consistance des repas ?

Nous remarquons à la lecture du tableau suivant que les étudiants de sexe masculin sont plus nombreux 64,4% que les filles 57,7% à considérer que les repas servis sont insuffisants.

Dans la catégorie de ceux qui estiment que les repas servis sont suffisants, les filles sont plus nombreuses à le penser 40,1% contre 33,7% pour les étudiants de sexe masculin.

Tableau N°7 Consistance des repas servis selon le sexe

	<i>très suffisant</i>	<i>suffisant</i>	<i>insuffisant</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	14	249	475	738
	1,9%	33,7%	64,4%	100,0%
FEMININ	14	246	354	614
	2,3%	40,1%	57,7%	100,0%
Total	28	495	829	1352
	2,1%	36,6%	61,3%	100,0%

En terme de disciplines d'études, nous remarquons que les étudiants des spécialités des **sciences de l'ingénieur** sont plus nombreux à penser que la consistance est insuffisante 70,3%. Les autres étudiants des disciplines sciences sociales et sciences médicales et de la vie affichent des scores très rapprochés soit 57% et 57,4%.

Tableau N°8 Consistance des repas servis selon la discipline d'études

	<i>très suffisant</i>	<i>suffisant</i>	<i>insuffisant</i>	<i>Total</i>
<i>Sc/sc ing</i>	11 2,6%	117 27,1%	303 70,3%	431 100,0%
<i>sc. Sociale</i>	13 1,8%	290 41,1%	402 57,0%	705 100,0%
<i>sc. médicales et de la vie</i>	4 1,9%	88 40,7%	124 57,4%	216 100,0%
<i>Total</i>	28 2,1%	495 36,6%	829 61,3%	1352 100,0%

Dans le même ordre, les étudiants qui résident dans les cités universitaires sont plus nombreux à contester la consistance des repas servis 63,3% contre 58 % pour les étudiants qui résident chez leurs parents.

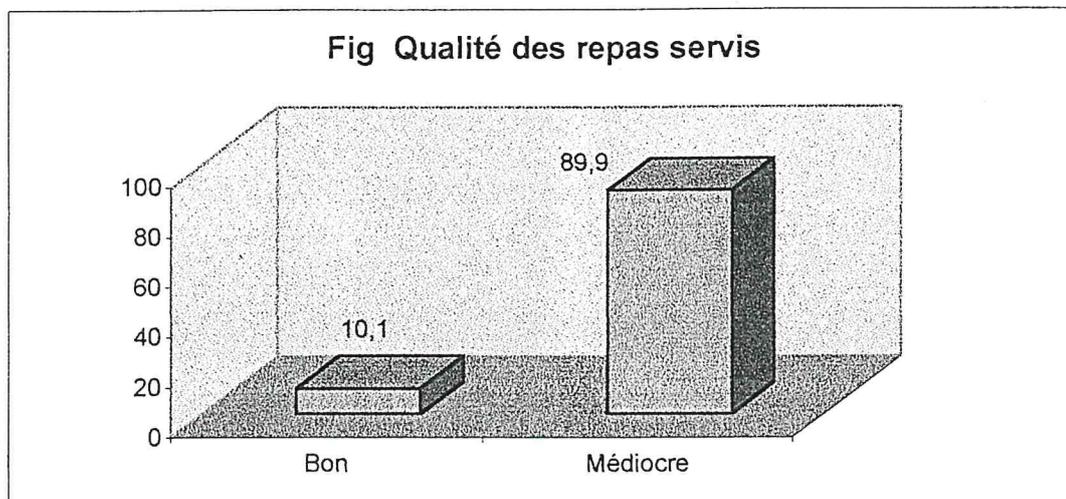
Tableau N° 9 Consistance des repas servis selon le lieu de résidence

	<i>très suffisant</i>	<i>suffisant</i>	<i>insuffisant</i>	<i>Total</i>
<i>Chez les parents</i>	14 3,0%	181 39,0%	269 58,0%	464 100,0%
<i>Résidence Universitaire</i>	14 1,6%	303 35,1%	547 63,3%	864 100,0%
<i>Autres</i>		11 45,8%	13 54,2%	24 100,0%
<i>Total</i>	28 2,1%	495 36,6%	829 61,3%	1352 100,0%

D'une manière générale, nous pouvons dire que les étudiants, quelque soit leur sexe, leurs disciplines d'études ou leur lieu de résidence, sont unanimes pour contester la qualité de la restauration. Ils trouvent la consistance des repas trop insuffisante.

6.2.2 - Qualité des produits ONOU : les repas

La qualité des repas servis est appréciée négativement par les étudiants. Ils sont presque 90% à considérer que les repas sont de qualité médiocre.



Les étudiants de sexe masculin sont plus nombreux que les filles à contester la qualité des repas servis. Ils sont environ 93,6% à estimer que la qualité est médiocre contre 85,5% pour les filles.

Tableau N° 10 Qualité des repas servis selon le sexe

	<i>Bon</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Total</i>
<i>MASCULIN</i>	47	688	735
	6,4%	93,6%	100,0%
<i>FEMININ</i>	89	525	614
	14,5%	85,5%	100,0%
<i>Total</i>	136	1213	1349
	10,1%	89,9%	100,0%

Une analyse de l'appréciation de la qualité des repas servis, selon le lieu de résidence, révèle une attitude presque identique chez les étudiants quel que soit le lieu de résidence. Cette attitude indique que la remise en cause de la qualité n'est pas le fait exclusif d'un groupe d'étudiants par rapport à un autre, mais c'est plutôt un phénomène général qui touche l'Etudiant.

Tableau N°11 Qualité des repas servis selon le lieu de résidence

	<i>Bon</i>	<i>médiocre</i>	<i>Total</i>
<i>Chez les parents</i>	54 11,7%	409 88,3%	463 100,0%
<i>RU</i>	80 9,3%	782 90,7%	862 100,0%
<i>Autres</i>	2 8,3%	22 91,7%	24 100,0%
<i>Total</i>	136 10,1%	1213 89,9%	1349 100,0%

Si la qualité des repas est estimée médiocre par l'ensemble des étudiants, elle est exprimée avec force chez les étudiants des sciences de l'ingénieurs 94,2%. Les sciences sociales et les sciences médicales et de la vie enregistrent des scores rapprochés 88,2% et 87%.

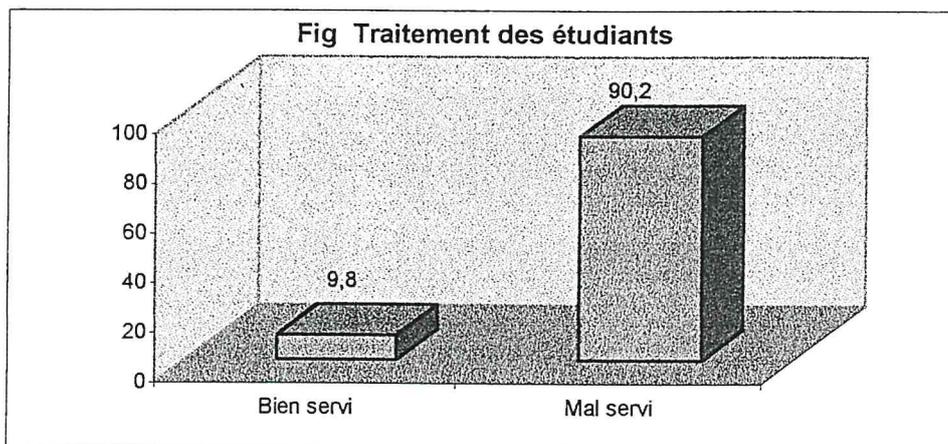
Tableau N° 12 Qualité des repas servi selon la discipline d'études

	<i>Bon</i>	<i>médiocre</i>	<i>Total</i>
<i>sc/sc ing</i>	25 5,8%	406 94,2%	431 100,0%
<i>sc sociale</i>	83 11,8%	619 88,2%	702 100,0%
<i>sc médicales et de la vie</i>	28 13,0%	188 87,0%	216 100,0%
<i>Total</i>	136 10,1%	1213 89,9%	1349 100,0%

Ce constat confirme et renforce ce que nous avons dit précédemment à propos de la **faiblesse de la prestation restauration**. Les étudiants contestent non seulement la consistance des repas mais sont très critiques en ce qui concerne la qualité du produit (repas). Cette insatisfaction de l'étudiant à l'égard des prestations ONOU traduit une rupture dans la relation de confiance prestataire - usager.

6.2.3 - Relations de services et satisfaction des étudiants

Si les services de l'ONOU ne sont pas en mesure d'offrir des repas consistants et de bonne qualité, sont-ils au moins performants sur le registre des relations de service ?



Les données de l'enquête indiquent que plus de 90.2% des étudiants estiment être très mal servi au niveau du restaurant universitaire.

Ce taux élevé d'insatisfaction, à propos de la qualité de la relation de service, est un indicateur supplémentaire qui renforce notre argumentation en ce qui concerne les causes objectives de rupture de la relation de confiance entre l'utilisateur (l'étudiant) et le prestataire (ONOU).

D'une manière générale, les étudiants affichent la même attitude en ce qui concerne leur appréciation du service et ce quelque soit leur statut, résident dans les cités universitaires ou chez leurs parents. Les scores enregistrés sont très rapprochés. 89,7% et 90,5%.

Tableau N° 13 Qualité du service selon le lieu de résidence

	<i>Bien servi</i>	<i>Mal servi</i>	<i>Total</i>
<i>Chez les parents</i>	62	541	603
%	10,3%	89,7%	100,0%
<i>Résidence universitaire</i>	81	769	850
%	9,5%	90,5%	100,0%
<i>Autres</i>	3	19	22
%	13,6%	86,4%	100,0%
<i>Total</i>	146	1329	1475
%	9,9%	90,1%	100,0%

Le même constat est relevé en ce qui concerne les disciplines d'études. L'écart est de 6 points entre l'opinion des étudiants des sciences de l'ingénieur et sciences sociales et de 5 points avec les discipline sciences médicales et de la vie.

Tableau N° 14 Qualité du service selon la discipline d'études

	<i>Bien servi</i>	<i>Mal servi</i>	<i>Total</i>
<i>Sciences et sciences de l'ingénieur</i>	27	441	468
%	5,8%	94,2%	100,0%
<i>Sciences sociales</i>	90	670	760
%	11,8%	88,2%	100,0%
<i>sciences médicales et de la vie</i>	26	225	251
%	10,4%	89,6%	100,0%
<i>Total</i>	143	1336	1479
%	9,7%	90,3%	100,0%

En somme, les étudiants estiment être mal servi au niveau du restaurant universitaire.

Deux constats sont dégagés de l'analyse de cette partie relative à la qualité des prestations ONOU.

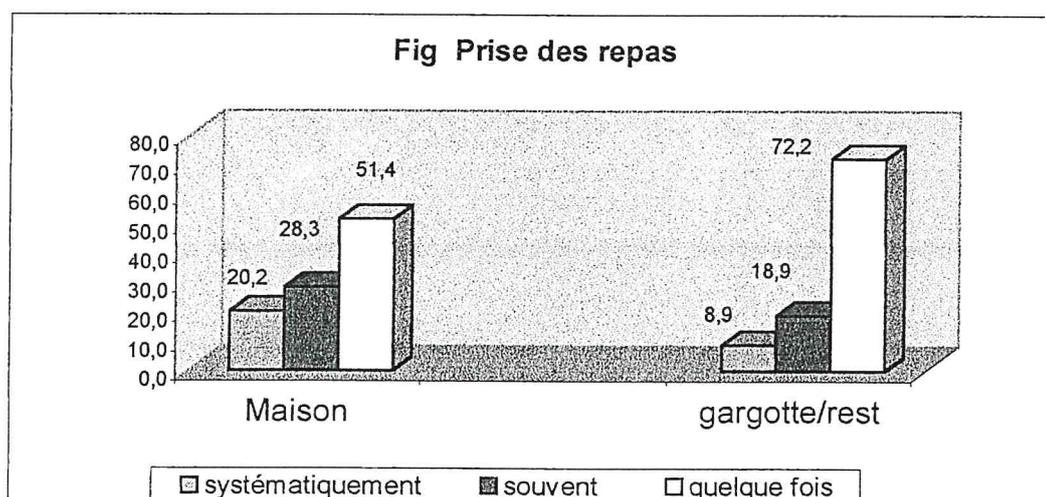
Le premier constat est relatif aux proportions élevées d'étudiants qui contestent la qualité de la restauration.

- Consistance des repas trop insuffisante.
- Qualité des repas estimée médiocre par l'ensemble des étudiants
- Qualité de service aux usagers très faible.

Le second constat concerne l'ampleur du phénomène. Il concerne presque la totalité des étudiants, quelque soit leurs statut, le niveau de formation ou leur sexe. Ils sont tous unanimes pour remettre en cause la qualité de la prestation restauration ONOU.

6.2.4 - Fuir certaines prestations ONOU à la recherche d'autres prestataires.

Les étudiants qui ne fréquentent pas le restaurant universitaire se comportent de deux façons : il y a ceux qui attendent le retour à la maison pour prendre le repas et il y a ceux qui s'adresse au privé (gargote , pizzeria, restaurant).



Parmi les étudiant qui ont déclaré attendre le retour à la maison pour prendre le repas, 48,5% le font systématiquement ou souvent. Ils sont 51,4% à affirmer attendre quelque fois le retour à la maison pour la prise du repas.

Par contre ceux qui prennent le repas à l'extérieur, ils sont 27,8% à s'adresser systématiquement ou souvent chez des prestataires privés

(gargote, pezzeria, restaurant). Cependant, ils sont environ 72,2% à affirmer fréquenter quelque fois ces prestataires privés.

Il nous paraît intéressant de souligner **les enjeux de cette situation marquée par les risques progressifs de perte de la clientèle estudiantine**. Les causes sont objectives : qualité médiocre, repas insuffisants, services inexistantes, longue chaîne d'attente, etc. Il est évident aujourd'hui que si le prestataire ONOU n'apporte pas des améliorations urgentes en quantité et des valeurs acceptables en qualité dans son offre, les étudiants vont continuer à le fuir renforçant ainsi la **rupture de la relation de confiance**.

En guise de conclusion de ce chapitre, nous pouvons dire qu'il existe des causes objectives (qualité des repas médiocre, consistance des repas insuffisante, manque d'hygiène, chaîne d'attentes trop longue, etc.) qui font que l'ONOU se trouve dans **une situation d'incapacité à maintenir une affluence permanente** dans ses locaux. Conséquemment, l'ONOU pourra-t-il servir mieux la population estudiantine dans l'avenir et à quel prix ?

6.3 : le Prestataire et l'Usager , la qualité de la vie dans les cités universitaires.

6.3. 1 - l'étudiant résidant et conditions d'accès aux prestations

Nous remarquons à la lecture du tableau suivant que les usagers de sexe masculin résidants dans les cité universitaires sont plus nombreux à aller systématiquement 50,8% ou souvent 25,9% au restaurant; contrairement au filles qui ont une fréquentation moins régulière. Elles sont 34,3% à aller systématiquement et 25,4% partent souvent au restaurant.

Tableau N° 15 Fréquentation du restau universitaire selon le sexe

	<i>systématiquement</i>	<i>souvent</i>	<i>quelque fois</i>	<i>jamais</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	280	143	95	33	551
	50,8%	25,9%	17,2%	5,9%	100,0%
FEMININ	143	106	120	48	417
	34,3%	25,4%	28,8%	11,5%	100,0%
Total	423	249	215	81	968
	43,6%	25,7%	22,2%	8,3%	100,0%

Ce résultat confirme la tendance générale des étudiantes qui ne fréquentent pas régulièrement (fréquence systématique) le restaurant universitaire.

Concernant l'appréciation de la consistance et la qualité des repas, les étudiants résidants dans les cités universitaires affichent la même attitude et ce quelque soit leur sexe.

Tableau N° 16 Consistance du repas servi selon le sexe

	<i>très suffisant</i>	<i>suffisant</i>	<i>insuffisant</i>	<i>N/R</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	6 1,05%	173 30,4%	320 56,2%	70 12,3%	569 100,0%
FEMININ	8 2,0%	130 32,5%	227 56,8%	34 8,5%	399 100,0%
Total	14 1,4%	303 31,3%	547 56,5%	104 10,7%	968 100,0%

Tableau N° 17 Qualité du repas servi selon le sexe

	<i>bon</i>	<i>médiocre</i>	<i>N/R</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	33 5,7%	463 76,6%	73 12,8%	569 100,0%
FEMININ	47 11,7%	319 79,9%	33 8,2%	399 100,0%
Total	80 8,2%	782 80,7%	106 10,9%	968 100,0%

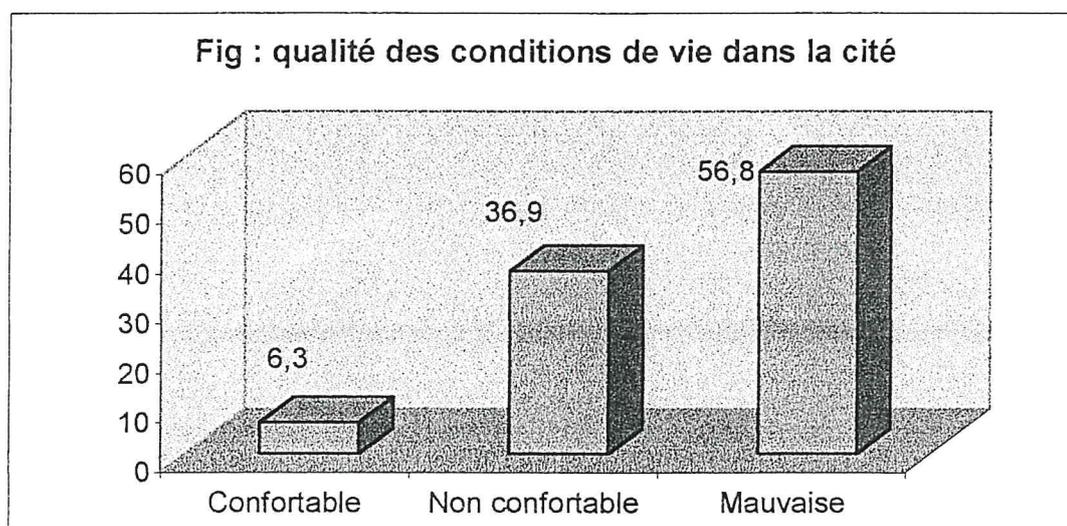
Il est à remarquer que les étudiants de sexe masculin ont une attitude très critique vis à vis du service. Ils sont plus nombreux 83,8% à penser qu'ils sont mal servi au niveau du restaurant universitaire. Par contre, les filles, malgré qu'elles s'inscrivent dans la tendance globale, une proportion relativement faible 14,7% estime être bien servi au niveau du restaurant.

Tableau N° 18 Qualité du service dans le restau universitaire selon le sexe

	<i>bien servi</i>	<i>mal servi</i>	<i>N/R</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	25 4.3%	477 83.8%	67 11.7%	567 100,0%
FEMININ	59 14.7%	308 77.1%	32 8.02%	399 100,0%
Total	84 8.6%	785 81.0%	99 10.2%	968 100,0%

6.3.2 - Qualité de la vie dans les cités universitaires

Une lecture rapide des données indique une insatisfaction globale des étudiants à propos de la qualité de la vie dans les cités universitaires. Plus de 56,8% considèrent que les conditions de vie sont mauvaises, 36,9% estiment qu'elles sont non confortables et seulement 6,3% pensent qu'elles sont confortables.



Plus de 93 % des étudiants qui vivent dans les cités universitaires estiment que les conditions de vie sont mauvaises ou non confortables. Cet indicateur est pertinent car il révèle non seulement sur la dégradation des conditions de vie de l'étudiant au sein des cités mais surtout sur l'aspect alarmant de la situation.

Une analyse plus fine révèle que cette situation est vécue durement par les garçons qui estiment en majorité 96,1% que leurs conditions de vie dans les cités sont mauvaises et (ou) non confortables. Par contre,

90,3% des filles pensent que les conditions de vie dans les cités sont mauvaises et (ou) non confortables.

Tableau N° 19 Conditions de vie dans la cité universitaire selon le sexe

	<i>Confortable</i>	<i>non confortable</i>	<i>mauvaise</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	22	192	335	549
	4,0%	35,0%	61,0%	100,0%
FEMININ	39	165	215	419
	9,3%	39,4%	51,3%	100,0%
Total	61	357	550	968
	6,3%	36,9%	56,8%	100,0%

En terme d'années d'études, nous avons remarqué que les étudiants de graduation, c'est à dire de la première à la cinquième années, sont plus critiques à propos des conditions de vie dans les cités 57,4% et 57,9% estiment que ces conditions sont mauvaises contrairement aux étudiants de post-graduation qui eux semblent s'accommoder avec cette vie difficile au sein des cités.

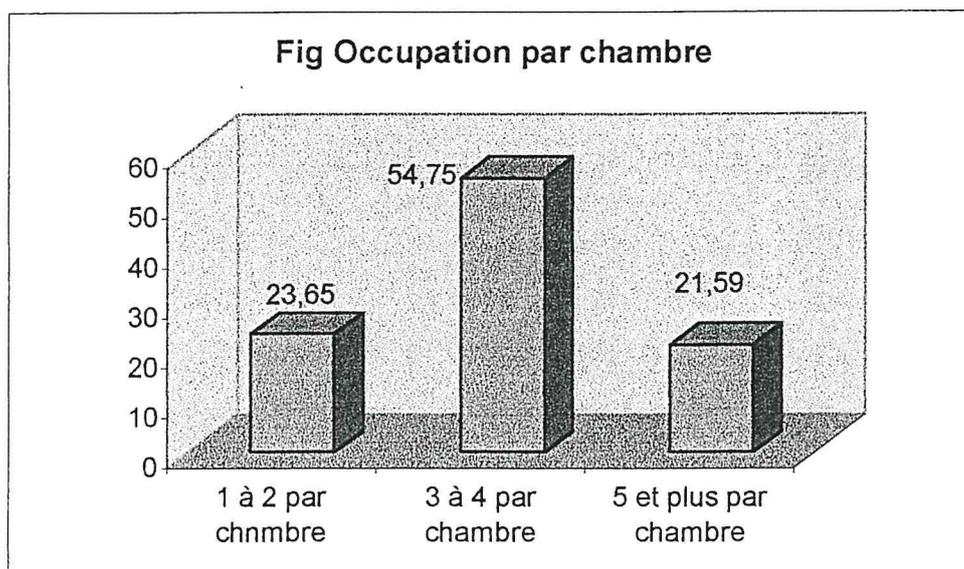
Tableau N° 20 Conditions de vie dans votre cité universitaire selon l'année d'études

	<i>Confortables</i>	<i>Non confortables</i>	<i>Mauvaises</i>	<i>N/R</i>	<i>Total</i>
1^{ère}, 2^{ème}	34	148	250	3	435
	7,8%	34,0%	57,4%	0.6%	100,0%
3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}	22	171	276	7	476
me	4.6%	35.9%	57.9%	1.4%	100,0%
Post Grad	4	24	19	10	57
	7.0%	42.1%	33.3%	1.7%	100,0%
Total	60	343	545	20	968
	6.1%	35.4%	56.3%	2.0%	100,0%

L'analyse des conditions de vie dans les cités universitaires révèle un constat d'échec dans la prise en charge des étudiants par l'ONOU.

6.3.3 - Conditions d'occupation des chambres

L'occupation par chambre témoigne des conditions difficiles de vie dans les cités universitaires. Ils sont seulement 23,6% à occuper une chambre à deux. 54,7% des étudiants ont affirmé qu'ils sont 3 à 4 personnes par chambre et 21,5% ont déclaré qu'ils sont plus de 5 dans une chambre. Là se pose le problème des normes architecturales d'occupation des chambres !



Une analyse de l'occupation des chambre selon le sexe des étudiants révèle que les filles sont plus nombreuses 63,7% à partager des chambres de 3 à 4 personnes. Par contre les étudiants de sexe masculin sont plus nombreux 30,2% à occuper des chambre avec 1 à 2 personnes

Tableau N° 21 Occupation des chambres selon le sexe

<i>Occupation par chambre</i>	<i>1 à 2 personnes par chambre</i>	<i>3 à 4 personnes par chambres</i>	<i>5 personnes et plus par chambres</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	166	263	120	549
%	30.2%	47.9%	21.8%	100.0%
FEMININ	63	267	89	419
%	15.0%	63.7%	21.2%	100.0%
Total	229	530	209	968
%	23.6%	54.7%	21.5%	100.0%

Conditions de vie dans les cités, conditions d'occupation par chambre sont des indicateurs supplémentaires qui indiquent que l'ONOU se trouve dans une situation d'incapacité à garantir des prestations de qualité, mais aussi à assurer une satisfaction de sa clientèle estudiantine à l'égard des prestations. Problème d'effectifs, problème de moyens, etc. la réalité est là, les étudiants se sont exprimés. Ils souhaitent des produits de qualité et des services humanisés (être bien servi).

6. 4 : les attentes des étudiants.

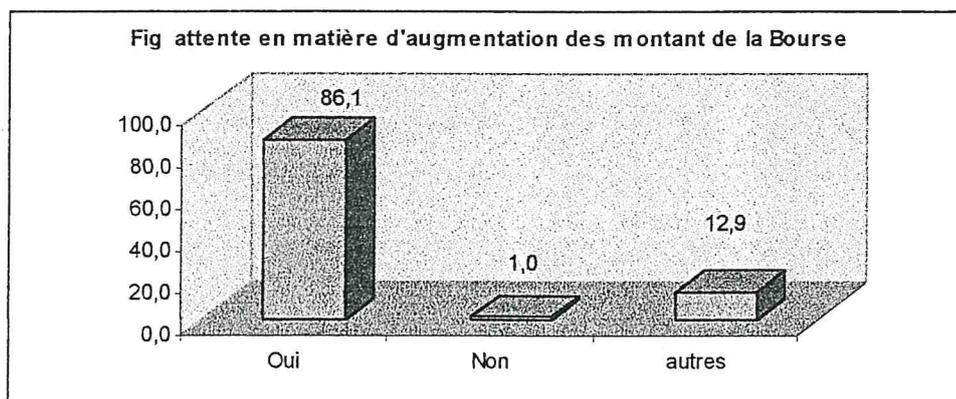
La connaissance des attentes des étudiants, ou ce que nous appelons dans le vocabulaire marketing la démarche **Ecoute Clientèle**, est un moment fort dans la compréhension des causes de dysfonctionnement qui entravent **l'instauration d'une bonne relation commerciale liant un prestataire (offreur) à un usager (client)**.

Dans cette partie, l'analyse se focalisera en particulier sur les attentes des étudiants-usagers en matière d'amélioration des prestations offertes par les services de l'ONOU. S'il est évident aujourd'hui que tout prestataire, quelque soit sa nature, doit apporter une **valeur acceptable par l'étudiant**, tant au niveau des prestations de base (Hébergement, Restauration et Transport) qu'au niveau des services d'accompagnement (accueil, traitement des dossier des étudiants, etc.); il est important d'analyser cette relation commerciale mais cette fois ci en la repositionnant du coté de l'étudiant consommateur ou client et de s'interroger sur ses aptitudes à accepter, à reconnaître et à payer les efforts qui seront fournis en contre partie.

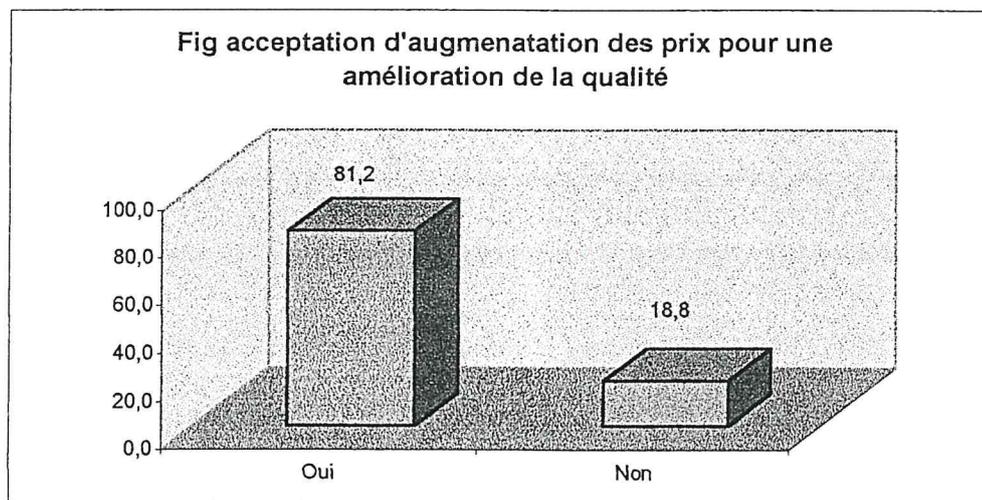
En somme, il s'agit de demander au prestataire de respecter les règles de conduites d'une véritable relation marchande et de demander à l'étudiant de se comporter en tant que client. En rapport avec cette objectif, une première exploitation des données de l'enquête nous a permis de repérer trois type d'attentes de base. L'une est orientée vers l'augmentation de la bourse, l'autre concerne l'amélioration des conditions de prise en charge des étudiants au sein des structures de l'ONOU et enfin, la dernière a trait à des attentes en rapport avec l'équité dans le traitement et la prise en charge.

6.4.1. Les attentes des étudiants en matière d'augmentation des Bourses.

La première attente que nous avons repéré concerne la demande d'augmentation des bourses. Certes, c'est une demande logique, certains diront naturelle. Or, pour nous elle est très importante d'abord parce qu'elle est exprimée par environ 86,1% des étudiants. Ensuite, elle est importante parce que, corrélée avec d'autres variables, pourrait renseigner sur les attitudes des étudiants à accepter ou refuser des augmentations éventuelles des tarifs. Enfin, elle est importante parce qu'elle pourrait révéler sur les aptitude de l'étudiant à se comporter comme un véritable client.



Effet, si les étudiants se sont exprimés majoritairement pour une augmentation de la bourse, ils se sont exprimés également, et en majorité 81,2%, en faveur d'une augmentation des prix des prestations universitaires en vue d'une amélioration de la qualité (repas, hébergement et transport).



Du point de vue des groupes d'étudiants, nous remarquons que les filles 81,3% semble se démarquer légèrement par rapport au garçon 78,5% en ce qui concerne l'acceptation des augmentations des prix pour améliorer la qualité des prestations.

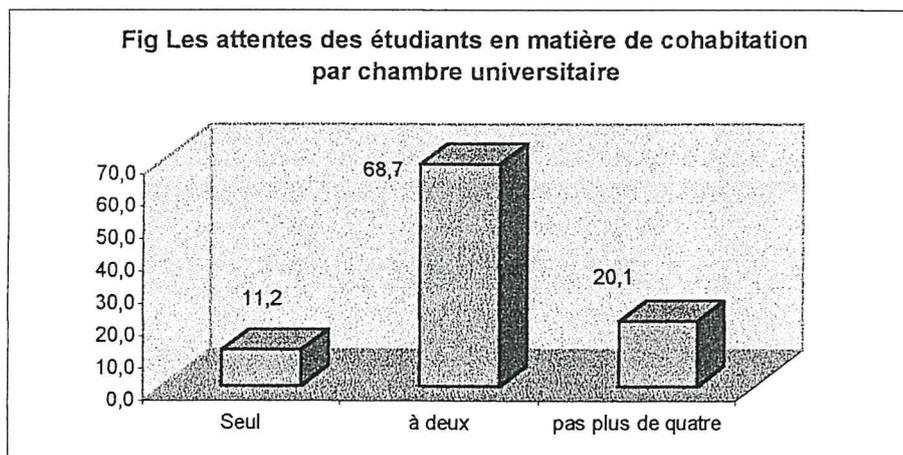
Tableau N° 22 Augmentation des prix avec amélioration de la qualité

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>sans réponse</i>	<i>Total</i>
MASCULIN	845	219	13	1077
	78,5%	20,3%	1,2%	100,0%
FEMININ	905	183	25	1113
	81,3%	16,4%	2,2%	100,0%
Total	1750	402	38	2190
	79,9%	18,4%	1,7%	100,0%

Cette première catégorie d'attentes révèle que les étudiants souhaitent l'augmentation de leur bourse mais en contre partie, ils affichent une attitude positive (score élevé) pour toute augmentation des prix des prestations pour améliorer la qualité.

6.4.2. Attentes exprimées en vue d'une meilleure prise en charge dans les structures de l'ONOU.

La deuxième catégorie d'attente traite de l'amélioration des conditions de vie. Concernant l'hébergement, plus de 68,7% des étudiants estiment que la cohabitation dans une chambre universitaire ne doit pas dépasser deux personnes. 20,1% pensent que la cohabitation ne doit pas dépasser quatre personnes. Et 11,2% sont favorables pour une attribution individuelle des chambres universitaires.



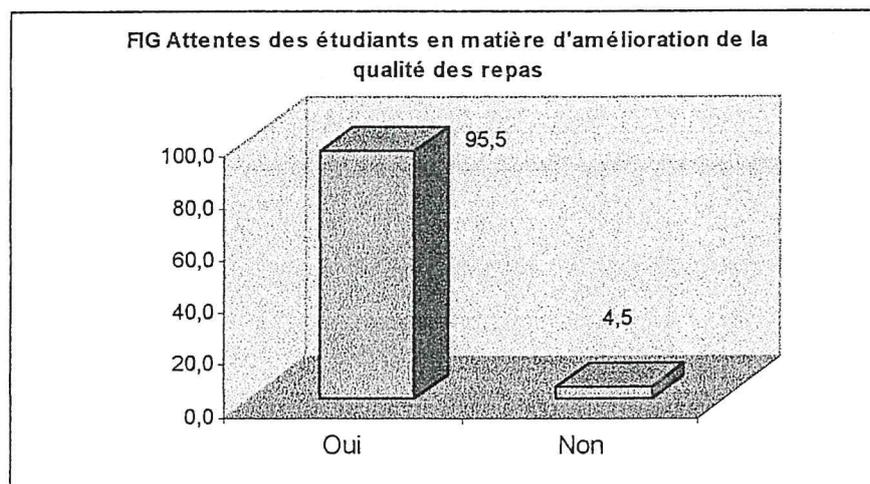
Les données du tableau suivant nous révèlent que plus de 54% des étudiants acceptent de payer des prix variants entre 400 et 1500 da par mois pour une chambre universitaire confortable.

Tableau N° 23 Prix d'une chambre confortable universitaire souhaité par les étudiants

Tranche de prix	Effectifs	%
< 100 DA	260	18,9
>=100 DA et < 200 DA	372	27,0
>= 200 DA et < 400 DA	360	26,1
>= 400 DA et <1500 DA	385	28,0
Total	1377	100,0

Cette attente révèle que l'étudiant est prêt à payer le prix d'une prestation pourvu qu'elle soit de bonne qualité. Nous décelons déjà à ce premier niveau les premier signe d'un comportement Client.

Concernant les repas, nous remarquons également que plus de 95,5% des étudiants souhaitent une amélioration de la qualité.



La même attitude des étudiants, observée précédemment à propos de l'hébergement, est reproduite au niveau de la restauration. En effet, ils sont plus de 56% à accepter de payer cher un repas amélioré.

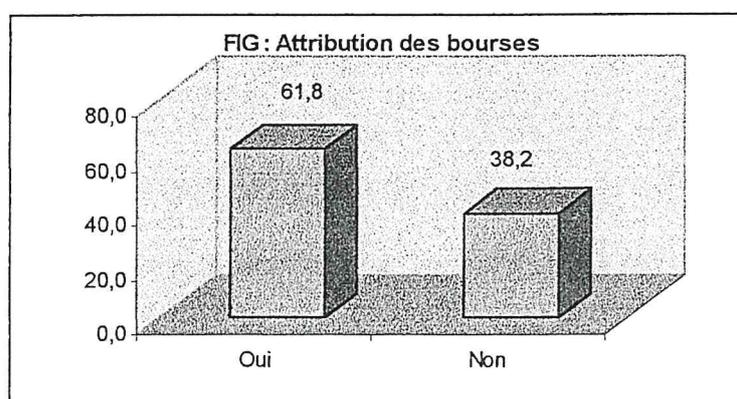
Tableau N° 24 Prix d'un repas amélioré souhaité par les étudiants

Tranche de prix	Effectifs	%
< 5 DA	490	23,5
>= 5 DA et < 10 DA	409	19,6
>10 DA et < 20 DA	583	28,0
>= 20 DA et < 100 DA	601	28,9
Total	2083	100,0

Il se dégage de l'analyse de cette seconde catégorie d'attente de nouvelles pistes d'investigation ; notamment en ce qui concerne les aptitudes de l'étudiant à se comporter comme Client. En effet, nous avons remarqué qu'il a manifesté des signes positifs en faveur d'une augmentation des tarifs ; qu'il acceptait la cohabitation avec une autre personne et se dit prêt à faire des efforts pour payer une chambre universitaire confortable ; il souhaite qu'on lui améliore la qualité des repas et se dit prêt à faire également des efforts pour payer un repas amélioré.

6.4.3. Attentes en matière d'équité dans le traitement.

Enfin, dans la troisième catégorie d'attentes, nous essayerons de parler d'équité dans l'attribution de bourses. Ce qui est important à souligner que les étudiants n'ont pas une attitude homogène autour de cette question. Ils sont deux étudiants sur trois environ à penser qu'il faudrait distribuer la bourse à tout le monde.



Une question qui se pose à ce niveau en rapport avec la problématique de l'équité dans le traitement : Quel est l'effort que doit déployer l'étudiant pour pouvoir bénéficier de prestations de qualité ?

SYNTHESE

Cette partie de l'étude, consacrée à l'évaluation de l'offre du prestataire et l'identification des attentes des étudiants, a révélé que les services de l'ONOU sont dans l'incapacité à assurer une bonne affluence dans leurs locaux (restaurant, transport), à assurer une offre de qualité (hébergement, restauration) et à offrir des relations de service de qualité aux étudiants. A l'opposé, l'insatisfaction des étudiants ne cesse de croître. Quatre constats de base sont dégagés de cette partie :

- ❖ **L'affluence dans les locaux de l'ONOU est faible.** Seuls 23,8% des étudiants font totalement confiance à la prestation restauration de l'ONOU et fréquentent d'une manière permanente et régulière ses espaces. Par contre, 76,2 % des étudiants, l'ONOU les partage avec les autres prestataires intervenant sur le marché.
- ❖ **Les étudiants en majorité contestent la qualité des prestations**
 - Consistance des repas trop insuffisante.
 - Qualité des repas estimée médiocre par l'ensemble des étudiants
 - Service aux usagers très faible.
- ❖ Il existe des causes objectives (qualité des repas médiocre, consistance des repas insuffisante, manque d'hygiène, chaîne d'attentes trop longue, etc.) qui font que l'ONOU se trouve dans **une situation d'incapacité à satisfaire les étudiants et à gagner leur confiance.** Les conditions de vie dans les cités universitaires révèlent le constat d'échec dans la prise en charge des étudiants par l'ONOU.
- ❖ Enfin un dernier résultat, et non des moindres, se dégage de l'analyse de cette seconde catégorie d'attente, à savoir l'apparition de nouvelles pistes d'investigation, notamment celle relatives aux aptitudes de l'étudiant à se comporter comme Client. **En effet, nous avons remarqué la manifestation de signes positifs en faveur d'une augmentation des tarifs. De même que l'acceptation de payer un prix plus élevé pour une chambre universitaire confortable.** Il souhaite également qu'on lui améliore la qualité des repas et se dit prêt à faire la aussi des efforts pour payer plus cher un repas amélioré.

**CHAPITRE
7**

SCENARII DE REFORMES

INTRODUCTION

Dans ce chapitre il sera procédé aux simulations des possibilités de refonte du système actuel des bourses. La ligne directrice consiste à traiter certaines variables explicatives dans la détermination du taux de boursiers et du seuil de la bourse.

L'alternative posée par ces simulations est celle du degré de rationalité de l'aide directe par rapport à l'aide indirecte du point de vue de la capacité de prise en charge des besoins de l'étudiant et du point de vue des ressources de l'Etat. Le système d'aide actuel fondé essentiellement sur l'aide indirecte, a montré ses limites et ses inconvénients. Que ce soit du point de vue de l'efficacité que du point de vue de la qualité les prestations fournies sont d'un faible niveau à cause de la faible couverture des coûts, ce qui nécessite un effort encore plus grand de la part de l'Etat dans les subventions directes et indirectes.

De nombreux indicateurs révèlent que les sommes importantes allouées n'augmentent pas de manière significative le niveau des prestations dont devrait bénéficier l'étudiant. L'essai de démonstration consiste à construire trois modèles de scénarii. Pour chaque scénario la méthode consiste à fixer des hypothèses de répartition des montants globaux sur les différents postes de dépenses. L'idée centrale qui fonde les hypothèses préconisées postule la réduction de l'aide indirecte en faveur de l'aide directe. Elle pourrait être illustrée par la proposition suivante « l'étudiant en bénéficiant d'un apport financier plus conséquent pourrait mieux participer à sa prise en charge. »

Cette modélisation qui maintient le principe cardinal du rôle de l'Etat module la structure actuelle dans la couverture des dépenses relatives aux œuvres sociales. Cette première dynamique par une participation active de l'étudiant dans sa prise en charge incitera d'une part, celui-ci à se préoccuper de la qualité des prestations qui lui sont offertes et d'autre part, créera une pression positive sur les services de l'ONOU pour rendre plus efficace la gestion des œuvres sociales au bénéfice des étudiants. Les étudiants sortiront ainsi du statut passif du « pensionné mineur ».

1.HYPOTHESE DE TRAVAIL ET INSTRUMENTATION.

En partant du constat sur la situation actuelle, l'hypothèse de travail consiste à réduire le taux des boursiers en faisant intervenir les seuils des revenus des parents et les catégories professionnelles

Actuellement la réglementation fixe d'une manière qui semble exagérée le seuil de revenu parental permettant de bénéficier de droit d'une manière quasi-automatique d'une bourse à taux complet. En effet au seuil de 32000 DA de revenu des parents on trouve 92.5 % des étudiants boursiers enquêtés. A ce niveau, la bourse ne peut être qu'assimilée à un droit acquis pour la quasi-totalité des étudiants indépendamment du revenu de leur parent.

Table 1 : Répartition des revenus des parents par intervalles déciles

Tranche de revenu décile	Nombre	Moyenne	Std. Error of Mean	Minimum	Maximum	% du Total N	% cumulé de N
1	201	188,16	31,32	0	1500	10,0%	10,0
2	214	5212,80	107,42	1700	7000	10,6%	20,6
3	193	8398,96	37,02	7500	9000	9,6%	30,1
4	235	9982,85	5,67	9500	10000	11,6%	41,8
5	194	12038,14	37,05	10100	12500	9,6%	51,4
6	245	14829,39	43,36	13000	15000	12,2%	63,5
7	140	17053,57	76,15	15500	18000	6,9%	70,5
8	230	19963,04	13,03	18500	20000	11,4%	81,9
9	216	27293,98	200,11	20500	30000	10,7%	92,6
10	150	68529,33	6633,77	31000	800000	7,4%	100,0
Total	2018	16968,70	612,66	0	800000	100,0%	

1.1. PREMIER SCENARIO : REDUCTION DE L'EFFECTIF DES ETUDIANTS BOURSIERS.

Ce premier scénario comporte deux simulations. La première simulation met en jeu une seule variable : le seuil de revenus des parents des étudiants ; la deuxième simulation met en jeu deux variables : le seuil de revenus des parents et changement du mode d'organisation :

- Pour réduire le taux des boursiers, il est donc nécessaire de revoir les seuils des revenus des parents d'étudiants ouvrant droit à une bourse. La table 1, construite sur les revenus des parents déclarés par les étudiants enquêtés, indique les tranches de revenus par déciles. La lecture de la première colonne et de la dernière montre le taux des boursiers pour chaque tranche de revenu.

1.1.1 – Première simulation

Il est posé comme but une réduction drastique de l'effectif des étudiants boursiers avoisinant un taux qui permet une **augmentation sensible de la bourse sans aucune implication financière supplémentaire sur le budget de l'Etat. Le mode d'organisation de l'offre des services (ONOU) reste sans changement.**

Si l'on réduit le pourcentage des étudiants boursiers à 51.40 %. Le plafond du revenu admis sera de 13 000 DA. Les implications seront les suivantes :

- **Implications sur le nombre des boursiers :**

Le nombre de boursiers passera de 353 000 étudiants à 217.782 boursiers, Soit une baisse de 38 %. (Base de calcul : un nombre d'étudiants total de 423 700)³.

- **Implications financières :**

Avec un budget bourses restant **inchangé**, avec **maintien** du mode d'organisation d'offre des services, il sera possible d'augmenter le montant moyen de la bourse: cette possibilité résulte de la réduction des effectifs des étudiants boursiers.

le montant moyen (toutes catégories confondues) de la bourse passe de 942 DA / mois / étudiant à 1.462 DA / mois / étudiant.

³ Donnée statistiques du MESRS

1.1.2.- Deuxième simulation

A – Calcul des taux de bourse :

Il est posé comme but une réduction drastique de l'effectif des étudiants boursiers avoisinant un taux qui permet une **augmentation sensible de la bourse sans aucune implication financière supplémentaire sur le budget de l'Etat. Mais avec un changement dans le mode d'organisation de l'offre des services (ONOU) ;**

- prise en charge complète par l'étudiant des dépenses liées à la « restauration » et au « transport »
- et les montants des dépenses afférents à ces postes dans le budget des oeuvres universitaires réinjectés dans le poste « bourse » compte tenus des paramètres ci-après :
 - Réinjections des dépenses afférentes aux postes « restauration » et « transport » dans le poste budgétaire « bourse ».
 - Une année de 240 jours et 10 mois.
 - Coût pension complète 122 DA/ jour/étudiant (transport et restauration).
 - Coût demi-pension 72 DA/ jour/étudiant (transport et restauration)⁴.
 - Adoption des taux produits par les résultats de l'enquête « étudiants » (pour le nombre des étudiants en pension complète et en demi-pension)

⁴ Les montants 122 DA et 72 DA sont calculé sur la base de ce que l'Etat alloue actuellement. Soit, 50 DA et 100 DA allocation journalière de restauration pour respectivement les étudiants en demi pension et en pension complète, et 520 DA allocation mensuelle pour le transport.

Ces paramètres nous conduisent aux résultats suivants :

Table de réallocation de la bourse

<i>Etudiants boursiers en :</i>	<i>Etudiants en demi-pension</i>	<i>Etudiants en pension complète</i>	<i>total</i>
<i>Taux en %</i>	28.42	22.97	51.39
<i>Nombre d'étudiants</i>	120 433	97 348	217 782
<i>Base de l'aide en DA</i>	72/jr/étd	122/jr/étd	
<i>Montant de la bourse par mois</i>	1 433	2 433	
<i>Total annuel en DA</i>	1 682 181 468	3 526 288 061	5 208 469 529

Si on sait que l'Etat a déboursé dans le budget 2000, pour les postes, restauration, transport, et bourse, un montant de : 11.280.000.000DA., cette configuration engendrera les **gains** suivants :

- *Pour l'Etat : un gain sur le budget de l'enseignement supérieur de 6 071 530 471 DA.*
- *Pour les étudiants boursiers : une augmentation de la bourse mensuelle moyenne de 912 DA à 2 433 DA pour les étudiants en pension complète, et de 912 à 1 433 DA pour les étudiants en demi pension.*

B - Estimation des prix d'un repas et du transport quotidien :

On se basant sur les résultats induits par la deuxième simulation, et les observations de l'enquête sur la structure des dépenses dans le budget étudiant⁵, il est possible d'estimer les nouveaux prix possibles pour le service de restauration et de transport.

Estimation des prix des services rendus (restauration et transport)

Hypothèses de dépenses	Base de l'aide		Autres dépenses y compris petit déjeuner (Reste de la bourse) ⁶	
	Restauration 50 DA / jour ⁷	Transport 22 DA/jour ⁸	Pension complète (bourse de 122 DA / jr)	Demi pension (bourse de 72 DA/ jr)
50 % de la bourse	25 DA	11 DA	61	36
75 % de la bourse	37.5 DA	16.5 DA	30.5	18
100 % de la bourse	50 DA	22 DA	0	0

Par ailleurs, si on sait que la moyenne des dépenses (hors restauration et transport) des étudiants boursiers est de 40.5 DA, le choix du prix du repas servi ou du prix du transport pour une journée, auront les implications suivantes sur l'apport des familles (hors bourses) et / ou l'endettement des étudiants :

⁵ L'analyse de la structure des dépenses pour « nourriture, boissons et transport » nous conduits à construire les hypothèse de dépenses qui partagent la majorité des étudiants ; 25 % des étudiants dépensent presque 50 % de leur budget en nourriture, boissons et transport, 25 % dépenses presque 75 % et le reste, soit 50 %, dépensent 100 % de leur budget en nourriture, boissons et transport .

⁶ On entend par « Autres dépenses », ce qui reste de la nouvelle bourse de l'étudiant après les dépenses en « nourritures, boissons et transport ».

Pension complète = Deux repas, Demi pension = un repas .

⁷ 500 DA / jour : allocation pour un seul repas

⁸ 22 DA / jour : allocation de transport, calculée sur la base de l'allocation mensuelle, soit 520 DA.

<i>Hypothèses de dépense</i>	<i>Montant moyen des dépenses hors restauration/transport est de 40.5 DA / jour</i>	
	<i>Apport extérieur hors bourse par jour (Pension complète)</i>	<i>Apport extérieur hors bourse par jour (Demi pension)</i>
<i>50 % de la bourse</i>	0 DA	4.5 DA
<i>75 % de la bourse</i>	10 DA	22.5 DA
<i>100 % de la bourse</i>	40.5 DA	40.5 DA

Au seuil de la bourse de 122 DA / jour (étudiants en pension complète) et 72 DA / jour (étudiants en demi pension), l'hypothèse qui fixe le prix d'un repas à 50 DA et le prix du transport journalier à 22 DA, permet à l'étudiant de couvrir 59.5 % de ces besoins. Le reste des dépenses liées à d'autres besoins (culture et loisirs, autres) sont couverts par un apport extérieur à la bourse (soit par la famille, soit par l'endettement, soit par les deux).

Les deux simulations de ce premier scénario ont été proposées par principe méthodologique pour pouvoir aborder une augmentation du montant de la bourse des étudiants. La deuxième simulation de ce scénario induit même un important gain.

Cependant, ces deux simulations ne sont pas appropriées car le seuil maximal du revenu parental qui ouvre droit à une bourse est très bas. De surcroît, le fait que l'on puisse obtenir des gains aussi importants (2^{ème} simulation) démontre que les possibilités d'augmentation de la bourse trouvent surtout leur source dans les mécanismes du système qui commande l'offre des services.

1.2- DEUXIEME SCENARIO : catégorisation des bourses avec changement dans l'organisation.

Dans ce scénario on supposera que l'organisation d'offre de l'aide aux étudiants est fondée en grande partie sur l'aide directe. En d'autres termes, la somme des montants afférents à « la restauration », « transport » et à l'actuelle « bourse » sont redistribués sous forme d'**aide directe**, c'est-à-dire une nouvelle « bourse » augmentée notablement.

On supposera dans ce scénario des taux différents (incomplets) de bourse, calculés en fonction du niveau de revenu des parents. Le seuil de revenu maximal admis pour l'octroi d'une bourse est de 20 000 DA. Ce seuil nous conduit à un pourcentage de **82 % d'étudiants boursiers** (cf. table 1).

A – Calcul des taux de bourse :

La recherche des taux incomplets de bourse nécessite la connaissance des revenus par ménages, de la taille de chaque ménage et du coût de la vie. Ces informations n'étant pas disponibles, nous allons indexer les taux des bourses en fonction des taux de passage de la moyenne d'une tranche de revenu à la moyenne de celle qui la succède.

Le tableau suivant indique les informations nécessaires pour faire les calculs :

Calculs des nouveaux taux de bourse

<i>Tranche de revenu</i>	<i>Revenu moyen par tranche en DA</i>	<i>% cumulé des étudiants par tranche</i>	<i>Taux de passage⁹</i>	<i>Bourse</i>	
				<i>Pension complète</i>	<i>Demi- pension</i>
<i><= 13.000</i>	12 038	51.39	-	2 433	1 433 ¹²
<i>>13 000 et <=15 000</i>	14 830	63.53	0.23 ¹⁰	1 975	1 163
<i>>15 000 et <=20 000</i>	18 862	81.86	0.56 ¹¹	1 553	915
<i>>20 000 et <=30 000</i>	27 294	92.57	-	-	-
<i>>30 000</i>	68 529	100	-	-	-

Les taux de bourses, calculés dans le tableau ci-dessus, vont nous permettre de répartir d'une manière proportionnelle la totalité de l'aide actuelle (montant des postes : bourse, restauration et transport) aux étudiants sur les niveaux de bourses déterminés pour chaque tranche de revenu.

⁹ Les taux de passage d'une moyenne de revenu d'une tranche à la moyenne de la tranche suivante, appliqués à la bourse complète, va nous permettre de déduire les taux incomplets de la bourse

¹⁰ Ce taux est calculé sur la base de la moyenne de revenu : tranche) 13 000 DA – 16 000 DA), rapportée à la moyenne de la tranche <= 13 000 DA.

¹¹ La moyenne revenu de la tranche)15 00 DA – 20 000 DA) est rapportée à la moyenne de la tranche revenu <= 13 000 DA.

¹² 2 433 DA et 1 433 DA, correspondent à un taux de bourse complet.

Cette nouvelle configuration peut avoir les implications financières suivantes :

	<i>Taux de bourse En DA / MOIS</i>	<i>Bourse./jour En DA</i>	<i>Nombre d'étudiants</i>	<i>Montant total en DA</i>
<i>Etudiants en demi- pension</i>	2 289	114	114 966	3 158 502 194
	1 858	93	27 067	603 561 403
	1 462	73	40940	718 172 148
<i>Etudiants en pension complète</i>	3 887	194	102 773	4 793 858 132
	3 155	158	24 198	916 256 189
	2 481	124	36 598	1 089 649 933
TOTAL GENERAL			346 542	11 280 000 000

Les données sur le tableau ci-dessus, montre que même avec un taux de boursiers de 82 %, réparti selon trois tranches de bourse, il y a génération de gains importants :

*Pour les étudiants :
une augmentation sensible de la bourse mensuelle
(table ci-dessus)*

B - Estimation des prix d'un repas et du transport quotidien :

Partant des résultats générés par le calcul des taux de bourses de ce scénario et en utilisant les mêmes prix engendrés par l'analyse du mode de dépense chez l'étudiant et de la structure de son budget, on peut estimer l'impact financier de ce scénario sur les dépenses des étudiants et la participation de leurs familles.

Estimation des prix des services rendus (restauration et transport)

Hypothèses de dépenses	Tranche de revenu	Prix	
		Restauration	Transport
50 % de la bourse	<= 13 000		
	13 000 – 15 000	25 DA	11 DA
	15 000 – 20 000		
75 % de la bourse	<= 13 000		
	13 000 – 15 000	37.5 DA	16.5 DA
	15 000 – 20 000		
100 % de la bourse	<= 13 000		
	13 000 – 15 000	50 DA	22 DA
	15 000 – 20 000		

Impacts financiers pour les étudiants en pension complète

Hypothèses de dépenses	Tranche de revenu en DA	Etudiants en pension complète			
		Total des dépenses par jour (hors REST et TRANSP) ¹³ en DA	Reste de la bourse après dépenses de REST et TRANSP. ¹⁴ en DA	Ecart (B) - (A) en DA	Apport extérieur à la bourse (Familles et endettements) En DA
		(A)	(B)		
50 % de la bourse	<= 13 000	47	133	86	0
	13 000 – 15 000	53	97	44	0
	15 000 – 20 000	62	63	1	0
75 % de la bourse	<= 13 000	47	103	56	0
	13 000 – 15 000	53	66	13	0
	15 000 – 20 000	62	33	- 29	29
100 % de la bourse	<= 13 000	47	72	25	0
	13 000 – 15 000	53	36	- 17	17
	15 000 – 20 000	62	2	- 60	60

¹³ Dépenses des étudiants hors restauration et transport (données de l'enquête).

¹⁴ Ce qui reste du nouveau montant de la bourse après dépenses de nourriture et transport Pour les étudiants en pension complète : (B) = 2 * (prix du repas) + prix du transport par jour

Impacts financiers pour les étudiants en demi - pension

Hypothèses de dépenses	Tranche de revenu en DA	Etudiants en demi - pension			
		Total des dépenses par jour (hors REST et TRANSP) ¹⁵ en DA (A)	Reste de la bourse après dépenses de REST et TARNSP ¹⁶ en DA (B)	Ecart (B) - (A) en DA	Apport extérieur à la bourse (Familles et endettements) En DA
50 % de la bourse	<= 13 000	26	78	52	0
	13 000 – 15 000	29	57	28	0
	15 000 – 20 000	31	37	6	0
75 % de la bourse	<= 13 000	26	60	34	0
	13 000 – 15 000	29	39	10	0
	15 000 – 20 000	31	19	- 12	12
100 % de la bourse	<= 13 000	26	42	16	0
	13 000 – 15 000	29	21	- 8	8
	15 000 – 20 000	31	1	- 30	30

L'unique simulation de ce deuxième scénario nous semble éminemment *productive*.

En effet, cette simulation a permis une catégorisation des bourses en fonction du développement d'une nouvelle grille des seuils de revenus parentaux, d'augmenter sensiblement le montant de la bourse pour 82 % d'étudiants algériens, d'alléger l'apport des familles et de tendre à réduire à néant l'endettement des étudiants.

En outre, ce scénario à permet d'introduire, en fonction des hypothèses de dépenses chez les étudiants, le facteur « prix » d'une manière à ce qu'il puisse, du moins, couvrir le coût de revient des prestations servies (restauration et transport). Les seuils de prix proposés peuvent être envisagés sous un système d'offre différentiel qui tient compte du rapport prix et richesse du menu.

Des estimation (1998), basées sur les prix du marché d'un repas complet, donne un prix moyen de 45 DA par repas. Soulignons que

¹⁵ Dépenses des étudiants hors restauration et transport (données de l'enquête).

¹⁶ Ce qui reste du nouveau montant de la bourse après dépenses de nourriture et transport Pour les étudiants en pension complète : (B) = 2 * (prix du repas) + prix du transport par jour

ces estimations n'ont pas tenu compte de « l'effet du rendement d'échelle ».¹⁷ Etant donné que la conjugaison du nombre de plats servis, cumulé à un approvisionnement effectué par quantités importantes, (les cahiers de charge ne retenant que les fournisseurs les moins disants) diminue les coûts d'une façon conséquente.

1.3-TROISIEME SCENARIO : Simulation par les catégories professionnelles (CP).

Ce scénario est fondé sur la simulation des catégories professionnelles des parents des étudiants. Le but est minimiser le nombre d'étudiants boursiers sachant la catégorie professionnelle de leurs parents.

Table 18 : CSP avec fonction à salaire supérieur à 32 000 DA

	Frequency	Percent	Cumulative Percent
fonction indépendante	486	22,2	22,2
fonctions à salaire	712	32,5	54,8
retraité	511	23,4	78,1
sans travail	234	10,7	88,8
décédé	146	6,7	95,5
autres	39	1,8	97,3
fonction à salaire supérieur à :	60	2,7	100,0
Total	2188	100,0	
System	2		
Total	2190		

La table 18 indique que si on décide de supprimer la CP des fonctions indépendantes, sujette par leur nature à des revenus importants, soit 22.2 % et une partie des fonctions dépendantes d'un organisme Etatique et dont le revenu est supérieur à 32 000 DA, soit 2.7 %, on peut ramener le taux des boursiers à moins de **75.1%**.

De surcroît, en procédant de la même approche (cf. table19) avec un maximum du revenu de 21 000 DA. Le taux des boursiers peut être ramené à moins de **70.4 %**

¹⁷ « Aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur : Quel choix pour l'Algérie » Etude MESRS/CREAD – Juin 2000

Table 19 : CSP avec fonction à salaire supérieur à 21 000 DA

	Frequency	Valid Percent	Cumulative Percent
fonction indépendante	486	22,2	22,2
fonctions à salaire	611	27,9	50,1
retraité	511	23,4	73,5
sans travail	234	10,7	84,2
décédé	146	6,7	90,9
autres	39	1,8	92,6
fonction à salaire supérieur à :	161	7,4	100,0
Total	2188	100,0	
System	2		
Total	2190		

Par ailleurs, ce taux peut être encore réduit si les catégories «sans - travail » et « retraités émigrés » sont soumises à des modalités de vérification rigoureuses.

SYNTHESE

Pour l'ensemble des scénarii, l'idée de base décrite est fondée sur un modèle de reconfiguration du système d'aide actuel. Une partie importante de l'aide indirecte est reconduite en aide directe.

Le but est de doter l'étudiant d'un pouvoir d'achat optimal afin de permettre à l'Etat de redéployer l'aide sociale aux étudiants nécessiteux d'une manière économique et efficace. Ce modèle permettra à l'étudiant de s'entretenir lui même selon un statut d'offre de service propre à la communauté estudiantine.

Les différentes simulations des prix envisagés de la restauration et du transport, indiquent les seuils de dépenses que l'étudiant est prêt à engager sur le marché universitaire d'offre des services. Ces prix renseignent le (ou les) offreurs potentiels du « marché universitaire » sur les limites de solvabilité de l'étudiant – client.

Le troisième scénario nous a montré que si les revenus de certaines catégories sont sujettes à de fausses déclarations, les services chargés des bourses peuvent recourir au redressement du niveau de revenu des parents par la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Cette approche peut permettre de sélectionner parmi les demandeurs de bourse ceux qui ont réellement droit.

Notons, de surcroît que les 36 % du budget ONOU liés aux dépenses du personnel et à la gestion n'ont pas été considérés dans nos calculs. Et donc ces dépenses restent inchangées.

Le paramètre coût de l'hébergement n'a pas été pris en considération les dépenses liées aux résidences sont amalgamées à d'autres types de dépenses dans la comptabilité de gestion de l'ONOU. Une comptabilité qui enregistre les opérations de l'aide aux étudiants d'une façon indépendante de celle relative aux opérations de gestion propres à l'ONOU permettra pour l'avenir de rendre transparente l'estimation des coûts directs encourus par l'aide de l'Etat aux étudiants.

Après la refonte du système actuel, un nouveau mode de gestion et d'offre de l'hébergement pourrait être envisagée par le lancement d'une réorganisation par :

- La réinjection des montants, correspondants à la gestion et l'entretien des résidences universitaires, dans la bourse.
- L'augmentation des tarifs de location du logement universitaire selon des échelles et des coûts à déterminer.
- L'amélioration de la qualité du service offert aux résidents ;
- La recherche de nouvelles formes de logements qui répondent au mieux aux attentes des étudiants.

**CHAPITRE
8**

PERSPECTIVES

PRINCIPES D'UNE REORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'AIDE AUX ETUDIANTS :

Dans le prolongement de la présente étude, qui a précisé les axes directeurs d'une refonte du système à partir de l'analyse des dysfonctionnements qui le caractérisent actuellement, quelques propositions de réorganisation administrative de l'aide aux étudiants vont être étayées.

Les dysfonctionnements du système actuel étant consubstantiels à son mode d'organisation fondé sur la non distinction des prérogatives, la confusion des missions, la dilution des responsabilités et l'opacité des mécanismes de fonctionnement, il est nécessaire de promouvoir une structuration organisationnelle nationale cohérente, aux missions clairement définies et disposant de mécanismes de fonctionnement « lisibles ».

D'un point de vue méthodologique, ce chapitre abordera quatre questions centrales :

1. la première explicite l'énoncé qui formule la nécessité de séparer les prérogatives en matière d'aide entre :
 - prérogatives de prestations,
 - prérogatives de financement
 - et prérogatives de contrôle.

2. la deuxième concerne la mise en place d'une institution financière ayant comme mission fondamentale la gestion des aides financières directes.

3. la troisième est relative à l'ouverture des espaces :
 - l'espace des services à l'étudiant,
 - l'espace de financement des aides.

4. la quatrième a pour objet le contrôle.

I. Transformation de l'aide indirecte en aide directe et séparation des prérogatives

La situation actuelle montre clairement que la concentration quasi monopolistique des prérogatives au sein d'une unique institution a abouti à une dérive dénaturant les principes fondamentaux de la politique de l'aide aux étudiants. De sorte que progressivement le système a fini par devenir lui même générateur d'irrationalité. Cette irrationalité, illustrée magistralement par l'écart entre l'importance des moyens alloués par l'Etat à l'aide aux étudiants et le degré d'insatisfaction exprimée par la très forte majorité d'entre eux, est le résultat naturel du dysfonctionnement d'un tel système. Ce dernier, en privilégiant l'aide indirecte à l'aide directe, enserre l'étudiant dans un rapport bureaucratique qui le minore fortement et donne de lui une image « d'assisté ».

En effet, jusqu'à maintenant l'aide indirecte par le subventionnement des œuvres universitaires a été la forme privilégiée de l'aide publique aux étudiants en Algérie. Or l'analyse de ce type d'aide a révélé de nombreux inconvénients: iniquité entre bénéficiaires, irrationalité de fonctionnement, gaspillage de ressources, prestations de faible qualité, insatisfaction des bénéficiaires, insatisfaction des pouvoirs publics exerçant la tutelle administrative, etc.

Cependant, partout dans le monde la tendance est à la transformation progressive de l'aide en une aide directement servie à l'étudiant. Des considérations importantes sont à la base de cette réorientation de l'aide publique, notamment:

- L'aide indirecte ne garantit pas **l'équité** entre les différentes catégories d'étudiants, puisqu'elle profite indistinctement à tous indépendamment des possibilités de chacun. L'aide directe, surtout lorsqu'elle est modulée sur les ressources des parents, est plus équitable puisqu'elle aide d'avantage les plus défavorisés qui vont être dotés d'un vrai pouvoir d'achat.

- La transformation de l'aide indirecte en aide directe pose deux questions importantes et liées: la première concerne le niveau que doit atteindre l'aide directe pour assurer l'équilibre financier du système, la

deuxième est relative aux formes qu'elle doit revêtir, pour assurer l'équité entre les étudiants.

La nouvelle structuration du système d'aide aux étudiants sera composée de trois entités formant chacune un *sous-système*.

Composantes du nouveau système d'aide :

- un fonds national d'aides aux étudiants,
- un office national des prestations universitaires,
- une cellule spécialisée dans l'audit de contrôle du fonds et de l'office.

II. Fonds national d'aides aux étudiants.

Une telle institution financière a pour mission générale de gérer l'aide publique destinée aux étudiants boursiers de l'Etat selon les modalités fixées réglementairement¹⁸.

Le fonds disposera à cet effet des transferts du budget de l'Etat des subventions nécessaires à l'accomplissement de sa mission générale et pour son fonctionnement.

Le fonds a compétence pour :

- Octroyer la bourse aux ayant droit,
- Installer et mettre en œuvre un système d'information national informatisé (fichier central),
- Développer les indicateurs socio-économiques permettant de suivre et d'anticiper la conjoncture financière pour réguler les aides,

¹⁸ Par modalités réglementaires on entend les nouveaux textes générés par la **refonte** du système actuel.

- Rechercher les nouvelles formes d'aides, notamment d'envisager la possibilité d'octroi de prêts,
- Rechercher de nouvelles sources de financement, notamment auprès des secteurs utilisateurs et des collectivités locales.

III. Ouverture des espaces.

3-1 - Espace des services à l'étudiant.

- *LOGEMENT :*

Ouvrir et élargir le champ de prestations logements pour les étudiants à d'autres partenaires socio – économiques (Etat, collectivités locales et secteur immobilier privé).

Cette élargissement du parc logements pour étudiants, trouvera son intégration logique dans un schéma directeur d'aménagement de la carte universitaire.

- *RESTAURATION :*

Les principales formules existantes dans beaucoup de pays sont :

- les prestations liées à la restauration organisées par les oeuvres sociales de l'étudiant ;
- des espaces dans les établissements universitaires sont mis à la disposition de prestataires privés soit à titre gracieux ou à titre onéreux, moyennant une convention entre l'établissement et le prestataire ;
- l'établissement universitaire gère selon ses propres ressources la restauration ;

- l'aide pour la restauration est octroyée aux étudiants non boursiers ;

Il est à noter que ces diverses formules excluent ou intègrent les enseignants et le personnel administratif.

- *TRANSPORT* :

La plupart des pays ne connaissent pas de prise en charge directe, étant donnée le maillage des différents moyens de transport. L'aide aux étudiants prend la forme d'une tarification réduite (réductions), et quelques fois s'y ajoute une allocation de transport.

3-2 - Espace de financement des aides.

Le principe directeur, après celui de la conversion de l'aide indirecte en aide directe, a trait à une participation plus large de la société pour l'aide aux étudiants.

Plusieurs formules en cours actuellement dans le monde :

- Dans les situations extrêmes, quelques pays offrent exclusivement soit la bourse soit le prêt.
- De nombreux pays conjuguent la bourse avec le prêt, selon différentes approches¹⁹

¹⁹ La bourse pouvant être octroyée par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le prêt peut être accordé avec intérêt, intérêt bonifié ou sans intérêt. Des critères pédagogiques peuvent servir pour convertir le prêt en bourse (cf. cas de Allemagne).

IV. Audit de contrôle.

Il serait judicieux de mettre en place un organe de contrôle sous l'autorité du M.E.S.R.S. Cette cellule aura pour missions :

- Contrôle de la conformité de la qualité des prestations offertes aux étudiants (Cahiers de charges) ;
- Veille à l'équilibre du marché des prestations universitaires (c'est à dire : s'assurer du bon fonctionnement global du système et faire les recommandations appropriées en cas de dysfonctionnement entre les composantes) ;
- Suivre la bonne gestion des bourses (vérification périodique de la perception de la bourse par les ayants droit selon la réglementation);